

Remerciements

Je remercie mon promoteur, Monsieur Benoît Rihoux, Professeur à la faculté des sciences politiques, économiques et sociales. Directeur de mémoire, je le remercie pour ses précieux conseils qui ont contribué à alimenter ma réflexion, pour sa patience ainsi que sa disponibilité.

Ensuite, je voudrais exprimer ma gratitude ainsi que ma reconnaissance envers ma famille. Tout d'abord, mes parents, qui m'ont toujours soutenue moralement et financièrement, à chaque fois qu'ils le pouvaient. Sans leurs encouragements, je ne serais sans doute pas arrivée là où j'en suis aujourd'hui. Chers parents, MERCI. J'aimerais également remercier mes frères et sœurs qui ont cru en moi et m'ont soutenue jusqu'au bout.

J'adresse mes sincères remerciements à Monsieur Charles Kabwigiri, Monsieur Esaïe Ntidendereza et Monsieur Léonidas Ndayiziga pour m'avoir aidé dans la réalisation de mes interviews.

Enfin, je tiens à remercier le personnel de l'Université des Aînés (UDA) et en particulier Monsieur Jean Berhin pour la relecture de ce travail.

Le Burundi dans l'intégration régionale :

Le cas de la East African Community (EAC)

“One people, one destiny”¹

¹ REITH,R.,MORITZ,B.,*The East African Community : Regional Integration Between Aspiration And Reality*,Kas international reports; 2001.

Table des matières

Remerciements	1
Table des matières	4
Liste des tableaux	6
Liste des figures.....	6
Sigles et abréviations.....	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	9
Mise en contexte.....	9
Question de recherche et plan du mémoire	11
Choix et intérêt du sujet, délimitation de la recherche et méthodologie	13
CHAPITRE 1:APPROCHES THEORIQUES	15
1.1 L'intégration régionale,régionalisme,régionalisation : qu'est-ce que c'est ?.....	15
1.2 Différentes formes d'intégration économique.....	18
1.3 Conditions nécessaires pour une intégration réussie	19
1.4 Situation de l'intégration régionale en Afrique.....	21
1.5 Avantages et inconvénients d'une intégration régionale.....	26
CHAPITRE 2 : COMPARAISON DE L'UA, L'UE, L'ANASE ET LA EAC.....	29
2.1. UNION AFRICAINE (UA)	29
2.1.1. Évolution historique	29
2.1.2. Objectifs et principes de l'UA.....	32
2.1.3. Organes.....	33
2.1.4. Financement	34
2.1.5. Politique économique.....	36
2.2. Quelles sont les avancées et difficultés auxquelles l'UA fait face ?.....	37
2.3. L'UNION EUROPEENNE (UE)	39
2.3.2. Objectifs et principes de l'UE	40
2.3.3. Organes.....	41
2.3.4. Financement	44
2.3.4. Politique économique.....	44
2.4. L'Union Africaine, une imitation de l'Union Européenne ?.....	45
2.6. ANASE : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est	46
2.6.1.Évolution historique	46
2.6.2. Buts et principes de l'ANASE.....	48
2.6.3. Organes.....	48
2.6.4. Financement	50
2.6.5. Politique économique.....	50
2.7. Caractéristiques économiques de l'ANASE.....	51
2.8. EAST AFRICAN COMMUNITY	53
2.8.1. Évolution historique	53
2.8.2. Objectifs et principes de la EAC	56

2.8.3. Organes.....	58
2.8.4. Financement	59
2.8.5. Politique économique.....	60
2.9. La EAC, un marché intéressant ?	61
3. Défis que doit surmonter l'EAC.....	62
Conclusion.....	66
CHAPITRE 3 : LE BURUNDI DANS LA EAST AFRICAN COMMUNITY	68
3.1. Adhésion du Burundi dans la East African Community	68
3.2. Burundi : Avantages/ désavantages dans l'EAC.....	69
3.3. Situation du Burundi avant la EAC.....	71
3.3.1 Indicateurs économiques	72
3.3.2 Les indicateurs sociaux	74
3.3.3 Sécurité au Burundi	76
3.3.4 Politique et diplomatie	76
3.4 Opportunités du Burundi dans la EAC.....	76
Conclusion.....	77
4.1. Au niveau social	78
4.1.1. Éducation.....	79
4.1.2 Emploi	81
4.1.3 Santé	82
4.2. Statistiques macro-économiques	84
4.2.1 Le Produit Intérieur Brut	84
4.2.2 Les secteurs d'activité : PIB.....	85
4.2.3 Les investissements directs étrangers.....	86
CONCLUSION GÉNÉRALE	89
PISTES DE SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS	93
BIBLIOGRAPHIE	94
ANNEXES	100

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les différents types d'intégration.....	17
Tableau 2 : Les étapes menant à une intégration économique complète	18
Tableau 3: Croissance moyenne des pays membres de l'ANASE.....	52
Tableau 4 : PIB en millions USD dans les pays de la EAC en 2006, 2007.....	74
Tableau 5 : IDH dans les pays membres de l'EAC.....	75
Tableau 6 : Taux d'inscription en primaire.....	79
Tableau 7 : Taux d'inscription en secondaire	80
Tableau 8 : Taux d'alphabétisation en pourcentage.....	80
Tableau 9 : Dépenses pour l'éducation en pourcentage du PIB.....	81
Tableau 10 : Emploi dans les secteurs public et privé en %	82
Tableau 11 : Dépenses publiques par habitant en matière de santé en USD.....	83
Tableau 12 : Dépenses en matière de santé en % du PIB.....	83
Tableau 13 : Etat de malnutrition au sein de l'EAC en 2012.....	83
Tableau 14 : Variation de la croissance du PIB réel en %	84
Tableau 15 : PIB par habitant en USD dans les pays de l'EAC.....	85
Tableau 16 : PIB par activité économique	86
Tableau 17 : les IDE de quelques pays africains en million de USD.....	86

Liste des figures

Figure 1 : Emblème de l'UA/Drapeau de l'UA	29
Figure 2 : Institutions de l'UA	33
Figure 3 : Parts des contributions des partenaires internationaux et états membres de l'UA pour l'année 2017.....	34
Figure 4 : Les institutions de l'Union européenne.....	41
Figure 5 : Les principales institutions de l'Union européenne.....	42
Figure 6 : Les principaux organes et institutions du Conseil de l'Europe.....	43
Figure 7 : Les organes de l'ANASE.....	49
Figure 8 : Pays de la East African Community (Soudan du Sud, Burundi, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Rwanda) et les pays limitrophes.....	55
Figure 9 : Organes de la EAC	58
Figure 10: Les organisations régionales en Afrique et leurs chevauchements.....	64
Figure 11 : Aperçu des ressources naturelles se trouvant au Burundi.....	70
Figure 12 : Flux d'IDE entrant au Burundi 1970-2015 en millions de USD.....	87

Sigles et abréviations

ANASE : Association des nations de l'Asie du Sud-Est

BAD : Banque africaine de développement

CAE : Communauté d'Afrique de l'Est

CDAА : Communauté de développement d'Afrique australe

CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CEN-SAD : Communauté des États sahélo-sahariens

CER : Communautés économiques régionales

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEPAL : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

COMESA : Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

FDLR : Forces démocratiques de la libération du Rwanda

IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement

ONU : Organisation des Nations Unies

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PARCEM : Organisation Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Évolution des Mentalités

PESD : Politique européenne de sécurité et de défense, PESD

PIB : Produit intérieur brut

PMA : Pays les moins avancés

PSDC : Politique de sécurité et de défense commune

SADC : Communauté de développement de l'Afrique australe

SOSUMO : Société Sucrière du Moso

UA : Union Africaine

UE : Union Européenne

UEM : Union économique et monétaire

UMA : Union du Maghreb arabe

USD : United States Dollar

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Mise en contexte

Depuis quelques années, nous assistons à la création de communautés économiques régionales sur tous les continents. Parmi celles existant déjà se trouvent l'UE, l'UA ou encore la CEMAC. Ces communautés économiques régionales ont pour objectifs, entre autres, d'augmenter la croissance et le développement économiques. François Perroux, économiste français, distingue croissance et développement : « La croissance économique correspond à l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit global net en termes réels. (...) Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître son produit net global. Le développement est un concept plus large car il englobe aussi une dimension sociale surtout lorsqu'il s'agit de la répartition de la richesse nationale. Il est difficile d'imaginer un développement sans croissance économique alors que la croissance économique ne provoque pas nécessairement un développement. Cela est expliqué par le fait que la croissance est un processus uniquement quantitatif alors que le développement constitue une dimension qualitative »².

Tout développement va engendrer une hausse du bien-être social, des changements dans les structures, les mentalités ainsi que dans la société toute entière. Il passe par l'urbanisation, l'alphabétisation et la formation, l'industrialisation, la destruction des sociétés rurales³. Tout pays cherche, normalement, à améliorer les conditions de vie de ses citoyens et atteindre un développement économique solide. Mais cela n'est pas facile car il y a de nombreuses contraintes sur le chemin notamment le manque d'intérêt des dirigeants, les guerres, le manque de moyens, etc. Dès lors, des pays vont s'organiser et s'associer pour former des communautés qui auront pour objectif de faire avancer la situation économique de la région et de leur propre pays. Ces communautés sont aujourd'hui présentes sur toute la planète, que ce soit en Europe avec l'UE, en Asie avec l'ANASE ou en Afrique avec la COMESA, la CEDEAO, la EAC, etc.

² « François PERROUX », <http://psteger.free.fr/perroux.php> (Page consultée le 5 mai 2018).

³ ABDOU, A., *Le développement humain dans les PVD*, Maitrise en Gestion des entreprises, Université Mohamed I FSJES Oujda, Maroc, 2006.

Parmi les communautés économiques régionales africaines, une d'entre elles se distingue. Il s'agit de la CAE ou EAC. Cette communauté affiche de très grandes ambitions et serait promise à un bel avenir, vu les progrès réalisés au cours des quinze dernières années, d'après les propos de Joseph Gahama, historien et ancien professeur à l'université du Burundi, dans son article « La Communauté d'Afrique de l'Est : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir ? »⁴.

L'East African Community a vu ses premiers jours au début de 1897 avec la construction d'un chemin de fer qui devait relier le Kenya et l'Ouganda. En 1967, la EAC reprend ses activités mais elle est dissoute 10 ans plus tard pour finalement être recréée le 7 juillet 2000⁵. Initialement composée du Kenya et de l'Ouganda, quatre autres membres se sont rajoutés, à savoir la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi et le Sud-Soudan.

Cette communauté a pour objectifs de créer une union douanière, un marché commun, une union monétaire et enfin, une fédération politique. Parmi ces quatre piliers, deux ont déjà été atteints, à savoir l'union douanière et le marché commun. Nous reviendrons sur ces étapes dans le deuxième chapitre de ce travail.

⁴ GAHAMA, J., *La Communauté d'Afrique de l'Est : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir ?*, 2015.

⁵ Traité pour l'établissement de la CAE

Question de recherche et plan du mémoire

Le Burundi a adhéré à la East African Community en 2007. Lors de son adhésion à l'organisation, le pays était considéré comme le maillon faible parmi les États membres de la EAC⁶. Ce petit État qui vit majoritairement de l'agriculture venait de sortir, au moment de son entrée dans la EAC, d'une guerre civile longue de treize années. Ce conflit a eu un impact très négatif sur la vie économique du Burundi. Le pays a connu une très grande inflation ; la production et l'exportation du café, le produit le plus exporté du pays, ont baissé, le franc burundais a perdu de sa valeur, etc. De plus, l'aide étrangère et les investissements directs étrangers ont fortement diminué⁷. C'est dans ce contexte que se trouvait le Burundi lors de son entrée dans la communauté est-africaine.

La EAC est perçue comme l'organisation grâce à laquelle ses membres peuvent atteindre un développement économique sans précédent. C'est la raison pour laquelle le gouvernement burundais de l'époque a choisi de faire partie de cette association régionale qu'est la East African Community Mais est-ce que l'organisation peut être considérée comme un tremplin à la croissance et au développement économique ? Le Burundi fait partie de l'association depuis onze ans maintenant ; quels sont les avantages et les inconvénients de cette intégration ? En quoi la CEA diffère-t-elle des autres organisations économiques régionales ? Comment se porte l'intégration régionale en Afrique ?

En intégrant la EAC au moment où celle-ci entamait le processus pour établir une union douanière, le Burundi espérait faire des progrès pour redresser son économie et améliorer la vie de ses citoyens. Mais était-ce réellement une bonne stratégie ? Quels sont les impacts que cela a eus sur la vie des Burundais ? Onze ans après l'adhésion à la EAC, quel bilan pouvons-nous tirer ?

Pour répondre aux questions précédentes et approfondir la question qui a trait aux avantages et aux inconvénients de l'intégration du Burundi dans la communauté est-africaine, nous nous sommes posé la question suivante : « *En quoi l'intégration du Burundi dans la EAC contribue-t-elle à l'amélioration de la vie des citoyens burundais ?* ».

⁶ <https://bi.ambafrance.org/Le-Burundi-dans-l-integration> (Page consultée le 13 août 2018)

⁷ Mbonitegeka, J.I., NIYOKWIZIGIRA, E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est : bilan et perspectives*, Diplôme de licence en Economie et gestion, Université Moulay Ismaïl, 2015.

Pour répondre à cette question, nous tenterons tout d'abord, dans le premier chapitre, de définir quelques concepts tels que « intégration régionale, régionalisation, etc. », des termes qui seront nécessaires pour la compréhension de notre travail. Dans ce même chapitre, nous aborderons la question de l'intégration régionale en Afrique et nous essayerons de voir à quel stade elle en est aujourd'hui sur le continent. Nous verrons que l'intégration régionale n'a pas que des avantages.

Ensuite, le deuxième chapitre aura pour but la comparaison de quatre organisations régionales, à savoir l'ANASE, la EAC, l'UA ainsi que l'UE. Etant donné, que la East African Community est au centre de notre étude, nous insisterons sur elle. Nous allons comparer ces associations en analysant, la manière dont celles-ci ont évolué au fil du temps, leurs structures, la façon dont elles sont financées, etc. L'objectif est bien entendu de relever les différences et les similitudes entre ces organisations. Cela nous permettra de tirer une conclusion générale.

Les troisième et quatrième chapitres se concentreront sur les avantages et les inconvénients qui découlent de l'adhésion du Burundi à la communauté est-africaine. Ces chapitres auront pour objectifs de répondre à notre question de recherche et à toutes les questions que nous nous sommes posées dans notre introduction. Il sera intéressant de voir quels sont les secteurs qui ont été impactés de manière positive ou négative par l'adhésion du Burundi à la EAC. Pour aller plus loin, nous terminerons par chercher des pistes de solutions en posant des questions à deux personnes, à savoir, Monsieur Isaïe NINTENDEREZA qui travaille à l'API (Agence de Promotion de l'Investissement au Burundi) et Monsieur Charles Kabwigiri, économiste burundais.

Choix et intérêt du sujet, délimitation de la recherche et méthodologie

L'intitulé de ce travail est « Le Burundi dans l'intégration régionale : Le cas de la EAC ».

Quelles ont été les raisons du choix d'un tel sujet ?

Tout d'abord, la première motivation est le point de vue scientifique. En faisant nos recherches, nous avons constaté que le sujet est très peu documenté et qu'il est très difficile de trouver des sources. En effet, bien que les choses se soient améliorées par rapport aux années précédentes, il reste urgent de fournir davantage de ressources concernant l'intégration régionale en Afrique. Par ce mémoire, nous espérons donc aider ceux qui chercheront à approfondir tout ce qui concerne l'intégration régionale. Et de manière plus spécifique, l'intégration régionale au sein de la East African Community.

Ensuite, aucun des sujets de mémoire proposés par notre département ne nous plaisait, surtout qu'ils étaient centrés sur la linguistique, matière qui ne nous passionne pas. Fort heureusement, il est donné la possibilité aux étudiants de choisir un autre sujet dans une autre faculté. Quoique je termine un master en communication multilingue, spécialisation langues des affaires, nous avons toujours été passionnée par les relations internationales. C'est donc sans hésiter que nous avons choisi de traiter de ce sujet, qui nous tient à cœur.

Enfin, la dernière raison et non des moindres, est d'ordre personnel. Nous sommes originaire du Burundi, pays que toute la famille et moi-même avons quitté suite à la guerre civile de 1993. L'ayant quitté très tôt, c'est donc un pays que nous connaissons très peu ou presque pas. Dès lors, la réalisation notre mémoire était l'occasion pour nous d'en apprendre davantage à travers les différentes recherches que nous devons effectuer.

Le Burundi est classé parmi les pays les plus pauvres de la planète avec un PIB par habitant estimé à 315 USD en 2015⁸. Malgré cela, il a choisi d'adhérer à la EAC aux côtés de pays qui sont pour la plupart plus développés que lui. Nous nous sommes donc posé certaines questions, à savoir si l'adhésion à cette communauté allait aider le Burundi à se relever ou si au contraire le pays allait de plus en plus sombrer dans la pauvreté.

Nous nous intéresserons à l'intégration et plus précisément à l'intégration régionale en Afrique. Nous analyserons la EAC depuis sa création en 1967 jusqu' à nos jours et de l'entrée du Burundi au sein de l'organisation économique régionale. Dès lors, il nous sera nécessaire

⁸ Banque Mondiale, <https://data.worldbank.org/> (Page consultée le 24 avril 2018)

de parler du Burundi, et ce depuis son indépendance, en juillet 1962 jusqu'à aujourd'hui.

Pour mener à bien ce travail, nous avons d'abord fait de nombreuses recherches sur le sujet dans les bibliothèques ainsi que sur internet. Nous avons plus particulièrement recherché des informations sur les communautés régionales, et plus précisément sur la communauté est africaine. Nous avons poursuivi en menant des investigations sur le Burundi, pays qui nous intéresse plus particulièrement.

Les recherches en bibliothèques ne furent pas très fructueuses. En effet, il y a encore très peu d'écrits sur l'Afrique, ses communautés régionales et le Burundi. Nous avons pu trouver quelques livres, mais qui, disons-le, ne nous ont pas servi à grand-chose. La plupart d'entre eux relatent des événements historiques d'un passé lointain, mais très peu sur les récents développements africains. Fort heureusement, les recherches en ligne nous ont été d'une très grande aide.

En plus de nos recherches et afin de donner plus de crédibilité à notre mémoire, nous terminerons notre analyse par des interviews de personnes qualifiées pour parler du sujet. Au départ, nous avons cherché à poser des questions à plusieurs personnes que nous considérons comme des experts sur le sujet, malheureusement, certaines ont décliné notre demande car elles estimaient ne pas beaucoup connaître la question. Au fur et à mesure que nous avançons dans notre travail, nous avons jugé bon de donner la parole à un économiste qui pourrait nous en dire plus sur la situation économique du Burundi ainsi que sur l'impact de l'adhésion de ce pays à la EAC. Par le biais d'un économiste burundais, du nom de Charles Kabwigiri, nous avons pu entrer en contact avec une personne spécialisée en la matière, Monsieur Ndayiziga, également économiste.

La deuxième personne à qui nous avons donné la parole pour répondre à nos questions est Monsieur Nintendereza, qui travaille au sein de l'API (Agence Promotion de l'Investissement) au Burundi. Nous voulions une personne qui pouvait nous informer sur la manière dont se portent les investissements étrangers et surtout depuis l'entrée dans la EAC.

Nous devons préciser que nous ne connaissions pas personnellement les deux interviewés, ni de près, ni de loin. Sans les connaître, nous avons estimé qu'ils répondraient à nos questions avec objectivité car celles-ci étaient basées sur des faits et les chiffres étaient là pour confirmer leurs dires. Nos contacts se sont faits par e-mails ainsi que par Skype et finalement, ils n'ont pas hésité à nous aider dans notre travail.

CHAPITRE 1: APPROCHES THEORIQUES

Afin de mieux comprendre le sujet, il nous paraît primordial de commencer par définir quelques concepts qui sont au centre de notre travail. En effet, comment évoquer l'intégration régionale sans faire un lien avec le régionalisme ou la régionalisation ? Quels sont les différents types d'intégration qui existent ? Ensuite, quelles sont les conditions nécessaires pour qu'une intégration régionale soit réussie ?

Vu que notre étude se concentre sur la EAC, organisation régionale de l'Afrique de l'Est, il nous semble important d'aborder la question de l'intégration régionale en Afrique : est-elle un mythe ou une réalité ? Et lorsque celle-ci est réelle, quels sont les inconvénients et les avantages qu'elle produit ? Ce sont donc ces questions qui vont occuper notre premier chapitre.

1.1 L'intégration régionale,régionalisme,régionalisation : qu'est-ce que c'est ?

Avant d'aller en profondeur, il est important de définir quelques termes qui seront utiles pour la compréhension du sujet. En effet, que voulons-nous dire lorsque nous parlons d'« intégration régionale », de « régionalisation » ou encore de « régionalisme », qui sont des notions que nous retrouvons fréquemment lorsque nous parlons de relations internationales ou en économie.

Daniel Bach, Spécialiste de l'Afrique, définit le **régionalisme** comme l'application d'un programme et la définition par les acteurs du projet d'intégration d'une stratégie, l'associant ainsi à la « construction institutionnelle »⁹.

Yann Richard, Professeur de géographie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, définit le **régionalisme** comme suit : « On peut par exemple parler de régionalisme lorsque plusieurs Etats voisins tentent d'abaisser les barrières douanières qui les séparent, à condition que les acteurs impliqués soient contigus dans l'espace. Les acteurs du régionalisme sont en général des États qui souhaitent approfondir et donner un caractère plus organisé ou mieux régulé à leurs relations de voisinage. Le régionalisme implique donc l'idée d'une coopération politique renforcée voire d'une coordination, éventuellement dans le cadre d'un accord commercial ou politique régional ». La **régionalisation** est quant à elle définie comme une « concentration régionale des échanges.C'est-à-dire que des pays voisins échangent de plus en plus entre eux

⁹ SQUARE K., Regard critique sur l'intégration africaine : Comment relever les défis, Université du Québec, Juin 2007.

et la proportion de leurs échanges avec le reste du monde décroît. On parle alors de Régionalisation des échanges commerciaux, des flux migratoires, des flux de toutes natures. Il s'agit là de la dimension régionale de la mondialisation, étudiée principalement par les économistes et certains géographes »¹⁰.

Jean-Marc Siroën, Professeur de Sciences Économiques à l'Université Paris-Dauphine, définit **l'intégration régionale** comme « un moyen pour des pays géographiquement proches entre lesquels les relations économiques tendent à s'affranchir des frontières politiques pour favoriser la formation des marchés intégrés ». Le Professeur Yann Richard fait la distinction entre une intégration **régionale formelle et fonctionnelle**.

L'**intégration économique** est quant à elle « l'ensemble de procédés par lesquels deux ou plusieurs Etats créent un espace économique commun, elle peut prendre plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun ou intégration économique totale. Elle est constituée par l'ensemble des représentations des institutions économiques et des intentions commerciales qui permettent et qui soutiennent l'existence d'une identité économique commune. Cette intégration est entretenue par la fréquence des échanges de tous ordres entre les sociétés nationales et a pour aboutissement une économie commune faite de représentation des institutions à toutes les populations de la sous-région»¹¹.

Philippe Hugon, qui est directeur de recherche à l'institut IRIS, distingue plusieurs types d'**intégration**¹². Par ces définitions Hugon veut démontrer que les processus d'intégration régionale, sont multiples dans les pays en développement et se différencient du modèle européen. Ils sont plutôt perçus comme des composantes de la mondialisation plutôt qu'une alternative. Ces conceptions sont au nombre de cinq.

¹⁰ RICHARD, Y., *Intégration régionale, régionalisation, régionalisme - Les mots et les choses*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, p. 14-16.

¹¹ MASHAKA, G., *Impact de l'intégration régionale sur la pacification de la RDC*, Université de Goma, 2009

¹² HUGON, P., les économies en développement au regard des Théories de la régionalisation, *Tiers-Monde.*, tome 43, 2002 n° 169, p. 9-25.

Tableau 1 : Les différents types d'intégration

<p><i>Conception volontariste de l'intégration</i></p>	<p>L'intégration régionale vise à se déconnecter de l'économie mondiale.</p> <p>« Elle suppose une protection, des politiques d'aménagement du territoire, la construction d'un système productif plus ou moins déconnectées du système des prix mondiaux. Les principaux instruments renvoient à l'économie administrée, à la forte protection des industries régionales, à la mise en œuvre de projets ayant des effets de polarisation. Plusieurs degrés peuvent être différenciés depuis la division socialiste du travail des anciens pays communistes jusqu'aux projets régionaux de substitution d'importation ». Des industries lourdes sont créées.</p> <p>Mais au final, la faillite de ces intégrations volontaristes est inévitable et l'intégration fait face à la désintégration. C'est une conception qui n'est plus en phase avec le monde actuel.</p> <p>La CEPAL (Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes) est un exemple de cette conception.</p>
<p><i>Conception libérale de l'intégration par le marché</i></p>	<p>Il y a une assimilation entre l'intégration commerciale, la libéralisation des échanges et les facteurs de productions. L'intégration régionale rend possible l'accroissement du rendement de certains facteurs de production. L'union douanière est utilisée dans la conception libérale pour atteindre l'idéal économique mondial.</p>
<p><i>Conception territoriale</i></p>	<p>Elle est caractérisée par des effets d'agglomération et de polarisation. L'on pense que la mondialisation va réduire les distances ainsi que le rôle de la proximité géographique. Cela étant dit, les territoires créent inévitablement des effets d'agglomération car pour que des échanges aient lieu entre deux territoires, il est nécessaire qu'il y ait des systèmes productifs qui vont permettre une taille de marché et des produits diversifiés. Cela va créer une complémentarité entre des effets d'agglomération.</p> <p>La conception territoriale est surtout présente en Asie de l'Est où les infrastructures routières et les réseaux maritimes sont très développés.</p>

<i>Conception institutionnaliste</i>	L'intégration est possible grâce à la mise en place d'un système commun de règles par des pouvoirs publics aidés par des partenaires privés.
<i>Conception politique ou diplomatique</i>	L'intégration régionale se traduira par des transferts de souveraineté ainsi que par des objectifs de prévention de conflits en créant, par exemple, une monnaie régionale. Les concours d'intérêts économiques permettront de dépasser les rivalités et les antagonismes politiques. C'est une conception que l'on retrouve au sein de la Communauté est-africaine, puisque l'organisation à l'ambition de créer une monnaie unique dans le futur.

Source : RICHARD, Y., Intégration régionale, régionalisation, régionalisme, *Les mots et les choses*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, p.14-16.

1.2 Différentes formes d'intégration économique

Selon Bela Balassa, économiste hongrois, il existe cinq étapes qui mènent à une intégration économique.

Tableau 2 : Les étapes menant à une intégration économique complète

<i>Zone de libre échange</i>	Les droits de douane sont abolis entre pays membres de la zone ainsi que les limitations en quantité. Il y a des échanges avec le monde entier bien que chacun des pays ait sa propre politique commerciale, surtout lorsqu'il s'agit de fixation des droits de douane. Ils contrôlent leur propre protection.
<i>Union douanière</i>	On parle d'union douanière lorsqu'il y a une politique commerciale commune. Cela revient à fixer un tarif extérieur commun envers le reste du monde.
<i>Marché commun</i>	Il s'agit d'une ouverture sur l'ensemble des marchés. Une ouverture qui va reposer sur le marché des capitaux ainsi que sur celui du travail. Il va donc y avoir une libre circulation des capitaux, mais aussi des personnes physiques.
<i>Union économique</i>	Politique économique commune ainsi qu'un marché commun.

<i>Union économique et monétaire</i>	Existence d'une union économique ainsi que la création d'une monnaie unique.
--------------------------------------	--

Source : WELAKWE,N.M., *Analyse critique de la régulation de la liquidité bancaire par une banque centrale communautaire et sa contribution au processus d'intégration régionale: Le cas de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)* ,Maîtrise en Economie de Gestion, Université Catholique d'Afrique Centrale,2006.

Toutes ces étapes ont été fructueusement franchies par l'Union Européenne, d'abord avec la zone de libre-échange et l'union douanière qui ont été mises en marche grâce au Traité de Rome ratifié en 1958. Ensuite en 1986 avec le marché commun avec l'acte unique européen. L'union économique, l'union économique et monétaire ont été atteintes avec la mise en place de la monnaie unique, qui est l'euro, en 1999¹³. Ce sont les raisons pour lesquelles l'UE est considérée comme un modèle d'intégration économique régionale.

1.3 Conditions nécessaires pour une intégration réussie ¹⁴

Il n'existe pas de recette pour qu'une intégration économique soit réussie. Cependant, quelques conditions préalables doivent être remplies pour que les chances d'une intégration économique soient plus élevées. À partir de l'expérience de l'UE, considérée comme le modèle d'intégration régionale réussi jusqu'à aujourd'hui, des leçons ont été tirées. Bien plus que sa configuration institutionnelle spécifique, c'est la manière dont l'association européenne a surmonté les obstacles qui étaient sur chemin qui est intéressante. Elle a connu de nombreux échecs. Ainsi, pour qu'un processus de régionalisation soit un succès, il faut également accepter les coûts ainsi que les bénéfices qu'implique l'intégration.

C'est à partir de ces échecs et victoires que des enseignements ont été tirés afin que d'autres organisations suivent le pas, si possible et si elles le veulent, car elles peuvent aussi suivre d'autres voies ou dispositions pour s'insérer dans l'économie mondiale. Ces conditions et facteurs favorables sont au nombre de trois.

La première pré-condition est celle qui se rapporte aux relations potentielles et réelles entre les partenaires. Cela signifie qu'il doit y avoir des intérêts communs entre les pays et cela implique d'avoir une frontière ou une ressource naturelle partagée ou un bassin fluvial

¹³ HUGO,P.,Op.cit.,p.9-25.

¹⁴ http://ec.europa.eu/development/body/legislation/recueil/fr/fr13/fr131_4.htm (Page consultée le 12 avril 2018) (Site web officiel de l'Union Européenne).

commun. L'intérêt commun entre les pays peut se présenter sous la forme d'une menace ou d'une réaction commune ; dans ce cas l'intégration permettra de rassembler les ressources pour affronter la menace économique ou politique. À titre d'exemple, l'ANASE¹⁵, a été créée pour faire face au communisme, qui représentait une menace sur le plan sécuritaire. Cependant, le fait qu'il y ait une proximité physique ou des intérêts communs ne garantit pas qu'il y aura forcément un processus d'intégration, et ce même si les pays ont une histoire, une culture ou une politique commune. À l'exemple des pays tels que l'Irak et l'Iran, l'Inde et le Pakistan, Israël et la Palestine qui prouvent à quel point l'histoire et la culture peuvent être soit dissuasives ou au contraire incitatives pour l'intégration régionale.

Ensuite, la deuxième pré-condition est celle se rapportant à la situation politique et économique des pays partenaires. L'intégration régionale demande un fort engagement et une réelle volonté politique. Cette volonté doit être soutenue afin qu'elle puisse être crédible auprès de la société globale et des opérateurs économiques. Cet engagement politique impliquera de partager certains aspects de la souveraineté.

Il ne peut pas y avoir d'intégration régionale complète sans paix, sans sécurité, sans stabilité entre les États de l'organisation. Comment un pays pourrait-il participer de manière efficace aux initiatives de l'intégration s'il doit déjà faire face à des différends ou à des conflits? Cela provoquerait un manque d'incitations et de ressources pour mettre en œuvre les réformes politiques nécessaires. De plus, les pays qui font face à des guerres civiles ou à des conflits de tout autre nature auront tendance à transférer leurs problèmes à leurs pays voisins.

En ce qui concerne les facteurs, ils doivent être favorables au succès de l'intégration régionale. Il est indéniable que certains facteurs auront tendance à favoriser l'intégration régionale. Ces paramètres sont la démocratie, l'État de droit, une bonne gestion des affaires publiques ainsi qu'une stabilité macro-économique. Ce sont des éléments qui sont nécessaires pour un dialogue politique qui permettra un processus irréversible. Ces mêmes éléments permettront d'avoir une prévisibilité des affaires politiques et de l'environnement économique et cela donnera une plus grande confiance aux opérateurs économiques. La démocratie est une base politique tandis que l'État de droit et la bonne gestion des affaires publiques sont nécessaires pour le bon fonctionnement des principales institutions politiques. Il y a fort à

¹⁵ Association des nations de l'Asie du Sud-Est

parier que sans la confiance, les investissements à long terme tarderont à venir pour faire face au pillage et à la fuite des capitaux.

Ensuite, une stabilité macro-économique doit également prévaloir. En outre, un taux d'inflation et de change raisonnablement stable, une bonne gestion de la balance des paiements et des finances publiques sont souhaitables.

Si en Europe l'intégration a été possible, c'est parce que la démocratie, la sécurité ainsi que la paix étaient convenablement défendues et renforcées. Il serait impensable, à l'heure d'aujourd'hui de voir un conflit important prendre place entre les membres de l'UE. Il est indéniable que les conditions susmentionnées ne sont pas satisfaites dans beaucoup de pays en voie de développement. Il n'est donc pas étonnant que l'intégration régionale en Afrique a du mal à prendre racine. C'est ce qui nous amène à nous demander si l'intégration en Afrique est une réalité ou un mythe.

1.4 Situation de l'intégration régionale en Afrique.

L'intégration régionale en Afrique se base souvent sur le modèle de l'UE qui est considéré comme le prototype de l'intégration régionale à l'exemple de l'UA qui est considérée comme une « modeste copie de l'UE » selon Emmanuel Nkunuzwami, analyste économique et politique¹⁶. De plus, nous verrons plus loin que les structures de la plupart des communautés régionales en Afrique, ressemblent fortement à celles de la grande organisation régionale européenne. Les communautés régionales africaines affichent sur papier les mêmes que l'Union Européenne. À titre d'exemple, nous pouvons citer les projets de l'UA de se doter d'une banque centrale africaine et d'une monnaie unique à l'horizon 2023, deux étapes déjà atteintes par l'UE. En effet, toutes les intégrations régionales du monde ont des points communs en terme de processus car elles ont les mêmes logiques ainsi que les mêmes ambitions. Les forces économiques et politiques sont combinées afin de mettre en marche les processus d'intégration. Effectivement la politique peut mener à l'intégration économique et de temps en temps le moteur économique peut conduire à l'intégration

¹⁶ <http://www.nouvelle-dynamique.org/2018/03/l-union-africaine-est-une-modeste-copie-de-l-union-europeenne-partie-ii-l-union-europeenne-a-connu-d-importantes-evolutions-depuis-l> (journal en ligne consulté le 30 mai 2018).

politique¹⁷. Malheureusement, dans les faits, les communautés économiques régionales ont du mal à atteindre les résultats de la communauté régionale européenne. Les raisons de ces résultats qui se font attendre sont multiples. Nous allons tenter de comprendre pourquoi les communautés économiques régionales africaines sont encore loin derrière le modèle européen grâce à l'article de Pascal Lamy¹⁸, qui à l'époque, était directeur général de l'organisation mondiale du commerce.

Premièrement, le continent africain est caractérisé par une pauvreté extrême qui ralentit le développement économique. Une intégration économique a besoin de revenus, d'un carburant, de création de richesses, de croissance avec lesquels elle va pouvoir avancer en synergie. Seulement, nous remarquons que 50 % de la population africaine font partie des pays les moins avancés (PMA) alors qu'ailleurs comme en Asie, c'est à peine 7% de la population et 2% en ce qui concerne la population de l'Amérique latine. La différence est donc frappante.

Deuxièmement, il y a un très grand nombre de pays enclavés sur le continent africain. Ces pays sont au nombre de quinze alors qu'il n'y en a que cinq en Asie et seulement deux en Amérique latine. A cela s'ajoute une très grande quantité de structures étatiques de petite taille. En 2010, sur les 53 pays africains, trois quarts d'entre eux avaient moins de 15 millions d'habitants et un tiers en avait même moins de 3 millions. Si nous mettons cela à l'échelle mondiale, ce sont de nombreuses microstructures et mini marchés face auxquels l'association va se heurter à des difficultés particulières.

Ensuite, le continent africain manque visiblement d'infrastructures. Or, ces dernières sont au cœur des économies. En effet, les routes, les ports, les rails, les réseaux d'énergie, etc. sont des catalyseurs et facteurs très importants de l'intégration économique régionale.

Quatrièmement, beaucoup de pays africains ont hérité du système colonial et par conséquent, le poids du modèle commercial et économique colonial dans les échanges commerciaux et dans la structure des économies est perçu comme une particularité, même lorsqu'il s'agit de l'orientation géographique des flux ou du contenu des échanges. Pascal Lamy constate qu'au vu de la carte des échanges, la décolonisation économique n'est pas encore terminée, plus

¹⁷ LAMY, P. *Intégrations régionales en Afrique : ambitions et vicissitudes*, (www.notre-europe.eu)

¹⁸ LAMY, P., *Op.cit.*,

d'un demi-siècle après la décolonisation politique. Cela se remarque lorsque l'on voit la persistance des économies de rente ainsi que la spécialisation des matières premières qui posent des problèmes au niveau de l'intégration. En raison des intérêts particuliers qui s'y manifestent, une économie de rente est, contrairement à une économie plus diversifiée, difficile à réformer et à ouvrir.

Pour continuer, nous pouvons aussi parler de la faiblesse des organisations du secteur privé. Si partout ailleurs sauf en Afrique les organisations d'intégration économique rencontrent des succès partout ailleurs sauf en Afrique, c'est notamment grâce au secteur privé qui constitue la motorisation des processus d'intégration économique régionale. En effet, le secteur privé va militer pour l'adoption de standards communs pour que des économies d'échelle puissent être faites soit à la distribution ou à la production. Le secteur privé milite également afin que les formalités aux frontières soient éliminées ; c'est aussi qui bataille pour qu'un système de droit soit élaboré avec des tribunaux et des contrats qui fonctionnent de manière correcte. Or, en Afrique, ce n'est pas très souvent le cas car lorsqu'un acteur du secteur privé connaît un problème, il va s'arranger pour le régler au plus haut niveau et par un processus d'accès particulier. Il aura donc tendance à chercher une solution individuelle et cela va l'avantager par rapport à ses compétiteurs, qui eux, vont continuer à se débattre avec les formalités administratives¹⁹.

Ensuite, une autre raison et non des moindres qui participe à la non évolution de l'intégration économique régionale en Afrique, c'est l'appartenance à de multiples pôles d'allégeance. Il faut comprendre par là le fait que les États africains adhèrent et appartiennent à de nombreuses et différentes communautés économiques régionales (CER), à des alliances en dehors de l'Afrique, à différents groupements mais aussi à d'autres partenaires bilatéraux spéciaux. A cause de cela, l'unité africaine est mise à l'épreuve et les projets d'intégration africaine ralentissent. Parmi les 54 pays africains, 26 appartiennent à trois groupements régionaux tandis que 20 autres ont adhéré à trois CER. Ces communautés n'ont pas toujours les mêmes objectifs, ce qui amène les pays à se contredire dans leur choix. Ces chevauchements pourraient constituer un véritable frein à l'unité africaine. De plus, non seulement les États se retrouvent dans une situation où ils doivent financer plusieurs projets mais cela augmente également les responsabilités et les charges. En effet, comment un pays

¹⁹LAMY,P.,Op. cit.,p.11-14.

qui appartient à plusieurs communautés économiques régionales pourrait-il gérer la multiplicité des réunions, des procédures, des échéances, des instruments, des décisions, etc.²⁰

Le continent africain a jusqu'à maintenant toujours été confronté à une instabilité politique qui impacte fortement l'intégration régionale en Afrique. Si un des États membres d'une organisation régionale a des problèmes d'insécurité, cela peut avoir une incidence sur toute la sous-région. Ces questions de paix et d'insécurité ont des conséquences dans au moins trois domaines de projets d'intégration en Afrique. Tout d'abord, les pays qui sont confrontés à des guerres ou à des crises ont beaucoup de mal à participer au financement des organisations auxquelles ils appartiennent car ils se soucient d'abord de leur survie ainsi que de leur existence. À titre d'exemple, il aurait été insensé de demander à la Somalie de contribuer au financement de l'UA il y a quelques années lorsque l'on savait que ce pays était confronté à une guerre civile depuis 1991. Cette situation du financement des organisations s'aggrave lorsque plusieurs pays d'une même région sont confrontés à des crises au même moment, à l'exemple du Burundi, de la République Démocratique du Congo et l'Ouganda. Deuxièmement, l'autre conséquence de ces guerres est le détournement des fonds. En effet, des moyens financiers qui auraient pu être utilisés pour financer les projets de développement des organisations se retrouvent dans les mains de personnes qui vont les utiliser pour financer les guerres ou aux efforts de leur résolution. Dernièrement, les conflits empêchent inévitablement ou perturbent la libre circulation des commerçants, des personnes et des biens. Mais cela peut aller plus loin, puisque les investisseurs potentiels, qu'ils soient étrangers ou locaux risquent de se désister car le chaos ainsi que le climat d'insécurité poussent peu à investir leur capital. Le développement économique et la croissance vont donc ralentir car le budget qui pourrait leur être consacré sera utilisé pour régler ces conflits²¹.

Il est impossible de dissocier la stabilité politique, la croissance économique, la croissance et la bonne gouvernance. Ils ont un très grand impact sur la coopération et l'intégration en Afrique. En effet, la mauvaise gouvernance sera très souvent à la base de la naissance de guerres civiles et des mouvements sécessionnistes ou rebelles qui sévissent dans les régions en Afrique, mécontents de la manière dont les dirigeants gouvernent. Une mauvaise

²⁰ SQUARE,K., *Regard critique sur l'intégration africaine : comment relever les défis*, Institut d'Etudes de Sécurité, ISS Paper 140, juin 2007.

²¹ SQUARE,K., Op.cit.,p.7.

gouvernance combinée à un manque de volonté peut entraver la réussite des projets d'intégration.

Enfin, l'un des problèmes majeurs qui constitue une entrave à la réussite de l'intégration régionale en Afrique, c'est le financement. En effet, les États africains manquent considérablement de moyens pour financer les infrastructures panafricaines, les opérations de maintien de la paix ou tout simplement pour faire fonctionner quotidiennement les institutions africaines. A titre d'exemple, en 2007, la mission de l'UA a échoué au Darfour (AMIS, Soudan) car il n'y avait pas assez de moyens. Ce manque de moyens peut être expliqué par le non-paiement des cotisations par les États membres ou lorsque ceux-ci paient tardivement. C'est la raison pour laquelle l'UA cherche d'autres moyens de financement afin d'atteindre ses objectifs. L'une des conséquences pour les organisations africaines et qu'elles sont en partie financées par des aides extérieures venant par exemple de l'UE. Or, ce financement venant de partenaires est fait avec un calcul stratégique ou pour des raisons politiques, ce qui remet en cause la souveraineté et l'indépendance des organisations africaines²².

Il est presque impossible de faire une liste exhaustive, mais nous avons essayé ci-dessus de lister quelques raisons pour lesquelles l'intégration régionale africaine peine à décoller malgré les efforts qui semblent être faits. Pour booster les intégrations régionales africaines, Pascal Lamy propose quelques pistes de solution.

Tout d'abord, il faudrait que les différents acteurs des sociétés africaines travaillent en collaboration. Par acteurs, nous entendons ceux de la société civile, les partis politiques, le monde des entreprises, les forces syndicales, etc. pour que l'intégration régionale devienne un projet collectif. En effet, il est essentiel que des sentiments d'appartenance, de satisfaction ou communautaires naissent parmi toute la population afin d'avoir un soutien de sa part et pour que les transformations difficiles deviennent acceptables.

Ensuite, il est nécessaire qu'il y ait un renforcement du leadership car les processus d'intégration régionale se nourrissent très souvent d'une énergie politique très importante. Il faut également une détermination ainsi qu'une conviction profonde car le parcours d'une

²² SOUARE, K., Op. cit., p.8.

intégration régionale est long et semé d'embûches. Elle s'étend généralement sur plusieurs générations²³.

Troisièmement, les États pourraient revoir les organisations régionales auxquelles ils ont adhéré afin de voir s'ils ne devraient pas se retirer de certaines. Effectivement, il arrive souvent qu'un pays soit membre de deux ou trois organisations alors qu'il doit payer des cotisations dans chacune d'elle. Cela crée des retards dans les paiements car certains pays ont du mal à s'acquitter à temps des paiements demandés. Il arrive même très souvent que les États-membres ne paient pas, ce qui a des conséquences sur le fonctionnement des organisations régionales.

Enfin, une intégration régionale complète ne peut avoir lieu si l'instabilité persiste sur le continent africain. Il est dès lors impératif que les gouvernements africains des pays qui connaissent des troubles se concertent pour éradiquer ou du moins diminuer l'insécurité grandissante. Il serait impensable, aujourd'hui, de voir les investisseurs se ruer sur le Burundi ou la Somalie pour y investir leur capital vu les troubles qui s'y déroulent depuis des années.

Nous remarquons donc que malgré les avancées que font les intégrations régionales en Afrique, beaucoup d'efforts doivent encore être fournis afin de renforcer leur efficacité.

1.5. Avantages et inconvénients d'une intégration régionale

L'intégration régionale est une bonne chose qui a de nombreux avantages bien que quelques inconvénients en découlent également. Parmi les avantages, nous pouvons citer quelques-uns.

Premièrement, il y a **un accroissement de la taille du marché**. En effet, sur le plan économique, la taille du marché s'accroît car la demande augmente et les entreprises en tirent profit. De plus, de nouvelles entreprises vont être créées et s'implanter dans la région, ce qui va engendrer un boom des activités industrielles et commerciales. Avec le marché qui se diversifie, les consommateurs vont avoir un large choix et par conséquent, les prix vont diminuer²⁴.

²³ LAMY, P. *Intégrations régionales en Afrique : ambitions et vicissitudes*, (www.notre-europe.eu) p. 17-20.

²⁴ MBONITEGEKA J.I, NIYOKWIZIGIRA E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'est : bilan et perspectives*, Université Moulay Ismail de Meknes-FSJES, Diplôme de licence en économie et Gestion, 2015.

Autre avantage, **un effet de création de commerce**. En 1950, Jacob Viner, un économiste canadien a prouvé que les accords commerciaux régionaux ont deux effets. D'une part, il y a un commerce qui se crée, c'est le côté positif et d'autre part, il y a un détournement des flux commerciaux, un des désavantages dont nous parlerons plus tard. Concernant la création de commerce, Viner dit qu'elle est causée par le fait que les consommateurs s'adressent de plus en plus aux producteurs des pays qui sont membres de la même organisation régionale. Par conséquent, une intensification des échanges entre eux va naître. Dès lors, les producteurs se doivent d'être plus efficaces par rapport aux autres offreurs du monde entier grâce aux gains d'efficacité qui résultent des nombreux échanges²⁵.

Ensuite, intégrer une communauté régionale peut permettre **des économies d'échelles et une intensification de la concurrence**. Une économie d'échelle désigne le fait que « le coût de production unitaire d'un produit ou service baisse lorsque la production augmente. Les économies d'échelle favorisent la domination par les coûts ou les marges des leaders d'un marché »²⁶. Cela veut dire que les firmes vont devoir produire en très grande quantité afin que le coût unitaire de chaque produit diminue. Malheureusement dans de nombreux pays, la taille du marché, qui est trop petite, ne permet ni de rentabiliser ni de développer la production de tous les biens et services comme ceux qui ont besoin de fortes économies d'échelle pour pouvoir être compétitifs. L'intégration régionale offre donc l'opportunité de surmonter ces problèmes concernant la taille du marché intérieur en mettant les ressources en commun et en élargissant les marchés²⁷.

Quatrièmement, une intégration régionale peut augmenter **le pouvoir de négociation**. Lorsque les pays décident de se mettre ensemble dans une organisation, cela leur donne plus de pouvoir. Lorsque viennent les négociations internationales, les pays ont plus de poids que lorsqu'ils négocient individuellement. Ils pourront notamment tirer profit des réductions tarifaires pour les produits exportés de l'Union²⁸.

²⁵ WELAKWE,N.M,Analyse critique de la régulation de la liquidité bancaire par une banque centrale communautaire et sa contribution au processus d'intégration régionale: Le cas de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC, Maitrise en Economie de Gestion, Université Catholique d'Afrique Centrale,2006

²⁶ <https://www.definitions-marketing.com/definition/economie-d-echelles/> (Page consultée le 3 mai 2018)

²⁷ WELAKWE,N.M,Op. cit.,p.13.

²⁸ MBONITEGEKA J.I,NIYOKWIZIGIRA E.,Op. cit.,p.30.

Enfin, un autre atout qui peut découler d'une intégration régionale est **le maintien de la paix et la stabilité**. Effectivement, lorsque des pays qui ont des querelles adhèrent à une même Union, cela peut les pousser à mettre certains différends de côté pour le bien de leurs intérêts communs. Le fait que leurs économies soient liées est une garantie d'équilibre et de paix²⁹.

Cependant, une intégration régionale n'a pas que des avantages. En effet, elle peut être à l'origine de certains problèmes tels que celui de **l'effet de détournement de commerce**. Il s'agit d'une conséquence qu'engendre la création d'une Union selon Jacob Viner. D'après ce dernier, la création d'une union peut changer la structure des échanges de certains pays membres avec d'autres pays hors union. Viner explique que «si avant la création d'une union, un pays **A** importait exclusivement un type de bien en provenance d'un pays **B** qui ne sera pas intégré dans la nouvelle union, la formation de l'union peut être préjudiciable à ce dernier. Le pays **B**, hors accord, va sans doute voir le coût de ses produits augmenter (tarif extérieur commun) alors que d'autres pays, au sein de l'union, vont devenir plus compétitif pour le même type de produit (disparition des barrières tarifaires et non tarifaires) et intéresser le pays **A**. Il y a alors détournement de commerce »³⁰. Là où d'autres pays vont donc tirer profit de cette intégration régionale, certains risquent de se retrouver désavantagés.

Enfin, parmi les désavantages se trouve une **perte de souveraineté** nationale au profit de l'organisation régionale. Par définition, la souveraineté est « pouvoir suprême reconnu à l'État, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national (*souveraineté interne*) et son indépendance absolue dans l'ordre international où il n'est limité que par ses propres engagements (*souveraineté externe*) »³¹. En effet, si l'on prend l'exemple de l'UE ou de l'UA, ces deux organisations sont supranationales, ce qui veut dire qu'elles possèdent certains pouvoirs qui sont considérés comme étant supérieurs à ceux d'un État, une nation. L'UE et l'UA ont par exemple toutes les deux une cour de justice dont les décisions peuvent annuler celles prises par les cours de justice d'un État³².

²⁹ Ibidem

³⁰ «Définition détournement de commerce», <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/detournement-de-commerce.html> (page consultée le 20 avril 2018).

³¹ Le dictionnaire « Larousse » <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/souverainet%C3%A9/74000> (page consultée le 20 mai 2018).

³² MBONITEGEKA J.I, NIYOKWIZIGIRA E., Op. cit., p.30.

Dans le chapitre suivant, nous avons choisi d'analyser quatre organisations régionales à savoir, l'Union Africaine, l'Union Européenne, l'Association des Nations de l'Asie de l'Est ainsi que la East African Community. Ces associations n'ont pas été sélectionnées au hasard. En effet, nous avons pris une organisation européenne, deux communautés régionales africaines et une asiatique. Le but est bien sûr de relever leurs ressemblances et leurs différences. Pour cela, nous avons décidé d'analyser leur évolution historique, leurs objectifs et principes, leurs structures/organes et pour finir, leur financement et pour terminer, leur politique économique. Nous aurions pu aborder d'autres points pour pousser notre comparaison encore plus loin mais le nombre limité de mots de notre mémoire ne nous le permet pas.

CHAPITRE 2 : COMPARAISON DE L'UA, L'UE, L'ANASE ET LA EAC

Pour mieux cerner l'intégration régionale et le fonctionnement de la East African Community, il est nécessaire de faire une comparaison de cette organisation et d'autres qui sont internationalement reconnues et plus ou moins similaires au niveau des structures ou dans les politiques qu'elles mènent. Nous avons fait le choix délibéré de mettre en parallèles la EAC avec d'autres communautés qui sont, l'UA, UE et l'ANASE.

2.1. UNION AFRICAINE (UA)

2.1.1. Évolution historique



Figure 1 : Emblème de l'UA

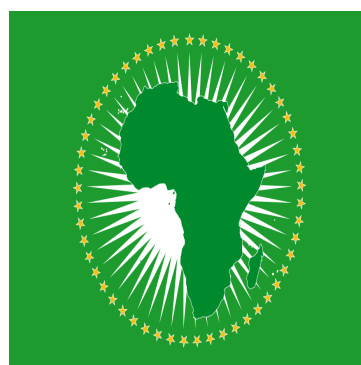


Figure 2 : Drapeau de l'UA

Source : Source : <https://au.int/fr>

« Il ne saurait y avoir de réelle indépendance et de véritable développement économique, social, politique et culturel de l’Afrique sans l’unification du continent »³³, disait l’homme d’État indépendantiste et panafricaniste ghanéen Kwame Nkrumah. Il était l’un des rares hommes d’État africain à avoir très vite compris que l’Afrique n’aura aucun avenir sans unité. L’appel de Kwame Nkrumah fut entendu : une première tentative pour la création d’une Union appelée l’Union Ghana-Guinée fut faite. Une année plus tard, la même Union sera renommée « Union des États africains » avec l’addition du Mali. Malheureusement, cette union de tendance marxiste, composée des trois pays de l’Afrique de l’ouest prit fin en 1961 à cause de la Guinée qui a préféré se rapprocher des États-Unis alors que ses partenaires étaient contre ce rapprochement³⁴.

En 1963, l’ancêtre de l’Union africaine fut créé sous le nom de l’«Organisation de l’Unité Africaine » (OUA) (1963-2002) avec dans sa composition, 32 États et avec comme siège, Addis-Abeba, en Ethiopie. Cette organisation vivra pendant presque 40 ans. Plusieurs réformes furent menées, notamment celle de 1991 qui conclut **le traité d’Abuja** qui prévoyait de créer un marché commun sur l’ensemble du continent avant 2025³⁵.

L’unité africaine ne va pas s’arrêter d’évoluer. En effet, le 9 septembre 1999, le président libyen de l’époque, le colonel Mouammar Kadhafi lança un autre appel pour la création d’une Union africaine depuis Syrte, sa ville natale. Cet appel, très largement entendu, poussa les 53 États africains à travailler d’arrache-pied à créer cette union, qui verra le jour en 2002 à Durban. Ce projet fut perçu comme la seule réponse aux problèmes africains. Depuis la création de l’UA au début des années 2000, parmi les objectifs de cette dernière, l’organisation veut jouer un rôle plus actif voire de premier plan dans la résolution des conflits en Afrique. Elle veut également promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité³⁶. Mais est-ce réellement le genre d’union dont rêvaient les pères du panafricanisme et les peuples africains ? Est-ce une union qui aura pour objectif l’indépendance économique et politique des pays africains tel que le voulaient Marcus Garvey ou encore Web Dubois ?³⁷

Que représente l’Union Africaine pour les Africains ? L’Union Africaine proposée par Kadhafi n’est pas celle dont les Africains ont envie. Elle est plutôt perçue comme la volonté des États qui la composent à vouloir s’organiser, être unis et parler d’une même voix face au

³³ SASSOU A., F., De l’unité africaine de Nkrumah à l’Union africaine de Kadhafi, « L’Harmattan », Paris, 2008, p.7

³⁴ Ibidem, p.7.

³⁵ Ibidem, p.7.

³⁶ International Crisis Group, Union africaine et crise au Burundi: entre ambition et réalité, Addis-Abeba/Nairobi/Bruxelles, 28 septembre 2016, p.4.

³⁷ SASSOU A., F., De l’unité africaine de Nkrumah à l’Union africaine de Kadhafi, « L’Harmattan », Paris, 2008, p.7.

reste du monde. Mais même si les efforts faits par l'union africaine sont à féliciter, l'objectif d'un projet politico-culturel prôné par le panafricanisme, qui vise à ouvrir les frontières et à permettre le brassage des peuples n'a toujours pas été atteint.

L'Union Africaine doit viser à effacer les frontières issues de la colonisation et à travailler ensemble pour un projet politique commun. Le continent africain doit s'ouvrir à certaines valeurs telles que la liberté, la démocratie ou encore le respect des droits humains. Une Afrique souveraine où les gouvernants seront désignés par les peuples africains et non par des acteurs extérieurs. Il s'agit tout simplement du retour de l'Afrique à ses origines, son histoire mais aussi à son identité culturelle. L'Afrique cherche à remettre en cause les États-nations et à se défaire de son passé colonial³⁸. C'est notamment une des choses qui différencie l'Union Africaine et l'Union Européenne qui cherche à faire renaître le vieux continent face à l'Amérique qui est une grande puissance. En effet, les États de l'Union Européenne tiennent à garder leur souveraineté. Je reviendrai plus tard sur les convergences et divergences qui existent entre les deux unions. Pour l'heure, il est important de se focaliser sur les objectifs, le fonctionnement de l'Union Africaine ainsi que sur les structures qui la composent.

Avec comme devise, « Une Union efficace et compétente pour une nouvelle Afrique », l'UA a pour objectif, « une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale ». Elle cherche à ce que le continent soit plus uni et solidaire. La sécurité, la stabilité et la paix sont parmi ses priorités. L'organisation tient également à défendre les positions du continent dans la communauté internationale et à coopérer avec des organisations comme les Nations Unies, etc. L'UA tient également à soutenir la recherche technologique et scientifique. Le développement des ressources hydrauliques et énergies durables ainsi que la prévention de la sécheresse sont aussi des choses auxquelles l'UA compte s'atteler³⁹. Pour que toutes ces réalisations soient possibles, de nombreuses structures telles que des comités et assemblées ont été mis en place. Nous allons essayer dans les paragraphes suivant de décortiquer ces nombreuses structures, organes ou institutions.

³⁸ Ibidem,p.4.

³⁹ MORIN,C., *Union africaine : Une union efficace et compétente pour une nouvelle Afrique,rêve ou réalité* , <https://mfнулh.files.wordpress.com/2013/04/l-union-africaine-pdf.pdf>,2013

2.1.2. Objectifs et principes de l'UA

Il existe une liste bien établie des objectifs et principes que l'organisation doit atteindre. En voici quelques-uns :

- « Défense de la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ses États membres ;
- Accélérer l'intégration politique et socio-économique de l'Afrique
- Favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- Promotion de la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent ;
- Accélérer le développement du continent par la promotion de la recherche dans tous les domaines, en particulier dans les sciences et les technologies
- Œuvrer de concert avec les partenaires internationaux pertinents en vue de l'éradication des maladies évitables et de la promotion de la santé sur le continent »⁴⁰.

L'Union Africaine veut travailler en suivant certains principes dont quelques-uns sont repris ci-après :

- « Égalité souveraine et interdépendance de tous les États membres de l'Union;
- Respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance ;
- Mise en place d'une politique de défense commune pour le continent africain;
- Règlement pacifique des conflits entre les États membres de l'Union par les moyens appropriés qui peuvent être décidés par la Conférence de l'Union;
- Interdiction de recourir ou de menacer de recourir à l'usage de la force entre les États membres de l'Union;
- Condamnation et rejet des changements anticonstitutionnels de gouvernement »⁴¹.

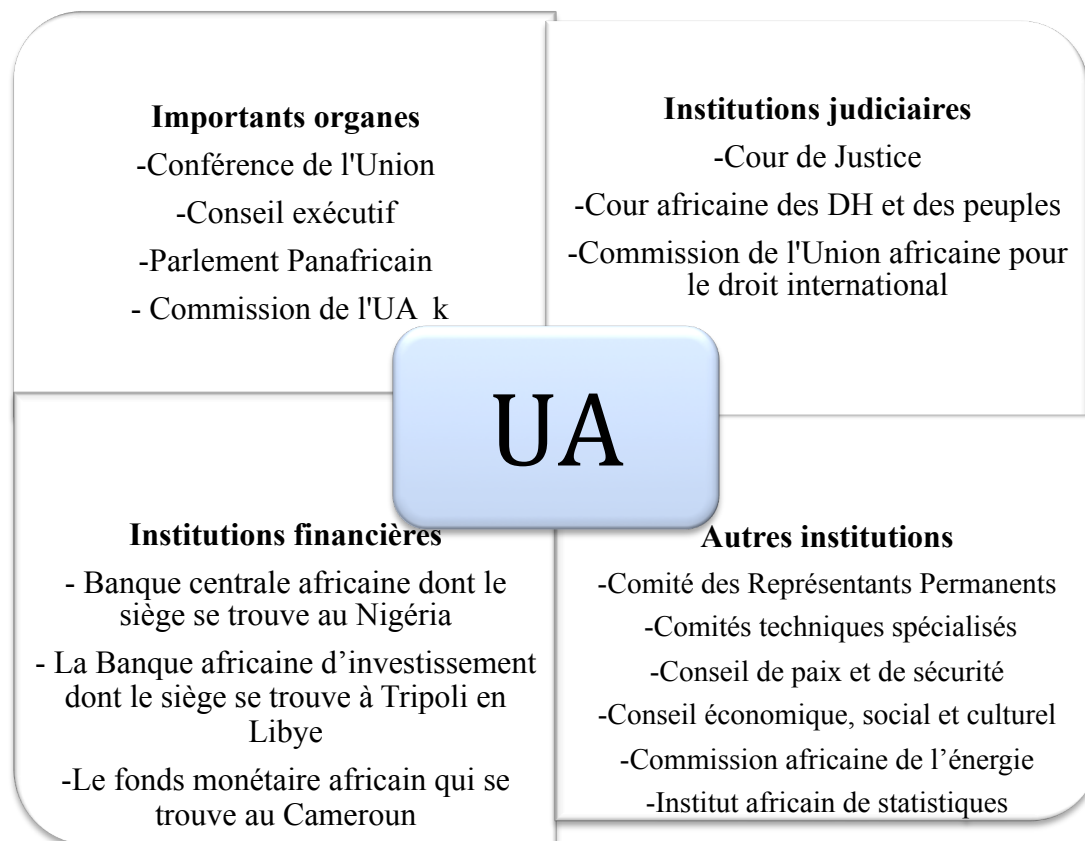
⁴⁰ <https://histoiretec.wordpress.com/2012/11/01/lunion-africaine-creation-objectifs-et-principes/> (Page consultée le 7 mars 2018)

⁴¹ Ibidem (Page consultée le 7 mars 2018)

2.1.3. Organes

Les organes de l'Union⁴² :

Figure 2 : Institutions de l'UA



La conférence de l'Union : Il s'agit de l'organe le plus important de l'Union Africaine. On y retrouve les chefs d'Etat des gouvernements des Etats-membres de l'organisation. Elle définit les politiques de l'UA, adopte le programme de l'Association, fixe ses priorités, et s'assure de la mise en œuvre des politiques et décisions de l'Union. Elle élit les membres de la commission de l'UA et le président.

L'Union africaine a également un **Conseil exécutif**, qui examine les questions, décide et coordonne des politiques et suit la mise en œuvre des politiques décidées par la Conférence de l'État. **Le parlement Panafricain** a son siège en Afrique du Sud et est un organe consultatif. Elle s'assure que les peuples africains participent au développement du continent. Chaque État membre de l'Union a 5 parlementaires qui le représentent dans le parlement. Autre organe important de l'Union, **la Commission de l'UA**. Il s'agit du secrétariat de

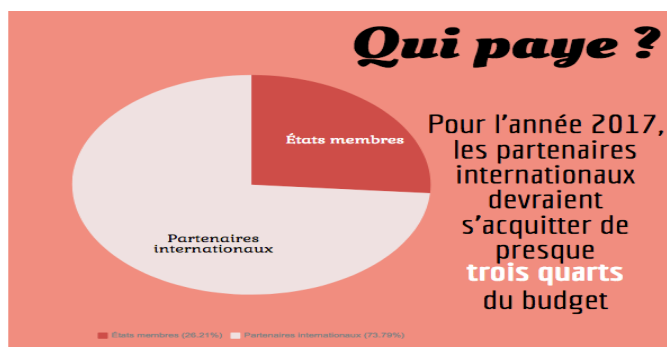
⁴² MENZAN, A., *Les enjeux de l'Union Africaine (UA)*, Brevet section Diplomatie, 2001, ENA CÔTE D'IVOIRE (Abidjan), Mémoire de fin de cycle - CMS Diplomatie

l'organisation africaine. Elle agit sous l'autorité et sous le mandat de la Conférence et le Comité exécutif. Elle défend les intérêts de l'UA et est le garant et le dépositaire de l'Acte constitutif. Cette Commission doit être en permanence en contact avec les organes de l'UA. Les autres institutions sont **judiciaires**, financières et autres⁴³.

2.1.4. Financement

L'Union Africaine reste très largement dépendante des aides financières étrangères. Si nous prenons, à titre d'exemple, le budget pour l'année 2017, trois quarts du budget provenaient des partenaires internationaux sur les presque 800 millions d'euros nécessaires. En effet, près de 600 millions de dollars étaient attribués par l'étranger tandis que les 200 millions de dollars restants devaient être donnés par les membres de l'Union Africaine. Lors du 29^{ème} sommet de l'organisation qui s'est déroulé au mois de juillet 2017 à Addis-Abeba, un rapport présenté par le président actuel de l'Union Africaine, Paul Kagame, explore des pistes pour qu'enfin, l'organisation s'autofinance.

Figure 3 : Parts des contributions des partenaires internationaux et états membres de l'UA pour l'année 2017.



Source : journal « jeuneafrique » en ligne du 6 juillet 2017. (<http://www.jeuneafrique.com/454759/politique/financement-union-africaine-budget-bailleurs-fonds-independance/> page consultée le 13 août 2018)

Mais que paient réellement les États membres ? Certains membres ne contribuent pas assez comme c'est le cas de la Libye, qui, parfois, n'arrive pas à payer son entière contribution. L'UA est dès lors obligée de faire appel à la communauté internationale⁴⁴. Les plus gros

⁴³ DIOP,M.,NDIAYE,M.,Union Africaine : Mode d'emploi d'une organisation simple en apparence, (<http://afrique.le360.ma/maroc-algerie-senegal-autres-pays/politique/2017/02/11/9516-union-africaine-mode-demploi-dune-organisation-simple-en-apparence> (page consultée le 14 août 2014).

⁴⁴ MORIN,C., *Union africaine : Une union efficace et compétante pour une nouvelle Afrique,rêve ou réalité*,

contributeurs, qui ont donné plus de 10 millions de dollars sont l'Algérie, l'Égypte, le Nigéria, l'Angola ainsi que l'Afrique du Sud. Le reste des États donnent des sommes entre 1 et 10 millions de dollars.

A quoi sert le budget ? Près de 63% du budget sont destinés aux coûts de fonctionnement tandis que seulement près de 38% sont destinés aux programmes. Ceux qui empochent le budget sont d'une part, les organes de l'Union Africaine (55%), les Bureaux spécialisés (1,54%) et les opérations de la paix (43,19%).

Dès lors quand l'UA doit faire appel à la communauté internationale pour financer ses projets, comment peut-elle prétendre à l'indépendance de l'Afrique tant réclamée ? Nous imaginons très mal voir ces contributeurs internationaux ne pas se mêler des affaires intérieures de l'EAC dès lors qu'ils contribuent à plus de la moitié du budget.

A cause du manque d'argent, l'UA a des difficultés à accomplir beaucoup de ses programmes, notamment lorsqu'il faut résoudre les conflits qui minent la région. Ce problème de sous-financement chronique empêche également d'embaucher du personnel supplémentaire au sein de l'UA⁴⁵.

Parmi les mesures proposées pour augmenter le budget de l'UA, une taxe de 0,2% sur les importations en Afrique comme par exemple les voitures, le sucre, etc. a été proposé pour faire face aux problèmes de financement et pour plus particulièrement pour moins dépendre des partenaires internationaux. Mais les opérations de maintien de la paix resteraient, d'après Moussa Faki Mahamat (président de la commission de l'union africaine depuis janvier 2017), financées à plus de 75% par l'aide extérieure⁴⁶.

<https://mfnullh.files.wordpress.com/2013/04/l-union-africaine-pdf.pdf>,2013

⁴⁵ International Crisis Group, *Union africaine et crise au Burundi: entre ambition et réalité*, Addis-Abeba/Nairobi/Bruxelles, 28 septembre 2016, p3.

⁴⁶ RODIER, J., « Comment l'Union africaine est-elle financée », *Jeune Afrique* (Juillet 2017) (<http://www.jeuneafrique.com/454759/politique/financement-union-africaine-budget-bailleurs-fonds-independance/>) (page consultée le 1^{er} mars 2018).

2.1.5. Politique économique⁴⁷

Le continent veut une autosuffisance économique et veut promouvoir un développement durable et entretenu. Mais cela n'est pas chose facile car arriver à une cohésion entre 53 pays tenant compte de l'instabilité qui règne dans certains secteurs, n'est pas une chose évidente.

Pour avoir un aperçu général, il convient de mentionner les 8 CER (communautés économiques régionales).

- La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)
- L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
- La Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA)
- Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)
- La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
- La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)
- L'Union du Maghreb arabe (UMA)

Il s'agit des 8 piliers de l'UA. Ils s'entraident pour améliorer la condition de vie des Africains et pour cela, il est nécessaire qu'ils mettent en œuvre des politiques économiques qui vont favoriser la croissance économique ainsi que le développement social. L'UA veut s'ouvrir à la mondialisation mais avant cela, elle veut réaliser une intégration économique d'ici 2027. L'intégration économique a de nombreux avantages, notamment la création d'opportunités commerciales et d'emplois, etc.⁴⁸ C'est une des grandes différences avec l'UE celle-ci est déjà très avancée au niveau de la modernité et de la prospérité grâce aux coalitions, coordinations, coopérations, unions et accords.

L'UA a l'ambitieux projet de créer une monnaie unique pour l'Afrique. Lors d'une réunion organisée par l'UA à Yaoundé (Cameroun) en 2008, avec des universitaires, des économistes africains, des représentants de la Banque africaine de développement ainsi que ceux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, le débat était centré sur la création d'une monnaie commune pour toute l'Afrique. Mais la création d'une devise

⁴⁷ <https://mfнулh.files.wordpress.com/2013/02/union-africaine-integration-economique-christiaan-van-edem.pdf> (page consultée le 7 mars 2018).

⁴⁸ <https://mfнулh.files.wordpress.com/2013/02/union-africaine-integration-economique-christiaan-van-edem.pdf> (page consultée le 7 mars 2018)

commune risque de prendre du temps, et ce pour plusieurs raisons dont certaines sont évidentes.

Tout d'abord, pour qu'une monnaie unique panafricaine soit possible, il faut un régime de change stable et harmonisé et certaines politiques économiques et financières doivent être convergentes. Ensuite, les différences entre pays africains en ce qui concerne le développement risquent de ne pas faciliter la création de cette monnaie unique. Et enfin, les États doivent être prêts à accepter de perdre leur autonomie concernant la politique monétaire⁴⁹.

2.2. Quelles sont les avancées et difficultés auxquelles l'UA fait face ?

Quelques réalisations qui ont été concrétisées grâce à l'Union Africaine sont à souligner. Parmi celles-ci, nous pouvons parler de la relance de la croissance dans certains pays comme c'est le cas depuis 2011 en Ethiopie. En effet, ce dernier pays a atteint une croissance de 8.5 en 2016, ce qui est plutôt spectaculaire pour un pays africain.⁵⁰

Mais il est à préciser que cette croissance n'a pas eu lieu dans tous les pays africains. En effet, l'inflation des prix, surtout dans l'alimentaire reste un réel problème dans la région. Le chômage est également pointé du doigt. En effet, à l'exemple de l'Afrique du Sud, où il y avait un taux de chômage avoisinant 26% en 2015⁵¹. Les jeunes sont plus particulièrement touchés par le chômage. Ce sont donc là des éléments qui sont un frein à la croissance et qui empêchent le continent de se développer. L'UA doit également faire face aux conditions météorologiques qui provoquent des sécheresses dans la région, poussant des milliers de personnes à se déplacer et créant une insécurité alimentaire sans précédent en Somalie, Afrique du Sud ou encore Ethiopie.

Des problèmes et difficultés au sein de l'Union Africaine, il n'en manque pas. Nous nous souvenons encore des soulèvements qui ont lieu au Maghreb en 2011, notamment en Libye ou encore en Tunisie où les chefs d'État de ces deux pays ont été chassés du pouvoir. L'UA et ses dirigeants laissent très souvent des situations chaotiques s'installer dans les pays en conflit, faute de consensus. Cela est causé particulièrement par le manque d'unité qui règne

⁴⁹ « Une monnaie unique pour l'Afrique », *RFI* (14 décembre 2008)

http://www1.rfi.fr/actufr/articles/108/article_76076.asp (Page consultée le 11 mars 2018)

⁵⁰ MORIN, C., *Union africaine : Une union efficace et compétente pour une nouvelle Afrique, rêve ou réalité*, <https://mfnuflh.files.wordpress.com/2013/04/l-union-africaine-pdf.pdf>, 2013

⁵¹ <https://fr.actualitix.com/pays/afri/afrique-taux-de-chomage.php> (page consultée le 20 février 2018)

entre les membres de cette organisation. Ces membres ont des avis et des besoins divergents et sont souvent poussés par leurs intérêts personnels. Cela s'est particulièrement vérifié lors de la crise qui a touché le Burundi en avril 2015 et qui continue jusqu'à aujourd'hui. En effet, le président burundais, Pierre Nkurunziza, a décidé de briguer un troisième mandat, qui a conduit le pays, à peine sorti de la guerre civile, dans une période troublée. Les différents acteurs de l'UA ne se sont pas mis d'accord sur les recommandations proposées par le Conseil de paix et sécurité pour l'envoi de cinq mille hommes afin de protéger la population burundaise en janvier 2016. En effet, la majorité des membres préférerait une approche moins agressive, notamment des négociations entre les différents acteurs politiques burundais, puisque la crise était politique⁵².

Une chose qui pourrait expliquer pourquoi l'UA était divisée sur la question du Burundi, c'est la dynamique de la région. En effet, certains chefs d'État africain ont tendance à s'accrocher au pouvoir et à y rester beaucoup plus longtemps que prévu. À titre d'exemple, le président de l'Ouganda, Yoweri Museveni est au pouvoir depuis plus de 30 ans. De plus, le parlement a récemment changé l'âge limite pour accéder au pouvoir pour donner une autre chance au président Museveni de se représenter une nouvelle fois. Le parlement rwandais, a récemment révisé la constitution, ce qui a donné une chance au président Paul Kagame pour potentiellement diriger le pays jusqu'en 2034. Autre exemple, le refus de Joseph Kabila, président congolais de quitter le pouvoir en 2017 et d'organiser de nouvelles élections à la date prévue. Nous pouvons dès lors considérer qu'il y aurait peut-être une solidarité négative de certains chefs d'État envers leurs homologues. En effet, comment pourraient-ils condamner un chef d'État qui tente de faire exactement la même chose qu'eux ? Comment pourraient-ils accepter que l'on envoie des hommes sur le terrain pour protéger la population burundaise sans avoir peur que cela se produise chez eux ? Cela pousse les chefs d'État à ne pas s'entendre sur les solutions qu'il faut apporter aux différents problèmes auxquels ils font face. Ce manque d'unité entre les membres de l'Union Africaine pourrait, à long terme, conduire à la paralysie de l'organisation.

Le chaos qui s'est installé en Libye a été récemment accentué par la découverte de migrants rendus esclaves par Libyens. Aujourd'hui, le problème auquel l'UA doit faire face est de sortir ces hommes de cette situation et de faire en sorte qu'ils retournent dans leurs pays d'origine. Cela étant dit, ça risque d'être difficile. Tout d'abord, certains pays africains

⁵² International Crisis Group, *Union africaine et crise au Burundi: entre ambition et réalité*, Addis-Abeba/Nairobi/Bruxelles, 28 septembre 2016, p.4

refuseraient le retour des migrants comme le dit un article publié dans le journal Le Monde le 1^{er} décembre 2017, « Des sources auprès des ONG soulignent sous couvert de l’anonymat que certains pays ne voient pas forcément d’un bon œil le retour des migrants ayant échoué, ceux-ci n’ayant pas de travail et les conditions pour les accueillir n’étant pas réunies »⁵³. Cela démontre, encore une fois, le manque d’unité entre les Africains en général, mais aussi et surtout le mal qu’ont les dirigeants des pays africains et les membres de l’UA à parler d’une même voix.

Cependant, en mars 2018, un grand pas a été franchi par l’UA lors du sommet qui s’est tenu à Kigali. En effet, un accord sur une zone de libre-échange continental a été signé par les 44 pays sur les 55 qui composent actuellement l’organisation. L’accord doit maintenant être ratifié pour janvier 2019. Ce projet est une des étapes importantes de l’agenda des objectifs que s’est fixé l’UA d’ici 2063⁵⁴.

2.3. L’UNION EUROPEENNE (UE)

2.3.1 Évolution historique⁵⁵

L’UE est une union politique et économique. Au départ, elle s’appelait la Communauté économique européenne (CEE). Elle a été créée en 1958 dans le but de d’établir une coopération économique entre le Belgique, l’Allemagne, la France, l’Italie, les Pays-Bas ainsi que le Luxembourg. Plus de 20 ans plus tard, 22 autres pays ont adhéré à l’union.

Aujourd’hui, l’UE est la plus grande organisation politique et économique au monde et est devenue le plus grand bloc commercial dans le monde. Elle concurrence toutes les autres communautés régionales.

⁵³Le Monde,AFP, «*Le rapatriement de Libye des migrants s’annonce comme un vrai casse-tête* », http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/12/01/le-rapatriement-de-libye-des-migrants-s-annonce-comme-un-vrai-casse-tete_5223352_3212.html (page consultée le 1er mars 2018)

⁵⁴ Press Realease N.XX/2018 (UA), *AU Member Countries Create History by massively signing the AfCFTA Agreement in Kigali*,2018 https://au.int/sites/default/files/pressreleases/34053-pr-pr_-_au_member_countries_create_history_at_the_afcfta_extraordinary_summit_in_kigali_f.pdf (page consultée le 21 juillet 2018)

⁵⁵ https://europa.eu/european-union/about-eu/eu-in-brief_fr (Page consultée le 26 mars 2018)

2.3.2. Objectifs et principes de l'UE⁵⁶

Quelques objectifs et principes de l'UE :

- Promotion de la paix, le bien-être des peuples et les valeurs de l'UE
- Faire avancer les progrès technologiques et scientifiques
- Établissement d'une union économique et monétaire
- Les espaces de liberté, de sécurité et de justice doivent être sans frontières intérieures
- Lutter contre la discrimination et l'exclusion sociale
- Promotion de la cohésion économique, territoriale et sociale ; et les États membres doivent être solidaires
- Respect de la richesse culturelle et linguistique des États membres de l'UE

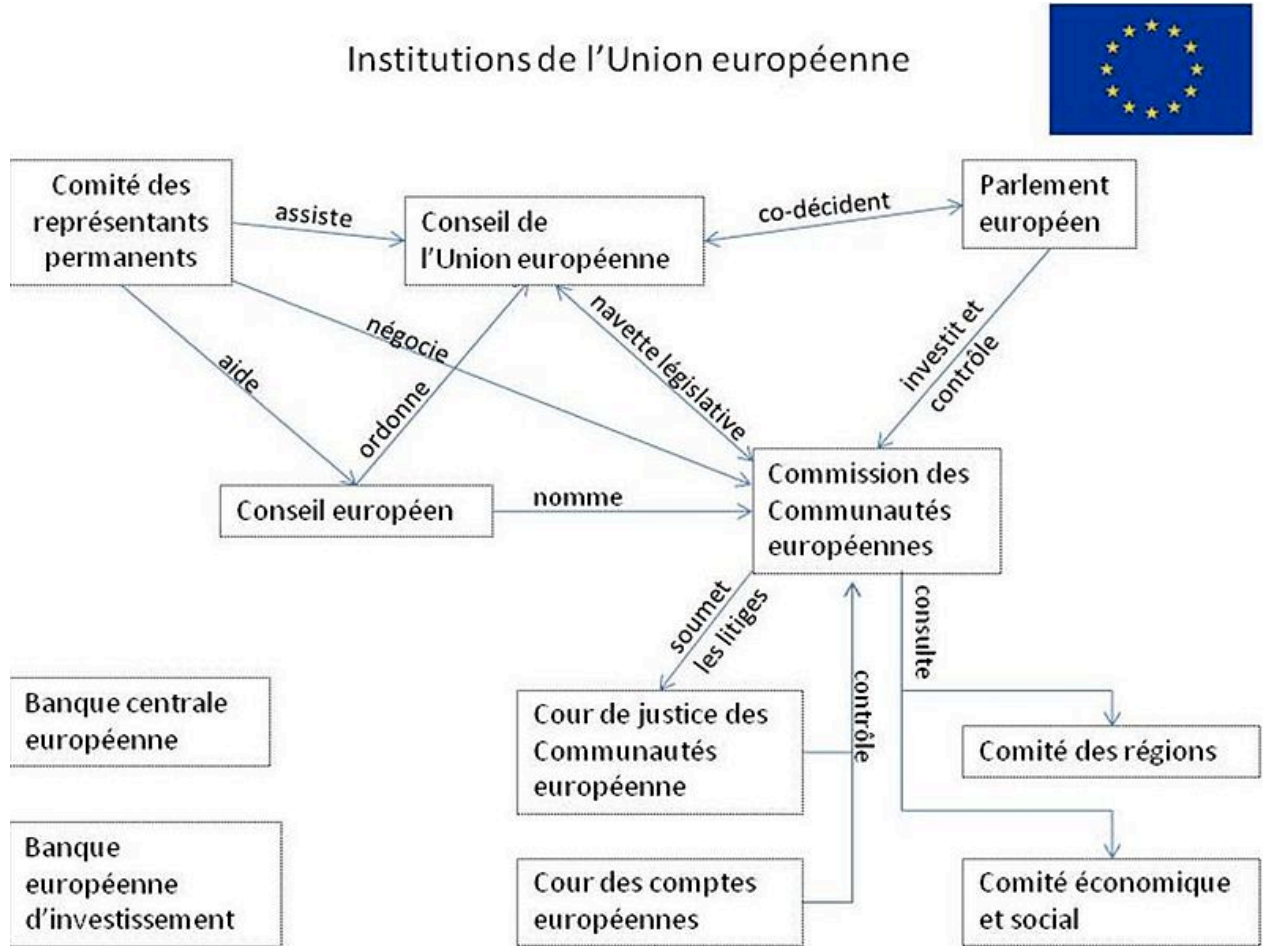
Les valeurs fondamentales de l'UE :

- Dignité humaine
- Liberté
- Démocratie
- Égalité
- État de droit
- Droits de l'homme

⁵⁶ BLANQUET, M. et alii, *les Principes fondateurs de l'UE*, rapport scientifique d'une recherche financée par le Groupement d'intérêt public "Mission de recherche Droit et Justice" (subvention n° 22.05.27.03), mars 2004.

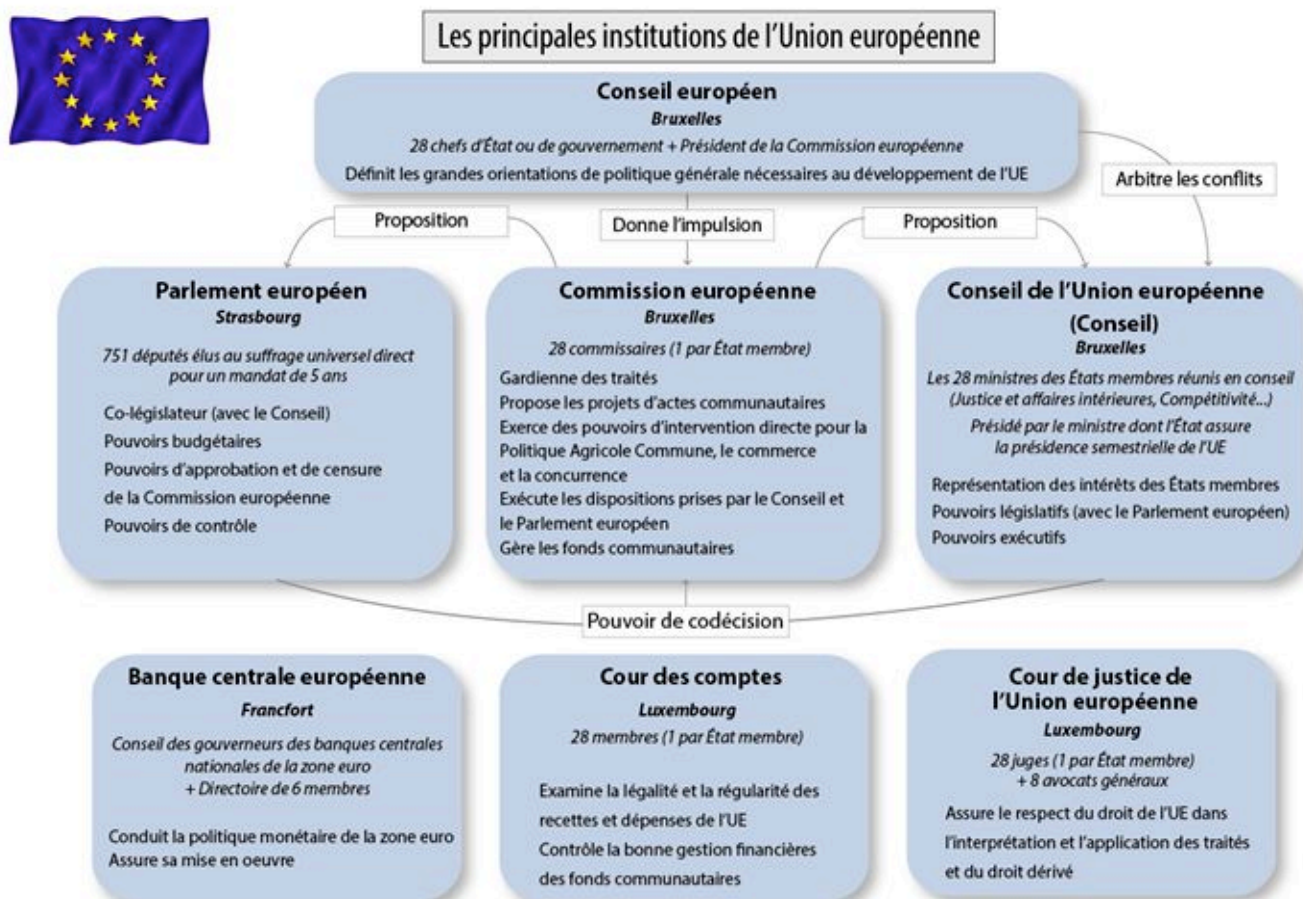
2.3.3. Organes

Figure 4 : Les institutions de l'Union européenne.



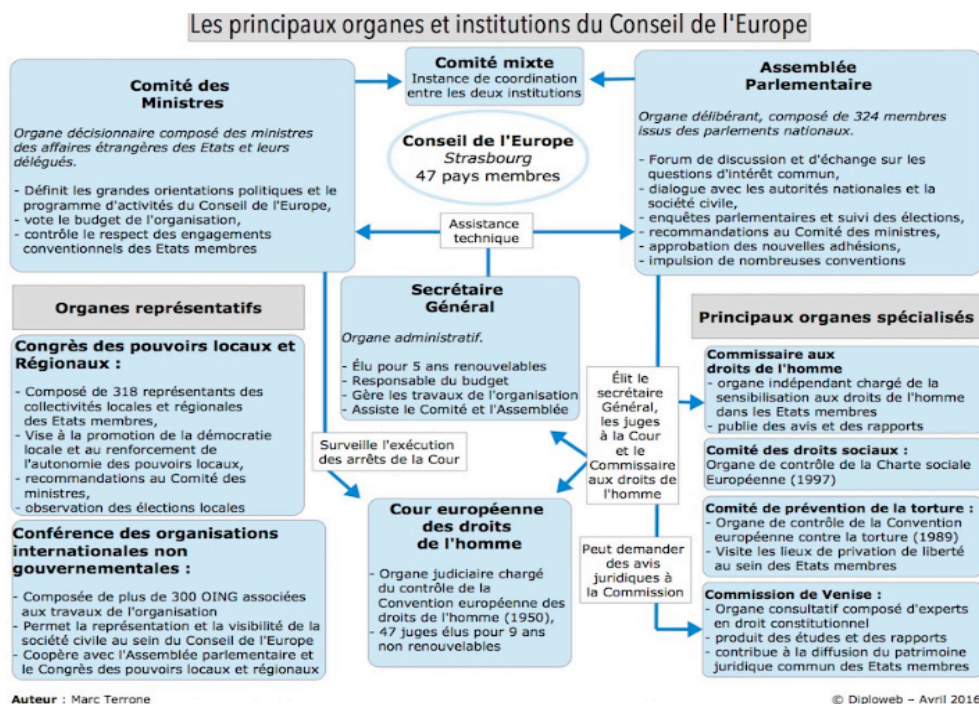
Source : Wikipédia, *Les institutions de l'Union européenne*,
https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Institutions_de_l%27Union_europ%C3%A9enne.jpg (page consultée le 14 août 2018).

Figure 5 : Les principales institutions de l'Union européenne.



Source : « Cours du droit.net », <http://www.cours-de-droit.net/droit-des-institutions-europeennes-a121603618>, (page consultée le 14 août).

Figure 6 : Les principaux organes et institutions du Conseil de l'Europe.



Source : VERLUISE,P., *Le Conseil de l'Europe en schéma : pour comprendre et faire la différence*, La revue géographique, 22 novembre 2016, (<https://www.diploweb.com/Le-Conseil-de-l-Europe-en-schema.html>) (page consultée le 14 août 2018).

Il existe plusieurs institutions au sein de l'UE et certains sont plus importants que d'autres. L'organe principal de l'Union européenne est le **Conseil de l'Union européenne**. Il est l'organe décisionnel, car il a un pouvoir législatif et exécutif. Il se compose des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'UE ainsi que du président de la Commission européenne et du président du Conseil européen.

Parmi les autres organes principaux se trouve la **Commission européenne**. Elle joue le rôle d'exécutif communautaire, elle a un quasi-monopole de l'initiative des actes communautaires et impose au Conseil de statuer sur les traités sur proposition de la Commission et elle est considérée comme la « gardienne des traités ». Elle s'assure du respect du droit communautaire par les institutions ou les États membres.

Il y a également un **Parlement européen**, une **Cour des comptes** et de **Justice**, une **Banque centrale européenne**, un **Conseil des ministres de l'UE**, un **Comité Économique et Social**, etc. Leurs rôles sont décrits dans les figures ci-dessus⁵⁷.

⁵⁷ FARVAQUE E., LAGADEC G., *Intégration économique européenne: problèmes et analyses*, Préface de Pierre Morin, De Boeck Université, Bruxelles, p 56-56.

2.3.4. Financement

L'UE est financée de trois manières. L'argent qu'utilise l'UE provient des contributions des États membres qui la composent, des revenus gérés par les droits à l'importation des produits qui proviennent des pays hors UE ainsi que des amendes imposées à cause du non-respect de la législation européenne. 98% du budget proviennent des ressources qui sont propres à l'UE et les 2% restants proviennent d'autres recettes. Le budget annuel de l'UE équivaut plus ou moins à 145 milliards d'euros (chiffres de 2015)⁵⁸.

Ici, encore une fois, nous constatons cette différence majeure au niveau du financement des deux institutions que sont l'UA et l'UE. En effet, l'UE contrairement à l'UA est entièrement financée par ses fonds propres alors que $\frac{3}{4}$ du budget de l'organisation africaine proviennent de ses partenaires internationaux.

2.3.4. Politique économique

Avec sa zone euro créée en 1999, l'organisation européenne est considérée comme l'union économique et monétaire (UEM-EMU) la plus importante dans le monde. UEM fait référence à un groupe de pays qui se sont mis d'accord pour adopter une monnaie unique. Ces pays ont aussi ouvert leurs marchés économiques afin de former une zone de libre-échange. En général, avant la création d'une monnaie unique, il y a également une union douanière et un marché commun. Des étapes déjà franchis par l'UE⁵⁹.

Depuis la crise financière de 2008, des mesures ont été mises en place pour éviter toute crise économique ou financière. Ces mesures sont entre autres :

- a) Le rétablissement de la stabilité financière
- b) La protection de l'épargne
- c) Le maintien des flux de crédits abordables pour les ménages et entreprises
- d) L'instauration d'un système de gouvernance financière et économique de l'UE plus efficace.⁶⁰

⁵⁸ https://europa.eu/european-union/topics/budget_fr (page consultée le 20 juin 2018)

⁵⁹ "Définition union économique et monétaire", (https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_%C3%A9conomique_et_mon%C3%A9taire) (Page consultée le 15 août 2018).

⁶⁰ https://europa.eu/european-union/topics/economic-monetary-affairs_fr (Page consultée le 26 mars 2018)

2.4. L'Union Africaine, une imitation de l'Union Européenne ?⁶¹

La réponse est clairement oui. Du moins au niveau des institutions. En effet, beaucoup auront remarqué que l'UA a voulu, à travers ses organes et institutions, imiter le modèle de l'UE. En effet, les débuts de l'UA et ceux de l'UE ont presque commencé au même moment mais les avancées faites par les deux organisations ne sont en aucun cas comparables. Il y a plusieurs raisons qui peuvent expliquer cette situation. Le Conseil européen qui réunit les chefs d'État et de gouvernement peut être comparé à la Conférence de l'UA qui a exactement le même rôle. Le Conseil exécutif de l'UA joue le même rôle que le Conseil de l'UE qui réunit les ministres des États membres de l'organisation. Au niveau judiciaire, la Cour européenne de justice peut être comparée à la Cour africaine de justice.

L'UA a donc imité l'UE au niveau des organes et institutions. Mais alors, pourquoi l'organisation africaine n'arrive-t-elle pas à atteindre les mêmes résultats que son concurrent européen ? Plusieurs raisons peuvent expliquer cette différence.

Premièrement la situation du continent européen est différente de celle du continent africain. Plusieurs pays africains sont minés par des conflits ou guerres civiles qui durent déjà depuis de nombreuses années. Nous ne pouvons pas énumérer toutes les instabilités sur le sol africain mais à titre d'exemples, nous pouvons citer, La guerre civile somalienne qui a commencé en 1991 jusqu'à aujourd'hui et Le conflit causé par la présence de Boko Haram (un groupe salafiste armé qui veut installer la charia et mettre en place un califat au Cameroun, Nigéria, Tchad, Niger)⁶². Il règne donc une instabilité constante dans plusieurs pays en Afrique. L'UA et les pays concernés, au lieu de se concentrer sur le développement du continent, doivent donc d'abord essayer de régler ces conflits. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a un Conseil de sécurité et de paix au sein de l'UA pour gérer ces conflits. Des conflits qu'ils arrivent rarement à gérer seuls sans l'aide de l'ONU ou de l'UE. Une perte de temps énorme. L'Europe quant à elle fait face à très peu de conflits sur le continent. Il n'y a pas cette tendance générale que l'on retrouve en Afrique. L'instabilité européenne est souvent venue de la région des Balkans.

⁶¹ MAGNINY, E., *L'Union Africaine, une imitation de l'Union Européenne confrontées à des problématiques nouvelles*, novembre 2013. (<https://www.taurillon.org/l-union-africaine-une-imitation-de-l-union-europeenne-confrontees-a-des>) (Page consultée le 22 mars 2018).

⁶² « Liste des guerres » https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_guerres (Page consultée le 14 mai 2018).

Deuxièmement, il y a de très grandes différences au niveau économique entre les pays qui font partie de l'UA. Par exemple, le Nigéria avait un PIB de plus de 2000 dollars par habitant en 2016 alors que la même année, le PIB par habitant pour la République démocratique du Congo était de 500 dollars. Il faut dire qu'il n'y a quasiment pas de conditions préalables pour adhérer à l'organisation africaine. En effet, des pays aux régimes considérés comme dictatoriaux ou bafouant les droits et les libertés n'ont pas eu des difficultés pour entrer dans l'organisation à l'image du Zimbabwe de Robert Mugabe ou de l'Ouganda de Yoweri Museveni. Au contraire de l'UA, il y a des critères d'adhésion (aussi appelés critères de Copenhague) à remplir pour faire partie de l'UE. Parmi ces critères, trois doivent être impérativement respectés. Le premier est le critère politique. Le pays candidat doit être une démocratie et avoir des institutions stables. Les droits de l'homme, l'État de droit ainsi que le respect des minorités et leur protection doivent être assurés. Ensuite, le pays candidat doit être capable de faire face aux forces du marché et à la concurrence à l'intérieur de l'UE. Il s'agit du critère économique. Enfin, le pays candidat doit être capable d'assumer les obligations qui découlent de cette adhésion. En outre, les règles, les normes ainsi que les politiques de l'UE doivent être efficacement mises en œuvre et le pays doit accepter les objectifs monétaires, économiques et politiques de l'union.

Les institutions de l'UA sont donc comparables à celles de l'UE mais les réalisations de l'organisation européenne dépassent de loin celles de l'UA. Dès lors, pourrions-nous dire que l'UA s'est donné trop d'ambitions sans prendre en compte les obstacles qui étaient sur son chemin ?

2.6. ANASE : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

2.6.1.Évolution historique

L'association des nations de l'Asie du Sud-Est est une organisation intergouvernementale qui a été créée en 1967 à Bangkok durant la guerre froide. Il s'agit d'une organisation économique, politique et culturelle. Au départ, ce sont cinq pays (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande) qui adhèrent à l'association et leur but est de « favoriser la croissance économique, le progrès social et le développement culturel dans la région et de

promouvoir la paix et la stabilité »⁶³. Plus concrètement, c'était une manière pour ces pays de lutter contre le communisme qui se développait un peu partout à l'époque. Les cinq pays n'ambitionnaient pas d'atteindre une coopération économique entre les pays membres. Le modèle de l'intégration économique de l'ANASE est différent de toutes les intégrations que l'on connaît car elle mélange acteurs étatiques et non étatiques. Aujourd'hui, l'ANASE compte 10 membres.

L'ANASE possède certaines particularités que d'autres organisations régionales n'ont pas. Il s'agit d'une organisation, qui, contrairement à l'UE qui s'est bâti autour d'échanges économiques intra-communautaires, d'une homogénéisation des ordres politiques et juridiques, est formée d'un ensemble de processus de développement, de coexistence, et de dialogue. Et tous ces éléments suivent un rythme particulier et une logique spécifique combinés à des héritages, des conditions géopolitiques et des cultures propres. Des procédures et des institutions ont été créées mais elles ne sont pas aussi solides que celles de l'UE par exemple. Elles sont sans gouvernement central, peu contraignantes, légères et sans unification politique.

Malgré le parcours et les procédures originaux de l'ANASE, l'association a su se démarquer et relever quelques défis. En effet, elle n'a traversé aucune guerre froide, a valorisé la mondialisation. La région est pacifiée et les régimes politiques sont plus ou moins stables ; le développement économique est apparent sans oublier l'exposition diplomatique reconnue. Bien sûr, il y a eu quelques conflits entre États tels que les conflits territoriaux ou lorsqu'il y avait des intérêts contraires mais ces derniers ne sont jamais montés en puissance ou n'ont jamais empêché les pays d'atteindre une certaine croissance économique. Cette stabilisation de la région a permis qu'il y ait un développement économique sans beaucoup compter sur les échanges régionaux⁶⁴.

⁶³ NICOLAS, F., *La communauté économique de l'ASEAN : un modèle d'intégration original* (<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2017-2-page-27.htm>)

⁶⁴ BOISSEAU du ROCHER, S., *Asean : 50 ans d'une expérience singulière : défis relevés, défis à venir*, POLITIQUE ÉTRANGÈRE N° 2/2017, Armand Colin Été 2017, p.240.

2.6.2. Buts et principes de l'ANASE

Dans le texte fondateur, qui a été signé par cinq membres originaux en 1967 à Bangkok, il est stipulé que les objectifs et les principes de l'ANASE sont les suivants :

- Accélérer la croissance économique, le développement culturel et le progrès social dans toute la région grâce à des projets communs.
- Promouvoir la stabilité ainsi que la paix dans la région grâce au respect des règles de droits et de la justice dans les relations entre les États membres de l'organisation, tout en adhérant aux principes de la Charte des Nations Unies.
- Respect de l'indépendance des États membres, de l'égalité, l'intégrité territoriale, la souveraineté et de la sécurité nationale de tous les membres.
- Chaque État a le droit de vivre sans subversion, coercition ou interférence extérieures.
- Pas d'interférence dans les affaires internes des autres membres de l'ANASE
- Régler les conflits de manière pacifique, renoncer aux menaces et à la force et renforcer la coopération entre les membres⁶⁵. Cela nous amène à dire que l'ANASE assure sa défense seulement de manière pacifique et ne possède donc pas d'armée, comme toutes les autres organisations que nous avons analysées jusqu'à maintenant.

2.6.3. Organes

L'ANASE contrairement à l'UA ou l'UE a très peu d'institutions L'organisation ne compte qu'un secrétariat général et quelques comités.« La réunion des chefs d'État et de Gouvernement » est le plus haut organe de prise de décision qui se réunit de manière formelle tous les trois ans, bien que des sommets informels soient de temps en temps organisés. Il y a également des « rencontres ministérielles de l'ANASE » dans lesquelles se retrouvent les ministres des Affaires étrangères des États membres.

Des comités qui ont pour but des missions diplomatiques ont aussi été établis dans certaines grandes capitales telles que Bruxelles, Tokyo ou encore Moscou. En plus des comités, il y a également au sein de l'ANASE, des structures spécialisées ainsi que des arrangements (un

⁶⁵ TASCHEREAU,R., l'intégration en Asie (Les notes d'informations du GRIC): L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Université du Québec à Montréal (Canada),Département de Science politique, janvier 2001.

réseau d'universités, un centre de l'énergie) qui promeuvent la coopération intergouvernementale. Des organisations non gouvernementales comme la Chambre de commerce, le forum des affaires ou encore l'institut d'études stratégiques et internationales coopèrent également avec l'ANASE⁶⁶.

Au vu de sa structure organisationnelle, l'ANASE a visiblement préféré ne pas avoir trop d'institutions au sein de son organisation contrairement aux autres organisations que nous connaissons. Cela peut s'expliquer par le fait que ceux qui ont fondé l'organisation asiatique n'ont pas voulu donner un caractère trop formel ou trop institutionnel à l'association⁶⁷.

L'ANASE ne compte que dix membres et ne pas avoir trop d'institutions peut d'un côté, aider l'association à mieux fonctionner, car les tâches ne sont pas éparpillées et sont concentrées dans peu d'endroits. D'un autre côté, cela pourrait faire que les institutions actuelles soient débordées par la masse de travail dont elles sont chargées et par conséquent, l'association pourrait être poussée à en créer d'autres, à l'avenir.

Figure 7 : Les organes de l'ANASE



Source :DEINLA,I., *The Development of the Rule Law in Asean*, "The State and Regional Integration", Australian National University, Canberra, online publication date: July 2017 p.126-160. (<https://www.cambridge.org/core/books/development-of-the-rule-of-law-in-asean/asean-community-and-building-the-law-regime-in-asean/5E4A217D7144E882CADD148014D349CE/core-reader>) (Page consultée le 14 août 2018).

⁶⁶ Ibidem

⁶⁷ FANTA,E.« Fiche de recherche sur les opérations » <http://www.operationspaix.net/1-fiche-d-information-de-l-organisation-asean.html> (Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix, Université de Montréal, page consultée le 30 mai 2018)

2.6.4. Financement

Le budget annuel de l'ANASE s'élevait à 20 millions USD en 2017. Les États-membres contribuent, chacun, à hauteur de 2 millions USD. L'équité a toujours été de mise depuis la création de l'organisation. Contrairement à de nombreuses autres organisations, les contributions budgétaires des États de l'ANASE ne dépendent pas des besoins réels de l'association ou de la capacité de certains États plus prospères, mais bien des gouvernements qui ont la moins forte capacité de contribution. Cette formule où l'équité est privilégiée est inscrite dans la Charte de l'ANASE, il serait donc difficile de la changer⁶⁸.

Ce moyen de contribution peut être vu comme un avantage pour les pays qui n'ont pas trop de moyens et qui peuvent dès lors ne donner que ce qu'ils ont. Car comme nous le verrons plus tard, certains pays manquent parfois d'argent pour contribuer à l'organisation à laquelle ils appartiennent, à l'image du Burundi qui n'a pas pu honorer à temps son engagement pour le budget 2016-2017 de l'EAC à temps. C'est en tout cas ce que révélait le journal rwandais en ligne, KTPRESS, en mars 2017. Il est donc à noter que l'ANASE possède moins de moyens lorsqu'on la compare à l'EAC ou à l'UE en terme de budget annuel. Cependant, des prêts sont accordés à l'association, à hauteur de 483 USD en 2017 afin de financer les projets d'infrastructures. Mais selon la BAD (Banque asiatique de développement), cela reste insuffisant au vu des besoins dont la région a besoin.

2.6.5. Politique économique

L'association intergouvernementale a réalisé deux avancées majeures en terme d'économie. La première a été son lancement de la zone de libre-échange (Asean Free Trade Area) en 1992. Ce passage à une zone de libre-échange a été perçu par certains pays membres de l'organisation comme le passage à une stratégie d'industrialisation et de promotion des exportations par substitution aux importations. Le projet de l'AFTA visait à diminuer les barrières douanières et non à mettre en œuvre une véritable union douanière. En effet, les objectifs de l'AFTA sont limités à cause de l'hétérogénéité du groupe, mais aussi parce que l'ANASE vise un fonctionnement consensuel. L'association ne tient pas non plus à créer une union monétaire, au contraire des autres organisations que nous avons citées précédemment.

⁶⁸ CHARLERMPALANUPAP,T., *Asean : 50 ans d'une expérience singulière* , POLITIQUE ÉTRANGÈRE N° 2/2017, Armand Colin, Été 2017, p.240.

En plus de vouloir améliorer le commerce intrarégional entre les membres de l'ANASE en mettant en place le projet de l'AFTA, l'organisation voulait également améliorer la compétitivité des économies. En effet, les pays de la région réalisaient 80% de leurs échanges avec les marchés de l'OCDE. L'AFTA a été, d'après les membres de l'ANASE, un succès. C'est pour cette raison que l'organisation asiatique a décidé de créer, pour 2020, une Communauté économique de l'ASEAN (CEA) qui sera chargée de créer un marché unique pour la circulation et la production des services, des biens, du capital et du travail qualifié au sein de l'organisation.⁶⁹

2.7. Caractéristiques économiques de l'ANASE

L'ANASE, tout comme les autres organisations régionales que nous avons citées précédemment présente des caractéristiques propres. Parmi celles-ci, les suivantes ont retenu notre attention.

Premièrement, les pays membres de l'organisation possèdent des niveaux de développement différents. En effet, trois pays faisant partie de l'association (Birmanie, Laos et Cambodge) sont considérés comme les « moins avancés » avec des PIB qui oscillent entre 1000 et 3000 USD par habitant. D'autres ont des revenus intermédiaires à l'instar de la Thaïlande, la Malaisie ainsi que l'Indonésie. Deux pays sont particulièrement considérés comme les plus riches, car ils ont de hauts revenus. Il s'agit de Singapour et de Brunei. Cette hétérogénéité en ce qui concerne le développement va de pair avec des taux de croissance qui sont également très disparates entre les pays membres de l'ANASE comme le montre le tableau qui suit⁷⁰.

⁶⁹ NICOLAS, F., « La Communauté économique de l'ASEAN : un modèle d'intégration originale », *politique étrangère* 2017/2 (Été), p. 27-38. DOI 10.3917/pe.172.0027 .

⁷⁰ Intal P et alii., *Asean and Member States: Transformation and Integration*, Economic Research Institute for Asean and East Asia (ERIA), Volume 3, P.4.

Tableau 3: Croissance moyenne des pays membres de l'ANASE

Table 1.1. Average Economic Growth of ASEAN Member States (%)

Economy	1971-1980	1981-1985	1986-1995	1996-2000	2001-2010	2011-2015
Brunei Darussalam	9.50	-3.25	0.76	1.22	0.77	0.18 ^a
Cambodia	-6.91	2.82	7.47	6.46	7.50	6.60
Indonesia	7.91	5.59	7.56	1.09	5.12	5.41
Lao PDR	3.74	7.87	5.15	6.56	7.11	7.81
Malaysia	7.88	5.16	8.20	4.99	4.61	5.37
Myanmar	4.19	4.77	1.96	8.35	12.04	7.45
Philippines	5.91	-1.14	3.45	3.58	4.76	5.84
Singapore	-	6.97	8.69	5.82	6.04	4.57 ^b
Thailand	6.68	5.37	8.88	0.74	4.54	2.41
Viet Nam	3.94	7.01	6.19	6.96	6.80	6.18

Source: Intal P., Chen L., *Asean and Member States: Transformation and Integration*, Economic Research Institute for Asean and East Asia (ERIA), Volume 3, P.4

Autre particularité de l'ASEAN, l'association possède un poids économique qui se rapproche de celui de la France. En 2010, le PIB cumulé de l'organisation était estimé à 1800 milliards de dollars, ce qui représentait plus ou moins 70 % du PIB français alors qu'en 1980 il n'était qu'à 30%. Si ce rythme est maintenu, le PIB de l'ASEAN pourrait atteindre voire dépasser celui de la France en dollars au courant de l'année 2020. Cela permet d'offrir des perspectives de croissance intéressantes aux entreprises étrangères qui voudraient s'installer dans la région.

Cependant, malgré les avancées de l'ANASE, l'organisation reste encore trop dépendante des investissements étrangers. Ce qui explique pourquoi les entreprises de cette région ne sont pas encore en mesure de concurrencer les grands acteurs internationaux dans beaucoup de domaines. Les investissements directs étrangers (IDE) sont d'une importance capitale pour les pays membres de l'ANASE, à l'exception de l'Indonésie, car ils représentent une grande part de la valeur ajoutée industrielle et des exportations⁷¹.

⁷¹ SER Singapour (Ambassade de France), *Présentation économique de l'ASEAN*, Publications des Services économiques, Trésor Direction générale, août 2011.

Dans les paragraphes suivants, nous allons parler, en profondeur, de la EAC ainsi que du Burundi étant donné que le mémoire se concentre sur les impacts, négatifs ou positifs de l'adhésion du Burundi à la communauté. Dès lors, nous commencerons par décrire l'organisation, ensuite nous ferons une comparaison avec les associations décrites précédemment. Ensuite, nous décrirons la situation du Burundi avant et après son intégration dans la East African Community. Nous terminerons par des interviews de personnalités pouvant nous aider à mieux comprendre le sujet que nous traitons.

2.8. EAST AFRICAN COMMUNITY

2.8.1. Évolution historique⁷²

Les premiers pas de la East African Community ont commencé depuis bien plus longtemps que certains semblent le penser. En effet, l'intégration économique et formelle de la région de l'Afrique de l'Est a débuté lors de construction du chemin de fer entre l'Ouganda et le Kenya, de 1897 à 1901. En même temps, en 1900, a été créé le Centre de collecte des douanes. Ont suivi : en 1905, l'Union postale, en 1909, la cour d'appel de l'Afrique de l'Est. En 1919, l'Union douanière et la Conférence des administrateurs de l'Afrique orientale en 1926, le Conseil de l'impôt sur le revenu de l'Afrique orientale, en 1940, le Conseil économique en 1940. Malheureusement, peu d'avancées seront accomplies et la coopération tant voulue ne va mener nulle part. En 1967, 27 ans après, il y eut un traité de l'Afrique orientale pour l'établissement du Haut-commissariat de l'Afrique Orientale, de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de l'Organisation des services communs de l'Afrique orientale comme organisations de la Tanzanie, l'Ouganda, ainsi que le Kenya. Ces organisations devaient réglementer et contrôler quelques matières d'intérêt commun mais elles devaient également s'occuper des relations industrielles et commerciales et les transactions entre les trois pays.

Malheureusement, en 1977, le traité relatif à la coopération de l'Afrique de l'Est qui établissait la Communauté de l'Afrique de l'Est a été abrogé. Les raisons en sont qu'il y avait un manque de volonté politique, l'absence de participation du secteur privé ainsi que de la société civile dans les activités de la coopération. Il y avait également un partage assez disproportionné des bénéfices entre les États membres de la Communauté, car il y avait

⁷² CAE, Traité pour l'établissement de la CAE

d'énormes différences dans le niveau de développement. Et tout cela était combiné avec une absence de politique adéquate pouvant faire face à la situation.

Ce n'est que sept années plus tard qu'il va y avoir une reprise des négociations pour remettre sur pied l'organisation. En effet, les pays vont identifier les domaines dans lesquels ils vont coopérer et vont alors faire quelques arrangements. En novembre 1993, le Kenya, l'Ouganda ainsi que la Tanzanie vont créer une commission tripartite qui va s'assurer de la coordination des questions migratoires, sociales, culturelles, économiques, politiques, et sécuritaires concernant les trois pays. C'est ainsi que va se créer une coopération considérée comme plus étroite entre les pays de l'Afrique de l'Est. La commission tripartite (Ouganda, Tanzanie, Kenya) réalise des avancées dans le développement d'une coopération étroite entre les trois pays dans les domaines de l'immigration, monétaire, de l'infrastructure, des services et de la fiscalité. Après ces avancées et approbation de la Stratégie pour le développement de la coopération de l'Afrique orientale (CDAA promeut le développement économique en Afrique australe) pour la période allant de 1997 à 2000, les trois acteurs ont demandé à ce que la Commission tripartite engage des négociations afin que l'accord qui établissait la Commission tripartite soit transformée en traité. Il sera question d'essayer d'atteindre un développement régional équilibré et rapide. La société civile ainsi que le secteur privé sont appelés à jouer un rôle dans le développement des activités socio-économiques. Il faut également tout mettre en œuvre afin que les investisseurs viennent en masse sur le continent africain.

La communauté d'Afrique de l'Est a été créée, car les créateurs sont persuadés que la coopération aux niveaux régional et sous-régional va augmenter le niveau de vie des populations africaines, et ce dans tous les domaines de l'activité humaine. Cette coopération va également maintenir, renforcer la stabilité économique et favorisera les relations entre les États africains⁷³.

Le 7 juillet 2000, la communauté est-africaine est véritablement rétablie après que le traité visant à créer la Communauté d'Afrique de l'Est fût signé en novembre 1999 et ratifié par les trois États fondateurs, à savoir le Kenya, la Tanzanie ainsi que l'Ouganda⁷⁴. Aujourd'hui, la Communauté est-africaine compte trois membres supplémentaires en plus des membres

⁷³ CAE, Traité pour l'établissement de la CAE

⁷⁴ <https://www.uneca.org/fr/oria/pages/cea-communaut%C3%A9-est-africaine> (Page consultée le 8 avril 2018)

fondateurs. Ces membres sont le Rwanda et le Burundi, qui ont tous les deux adhéré à l'organisation en juillet 2007 ainsi que le Soudan du Sud qui a rejoint la communauté régionale en avril 2016.

Figure 8 : Pays de la East African Community (Soudan du Sud, Burundi, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Rwanda) et les pays limitrophes



Source :<http://xuanalyfe.com/where-is-south-sudan-located-on-the-world-map/where-is-south-sudan-located-on-the-world-map-of-sudan-silvermangallerybuckscounty-451-x-271-pixels/> (page consultée le 30/07/2018)

Comme nous pouvons le constater, la Communauté est-africaine a eu ses débuts bien avant les quatre autres organisations. Cependant, elle a eu beaucoup de mal à arriver là où elle en est aujourd'hui. En effet, comme nous avons pu le lire précédemment, elle a cessé ses activités en 1967 pour les reprendre 10 ans plus tard, en 1977. Ce n'est qu'en 2000, 23 ans plus tard donc qu'elle a complètement été remise sur pied. Comment est-ce que cela peut s'expliquer. L'une des raisons peut être qu'en Afrique, il est de notoriété publique que l'on met très souvent les choses sur papier, mais qu'il est rare qu'elles soient concrétisées. Des traités ou accords sont souvent signés ou ratifiés, mais à cause d'un manque de volonté, ils ne sont pas mis en pratique. Pourtant, beaucoup auraient pu penser que vu le peu de membres qui composent la CAE, certaines choses auraient pu aller plus vite. En effet, le fait qu'il n'y ait

pas de nombreux États est un avantage si nous comparons l'organisation avec celles citées précédemment qui n'ont pas moins de dix adhérents en leur sein.

Autre chose qui peut expliquer cette lenteur dans la mise en application des objectifs, les conflits qui ne cessent de prendre place sur le continent africain. En effet, nous en avons longuement parlé dans les paragraphes précédents. La multiplication des guerres fait que les acteurs des États africains doivent avant tout régler ces conflits avant de pouvoir espérer un développement économique du continent. Remarquons que les continents asiatique et européen connaissent moins de troubles. Cela peut expliquer pourquoi ils sont en avance sur le continent africain.

Enfin, le manque de moyens peut aussi être à l'origine de ce retard. C'est en effet l'un des problèmes des organisations régionales qui se trouvent sur le continent africain. La survie du continent africain dépend encore trop souvent de l'aide étrangère, les pays africains, n'ayant pas assez d'argent pour financer leurs projets. Il y a donc fort à parier que la EAC connaisse le même problème. Nous le verrons dans la suite des paragraphes. Cependant, la EAC a accompli quelques pas de géant, car sur les 4 objectifs que s'est fixés l'organisation, deux ont été mis en pratique, à savoir l'union douanière et le marché commun. Nous allons longuement en parler dans le paragraphe suivant.

2.8.2. Objectifs et principes de la EAC

La EAC s'est donné comme objectif de développer les programmes et les politiques qui vont aider à élargir et approfondir la coopération entre les États membres dans les domaines de l'économie, de la politique, des affaires sociales, culturelles, commerciales, de la recherche, de la défense, de la sécurité, de l'économie ainsi que des affaires juridiques et judiciaires. Pour atteindre ses objectifs, l'organisation doit passer par quatre étapes classées en piliers.⁷⁵

Les deux premiers piliers sont l'union douanière et le marché commun. L'union douanière fut la première étape importante mise en vigueur par la EAC en 2005. Il est stipulé dans le Traité pour l'établissement de la CEA que les États qui composent la communauté acceptent

⁷⁵ « Pillars of EAC Regional Integration », <https://www.eac.int/integration-pillars> (Page consultée le 10 avril 2018)

d'établir une zone de libre-échange (ou zéro taxe) sur les marchandises et les services. Ils ont également établi un tarif extérieur commun

Autre pas de géant qui a été mis en œuvre par la communauté régionale, c'est le marché commun, qui a officiellement commencé en janvier 2010. Les États qui composent la CAE se sont mis d'accord qu'il doit y avoir une circulation de la main d'œuvre, des capitaux, des services des marchandises ainsi que le droit d'établissement d'entreprises et le droit de résidence.

Les secteurs qui sont concernés par l'union douanière et le marché commun sont l'agriculture et la sécurité alimentaire (pêche, sucre, thé, tabac, bananes, riz, etc.), la santé, l'immigration et la main d'œuvre, le commerce, l'infrastructure, l'industrie et le développement, le tourisme ainsi que la gestion de la faune.

Le troisième pilier que la EAC veut atteindre est une union monétaire. En effet, l'organisation s'est fixée comme objectif d'établir une même monnaie pour ses États membres. En 2013, l'organisation s'est donnée dix ans pour atteindre cet objectif. En vue d'arriver à ce pilier, les États partenaires essaient d'harmoniser les politiques monétaire et budgétaire, les systèmes de paiement, financiers et de règlement. Les six États membres essaient également d'accorder les pratiques de comptabilités et de présentation de l'information financière. Une banque centrale est-africaine est également sur la liste des projets à atteindre en vue d'une union monétaire complète.

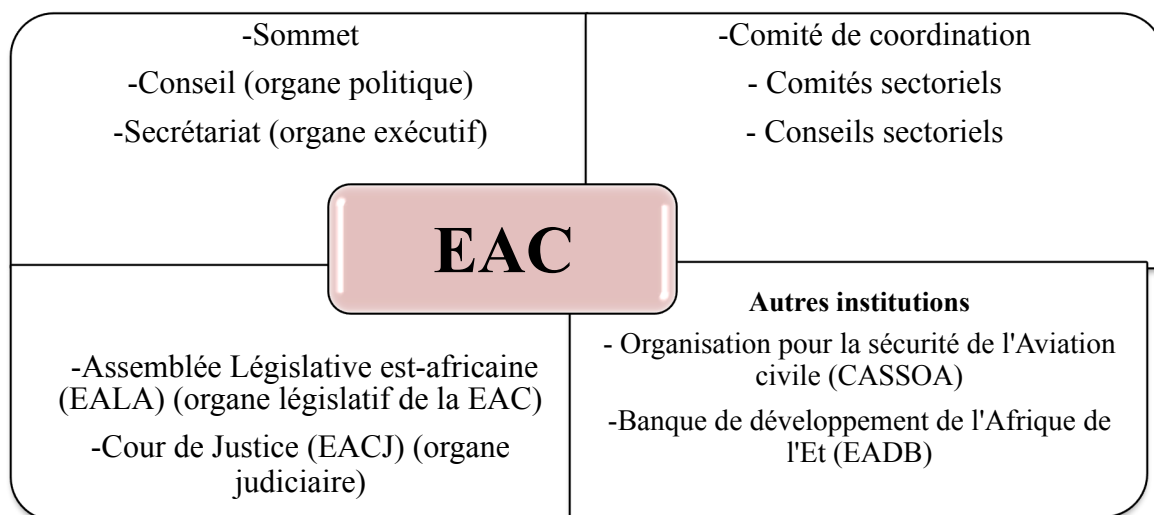
Enfin, l'intégration économique sera complète lorsque le dernier pilier, qui est la fédération politique sera atteint. Les États membres de l'association veulent établir des politiques étrangères et de sécurité communes afin de sauvegarder les intérêts fondamentaux, les valeurs communes ainsi que l'indépendance de l'organisation en renforçant la sécurité de la Communauté et de ses États partenaires. Afin d'arriver à une intégration régionale économique en bonne et due forme, il y a lieu de renforcer la paix et la sécurité. Il faut donc maintenir et favoriser une atmosphère propice qui est préalable au développement économique et social par la coopération et la consultation sur les questions relatives à la paix et à la sécurité des États partenaires.

En ce qui concerne les principes de fonctionnement de la communauté, afin d'atteindre les objectifs, il faut qu'il y ait, entre autres, une coopération qui est basée sur l'économie de marché et centrée sur l'être humain. Il faut également qu'il y ait un environnement adéquat, approprié et stimulant et cela passe par des infrastructures de base ainsi que des politiques favorables. Autre principe important, il faut un respect total de la bonne gouvernance, de la démocratie, de la règle de droit, des droits de l'homme ainsi que de la justice sociale⁷⁶.

2.8.3. Organes⁷⁷

La East African Community est composée des institutions suivantes :

Figure 9 : Organes de la EAC



Parmi les organes les plus importants de la EAC, il y a tout d'abord le **Secrétariat**. Il s'agit de l'organe exécutif de l'organisation. Il a entre autres comme fonctions, l'administration et la gestion financière de la communauté. Il met également en œuvre les décisions du Sommet et du Conseil, etc. On y retrouve dans le Secrétariat, un secrétaire nommé par le **Sommet**. Quant au **Sommet**, il s'occupe, entre autres, de définir les orientations générales et aides au développement et à la réalisation des objectifs de la EAC. Il se réunit au minimum une fois par an et les décisions sont prises à l'unanimité. On y retrouve les chefs d'État ou de gouvernement des États membres.

Ensuite, il y a le **Conseil** qui est un organe politique. Il est composé des ministres responsables des affaires de la EAC de chaque État membre, d'autres ministres et du

⁷⁶ CAE, Op.cit, chapitre 2, article 5

⁷⁷ CAE, Op.cit., chapitre, 3, article 9

Procureur général de chaque État membre. Parmi les tâches qu'il doit effectuer, il examine les budgets de la Communauté, propose et soumet des projets de lois à l'Assemblée, etc. Il se réunit deux fois par an. Lorsque **les comités sectoriels** prennent des décisions, elles sont considérées comme étant celles du Conseil. Tout comité va surveiller et examiner la mise en œuvre des programmes de la EAC en liaison avec son secteur. Il peut aussi soumettre des rapports et des recommandations, etc. Les comités sectoriels se réunissent autant de fois que nécessaire

Le Comité de coordination doit entre autres rendre des rapports et recommandations au Conseil, etc. Il se réunit au moins deux fois par an. On y retrouve les Secrétaires permanents responsables des affaires de la EAC ainsi que d'autres secrétaires permanents librement désignés par chaque État membre.

La EAC possède également un organe judiciaire qui est la **Cour de Justice de l'Afrique de l'Est**, composé de juges qui sont nommés par le Sommet et garantit le respect de la loi dans l'application et l'observation du traité. L'organisation a aussi un organe législatif, **l'Assemblée Législative est-africaine (EALA)**. On y retrouve les députés des pays membres de l'organisation. La EAC a aussi d'autres institutions semi-indépendantes qui aident la communauté à la mise en œuvre de la communauté comme la Banque de développement de l'Afrique de l'Est (EADB).

2.8.4. Financement

Le budget de la CEA est préparé par le Secrétaire général. Il est ensuite examiné par le Conseil et soumis pour adoption à l'Assemblée. Tous les États membres contribuent annuellement avec un montant égal. En plus des contributions des États, il y a également des donations régionales et internationales⁷⁸.

Comme nous l'avons vu précédemment, les organisations africaines sont très souvent financées par des aides extérieures, ce qui les restreint au niveau des projets, car il y a un réel manque de moyens. C'est également le cas de East African Community.

⁷⁸ CAE, Traité pour l'établissement de la CAE, Chapitre 28, article 132

Ensuite, en ce qui concerne la EAC, il y a une inégalité des États de la communauté dans la mesure où ces derniers sont économiquement incomparables. À titre d'exemple, en 2016, le Kenya avait un PIB de près de 71 milliards USD alors que le Burundi en était seulement à un peu plus de 3 milliards USD⁷⁹. Bien que n'ayant pas les chiffres exacts de la contribution de chaque pays, nous pouvons imaginer que certains membres auront une plus grande facilité à contribuer que d'autres. Le budget de l'année 2017/2018 de l'EAC est à peu près de 102 millions USD, ce qui représente plus ou moins 17 millions de contribution par membre pour la même année. Il s'agit d'une somme non négligeable, surtout pour un pays comme le Burundi qui n'a que 3 millions USD de PIB par an⁸⁰. Cependant, bien que les membres de la EAC soient économiquement incomparables, la situation ne peut pas être comparée à celle qui prévalait en 1967. À ce moment-là, le Kenya était le pays le plus prospère parmi les membres (Ouganda, Kenya et Tanzanie) de l'organisation. Les deux autres membres craignaient que le Kenya ne récolte une part disproportionnée des bénéfices de l'intégration régionale. Ils avaient également peur que leurs secteurs agricole et manufacturier ne soient dépassés par les équivalents kenyans. Les économies de l'Ouganda et de la Tanzanie étaient relativement petites pour faire face au géant kenyan. Depuis lors, les choses se sont améliorées avec une croissance significative du PIB pour la Tanzanie et l'Ouganda et un environnement plus propice aux affaires. Cela a donné de l'espoir au Burundi ainsi qu'au Rwanda qui ont adhéré à l'EAC sans avoir peur d'être engloutis par les autres membres⁸¹.

2.8.5. Politique économique

Nous avons déjà évoqué la politique économique de l'organisation régionale de la EAC, plus haut. Notamment les mesures qui ont déjà été prises par les pays membres de l'Association sur le plan économique et commercial telles que l'Union Douanière et le Marché commun, respectivement créés en 2005 et en 2010⁸². L'organisation régionale cherche aujourd'hui à mettre en œuvre son autre pilier, celui de l'Union Monétaire.

⁷⁹ Chiffres fournis par la Banque mondiale

⁸⁰ « EAC Tables USD 110M Budget to EALA » <https://www.eac.int/about-eac/eacnews/776-eac-usafricom-joint-exercise.html> (Page consultée 11 avril 2018)

⁸¹ SETHI, R., HARJAL, D. et alii, *The East African Community: It's time to for business to take notice*, Grail Research, January 2012

⁸² Mathieu Mérino, L'intégration régionale « par le bas », force de l'East African Community (EAC) », *Géoéconomie* 2011/3 (n° 58), p. 133-147. DOI 10.3917/geoec.058.0133

2.9. La EAC, un marché intéressant ?

Si la EAC attire de plus en plus d'investisseurs, c'est qu'elle possède de nombreux avantages. En effet, des multinationales telles que Nokia, IBM ou General Motors ont fait leur entrée sur le marché est-africain.⁸³ Des avantages qui font que la communauté s'accroît de plus en plus. Nous allons donc essayer de comprendre et décortiquer les points forts de ce marché économique de l'Afrique de l'Est.

Premièrement, la EAC est très stratégiquement située, elle est à la passerelle de l'Afrique orientale et centrale. Elle se trouve dans l'Afrique des Grands Lacs (désignation plutôt politique que géographique, il s'agit du Rwanda, du Burundi, de l'Ouganda et de la République Démocratique du Congo), une région qui a une population très élevée (plus de 137 millions d'habitants). Depuis l'addition du Soudan du Sud, en 2016, la communauté s'est conséquemment élargie. De plus, les pays voisins de la EAC tels que l'Éthiopie, la Somalie, la RDC, la Zambie, le Malawi, ou le Mozambique, ont tendance à avoir des populations très élevées en nombre. Ces pays pourraient permettre de doubler le marché potentiel de la Communauté bien qu'ils soient difficiles d'accès et à exploiter. La EAC pourrait être utilisée comme base pour entrer tout doucement dans les marchés attrayants de ces pays. Dû à cette densité de population, le marché sous-régional qu'est la EAC pourrait devenir très important.

Ensuite, l'organisation possède des liens forts avec d'autres communautés régionales comme la CDAA ou encore la COMESA. Les pays qui font partie de la EAC sont politiquement relativement stables, à l'exception du Burundi qui traverse une crise depuis le mois de mai 2015⁸⁴. La stabilité d'une région est un élément, qui comme nous l'avons vu plus haut peut pousser les investisseurs à avoir plus confiance et par conséquent, à investir.

Troisièmement, la forte croissance économique de la communauté régionale qu'est l'EAC est également une des choses qui la rend attractive. Remarquons que même durant la crise économique mondiale, les membres de la Communauté ont tenu bon avec une croissance annuelle de 8% depuis 2005 jusqu'à 2012 en faisant de la communauté est-africaine une des économies montantes de la région. Ce développement économique rapide a engendré une

⁸³ The Standard, Kenya, October 2011.

⁸⁴ Ibidem

augmentation de la classe moyenne, du produit intérieur brut par habitant ainsi que des revenus disponibles, sans oublier l'accroissement des produits et des services demandés.

Quatrièmement, la région possède de nombreuses ressources, notamment minières. Il y a également un très grand potentiel agricole, touristique ainsi que piscicole⁸⁵. En effet, l'économie de la East African Community est diversifiée et non-pétrolière avec la participation de multiples secteurs tels que l'agriculture, les services, la fabrication ou encore la vente au détail et le tourisme. Ce genre d'économie offre les meilleures opportunités pour l'entrepreneuriat et permet d'accroître la classe moyenne. Ensuite, l'Afrique de l'Est a de nombreuses ressources naturelles telles que l'or, le cobalt ou encore les terres rares. Ces ressources naturelles inexploitées ont attiré de nombreuses entreprises étrangères qui viennent pour les extraire et les amener dans des pays où elles peuvent être traitées. Les extractions de terres rares se multiplient comme c'est le cas en ce moment au Burundi avec la société Rainbow Mining Burundi qui a remporté le marché. En effet, ce pays a une teneur de terre rare à hauteur de 54%⁸⁶.

La East African Community semble donc promise à un bel avenir. Elle a de nombreux outils en main, qui s'ils sont utilisés à bon escient peuvent faire de la communauté l'une ou la plus importante de la région. En effet, en plus d'être située sur une position stratégique et d'avoir une population galopante, elle possède également beaucoup de ressources naturelles qui attirent de plus en plus d'investisseurs et qui favorisent la croissance économique de la région.

3. Défis que doit surmonter l'EAC

Les pays membres de la EAC ont de gros avantages. Ils ont des sols ainsi que des climats qui sont propices à l'élevage, mais également à l'agriculture. Autre avantage, ces mêmes nations sont très riches en ressources minières (pétrole, gaz, or) et aquatiques. La faune et la flore sont aussi des éléments qui peuvent attirer des investisseurs. Malgré tous ces éléments positifs, l'organisation fait face à de nombreux obstacles qui peuvent constituer un frein à l'avancée de cette dernière s'il l'on ne s'en occupe pas très rapidement. Joseph Gahama, historien et

⁸⁵ Frix, P., *Le Burundi face à l'impératif de l'intégration régionale: l'atout du Bassin du Lac Tanganyika*, Bruxelles, Maison des ACP.

⁸⁶ SIKUYAVUGA, L., "Que valent nos terres", *Iwacu* (avril 2018) <http://www.iwacu-burundi.org/que-valent-nos-terres-rares/> (Page consultée le 14 avril 2018).

ancien professeur à l'Université du Burundi tente de lister les défis auxquels l'organisation devra faire face si elle veut aller plus loin⁸⁷.

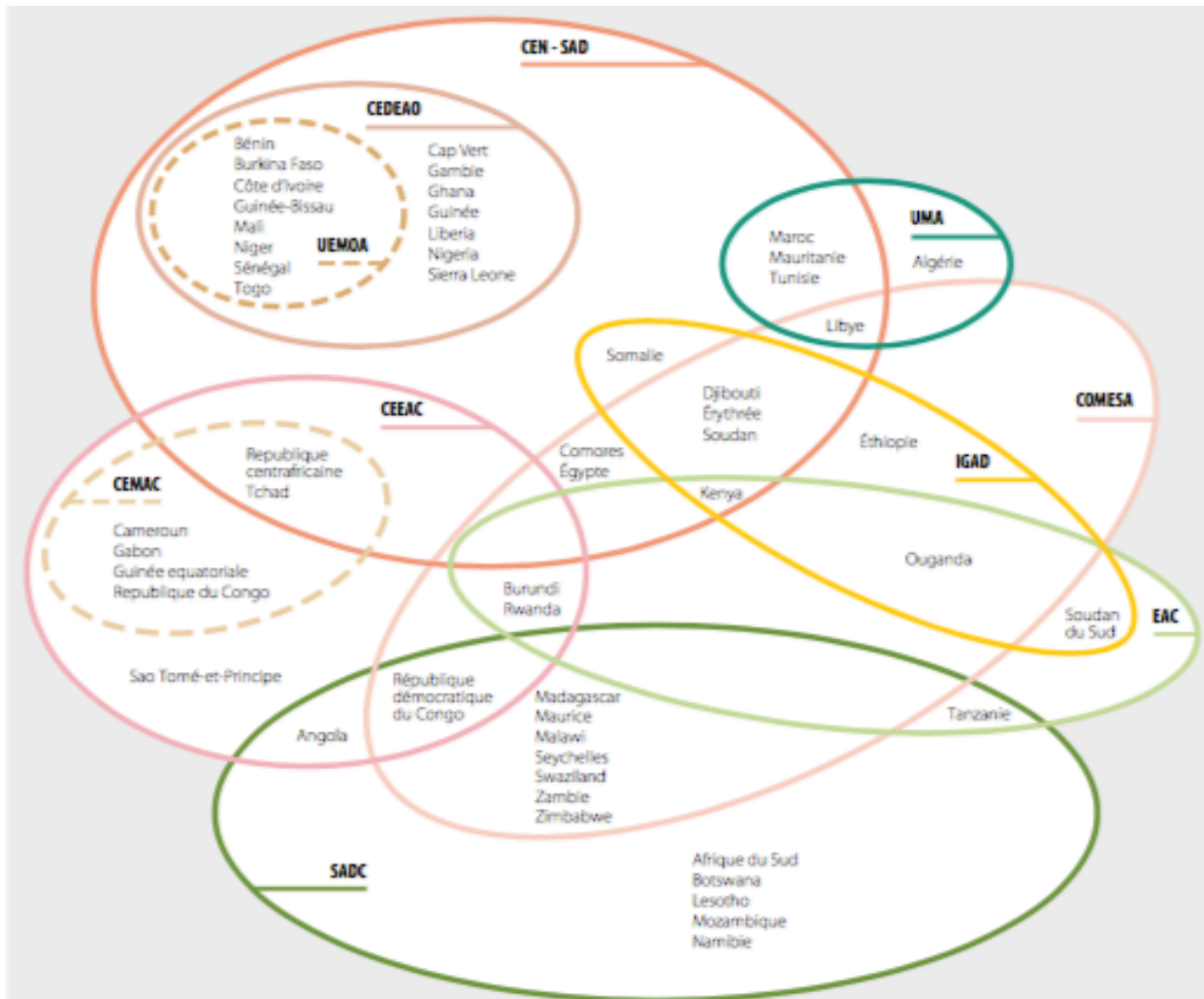
Premièrement, comme nous l'avons précédemment dit à propos de l'UA, les pays africains et certains de leurs dirigeants sont confrontés à un très grand problème de démocratie. En effet, lorsque l'on analyse la situation des six pays qui sont membres de l'association, elle n'est pas très rassurante. Si l'on prend l'exemple de l'Ouganda, le président de ce pays est au pouvoir depuis 1986, cela fait donc 32 ans qu'il n'y a pas eu d'alternance au sommet de l'État. Nous pouvons aussi mentionner le Rwanda ainsi que le Burundi. Au Rwanda, il y a eu récemment un changement de constitution qui pourrait donner l'occasion à Paul Kagame, le président actuel de ce pays de l'Afrique Centrale de rester au pouvoir jusqu'en...2034. Rappelons qu'il est à la tête du pays des mille collines depuis l'année 2000. Quant au président du Burundi, Pierre Nkurunziza qui est au pouvoir depuis 2005, il pourrait diriger le pays encore pour longtemps puisqu'un référendum qui a eu lieu le 17 mai 2018 lui conférerait cette possibilité. Ces trois dirigeants, tout comme celui du Soudan du Sud, sont tous arrivés au pouvoir après une longue bataille et ont donc conquis le pouvoir par la force. Ils n'hésitent pas à réprimer pour rester à leur poste. Seuls le Kenya et la Tanzanie s'en sortent plus ou moins en matière de démocratie.

Deuxièmement, les pays de l'EAC sont tous membres de plusieurs communautés économiques régionales. C'est le cas de beaucoup de pays africains. En plus de la multiplication des contributions financières, il peut également y avoir un chevauchement ou un conflit de compétences, ce qui nécessite donc de se positionner par rapport aux enjeux et intérêts actuels. Il est nécessaire que certains pays « quittent certaines organisations afin de se concentrer sur celles qui les avantagent à l'exemple du Rwanda qui a quitté la CEEAC pour rejoindre l'EAC et le Commonwealth⁸⁸ et a abandonné le français comme langue d'enseignement au profit de l'anglais.

⁸⁷ GAHAMA,J., La Communauté d'Afrique de l'Est: une jeune organisation régionale promise à un bel avenir? 2015

⁸⁸ Organisation qui est composée de 53 Etats,qui, pour la plupart sont d'anciennes colonies de la Grande-Bretagne.

Figure 10: Les organisations régionales en Afrique et leurs chevauchements



Source : Imbernon J., Pesche D., *Les organisations régionales en Afrique : entre superposition, concertation et action*, dans : Une nouvelle ruralité émergente : regards croisés sur les transformations rurales africaines, 2016 (<http://agritrop.cirad.fr/581747/> page consultée le 29 juillet 2018).

Ces chevauchements pourraient poser un réel problème pour le bien-être de l'Afrique. Ces organisations ont des objectifs différents. Les pays risquent donc de tomber dans des contradictions et cela les pousse à faire des choix qui ne font pas nécessairement avancer le continent. Par exemple, la Tanzanie, qui est membre de l'EAC mais aussi de la CDAА pourrait avoir un problème lorsque la CDAА décidera de mettre en marche l'union douanière. Il serait donc préférable pour certains pays de diminuer leur appartenance à plusieurs communautés et d'en privilégier certaines.

Ensuite, il faut veiller à ce que le principe de souveraineté soit largement respecté au sein de la EAC. Par le passé, le Kenya qui est un des membres fondateurs a exigé d'avoir plus de sièges que les autres pour avoir un pouvoir décisionnel plus important que les autres. Ce sont des choses qui pourraient mener, encore une fois, à l'effondrement de l'organisation.

Quatrièmement et autre défi à relever, les pays de l'EAC doivent harmoniser leur législation par rapport au texte du Traité, car il y a des difficultés pour que le Marché commun soit correctement mis en application. Il est stipulé dans le traité fondateur que les tarifs intérieurs doivent être supprimés, mais les progrès qui ont été faits jusqu'à maintenant sont limités. En effet, au niveau régional, les formalités douanières sont encore trop présentes, il y a du retard dans les certificats d'origine, etc. Jusqu'à aujourd'hui, seul le Rwanda a supprimé l'obligation du permis de travail pour les personnes ressortissantes de l'EAC, ce qui en a poussé beaucoup à aller chercher du travail dans ce pays.

Cinquièmement, l'avenir de la EAC pourrait être remise en question à cause des menaces régionales. En effet, bien que la région soit relativement stable, il ne faudrait pas oublier les dangers qui pèsent sur la zone. Parmi ces forces négatives, il y a la piraterie dans l'océan indien, les FDLR, groupe armé présent en République Démocratique du Congo, l'armée de résistance du Seigneur, un mouvement armé qui se bat contre le gouvernement de l'Ouganda. Ce sont des conflits qui rendent certaines zones inaccessibles et qui par conséquent, rendent les affaires moins attractives dans la région⁸⁹.

Enfin, la question linguistique pose également un problème majeur au sein de la EAC. En effet, au sein de l'organisation, les deux langues de travail sont l'anglais ainsi que le swahili. Toutes les populations de la communauté régionale ne parlent pas l'anglais ou le swahili. Cela peut donc créer des frustrations au sein de ces mêmes populations et cela peut également créer un sentiment d'exclusion spécialement pour les populations burundaise et rwandaise qui ne parlent ni le swahili ni l'anglais. Nous verrons plus tard, que le cas du Burundi est très problématique à ce sujet⁹⁰.

⁸⁹ SETHI, R., HARJAI, D. et alii, *The East African Community: It's time to for business to take notice*, Grail Research, January 2012, p.13.

⁹⁰ MAZUNYA, M., *Les défis linguistiques au sein de l'East African Community : cas de l'identité francophone du Burundi*, Les Cahiers de l'Orient, Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient, n°103. 2011/3.

La EAC pourrait devenir une des communautés régionales les plus importantes de l'Afrique. Surtout lorsqu'il y aura, enfin, la circulation de la monnaie unique et la fédération politique.

Conclusion

Le but de ce chapitre était de nous permettre de détecter les similitudes et les différences entre quatre organisations régionales, à savoir, l'UA, l'UE, l'ANASE et la EAC. Ces organisations présentent beaucoup de ressemblances. Comme vous le voyez dans le tableau ci-dessus, nous avons comparé ces institutions en termes d'évolution historique, des objectifs et principes, des institutions/organes, du financement ainsi que de politique économique.

Premièrement, elles ont été créées presque au même moment, à l'exception de la EAC qui a débuté bien avant. La date de création compte beaucoup. La logique voudrait que l'association qui a été créée en premier soit la plus avancée. Hors, lorsque l'on compare l'évolution historique de l'East African Community à l'Union européenne, qui a été créée bien plus tard, nous nous rendons compte que l'UE a atteint la majorité des objectifs qu'elle s'est fixés contrairement à la EAC. Ce retard de l'organisation pourrait être expliqué par les problèmes de financement, les conflits du continent africain, le manque d'entente entre les États-membres, comme nous l'avons mentionné plus haut.

Ensuite, ces organisations tendent à avoir les mêmes objectifs et principes. Elles aspirent à une croissance économique et au développement de leurs pays et de la région, tout en respectant les droits humains, la souveraineté de chaque pays, la promotion de la paix, la lutte contre la discrimination, etc.

En troisième lieu, nous avons remarqué que l'UA, l'UE et la CEA présentent des similitudes au niveau de leurs structures et de leurs organes. Les quatre institutions possèdent des équivalents en termes d'institutions comme la Conférence de l'Union pour l'UA, le Conseil européen pour l'UE, le Sommet pour la CEA, et le Secrétariat général pour l'ANASE. Nous avons décrit leurs fonctions précédemment. Par la suite, notre analyse nous a montré que la

CEA, l'UE ainsi que l'UA ont bien plus de similitudes en ce qui concerne leurs institutions et leurs organes.

Quatrièmement, notre analyse nous a amené à conclure que l'UE est la seule des quatre organisations régionales qui s'autofinance et qui a plus ou moins les moyens nécessaires pour mener à terme ses politiques. L'UA quant à elle, est financée à 75% par l'aide extérieure bien que les 25% restants proviennent des États membres de l'Union. Les États-membres de l'ANASE contribuent chacun à hauteur de deux millions USD mais des prêts sont aussi accordés à l'organisation régionale asiatique. Pour ce qui est de la EAC, ses membres financent l'organisation, mais à cause de certains, comme le Burundi, qui ne contribue pas toujours à temps par manque de moyens, la communauté est-africaine est souvent confrontée à des problèmes financiers. Hormis l'UE, les quatre autres organisations sont confrontées à des problèmes de budgets, ce qui expliquerait pourquoi certains projets tardent à être mis en œuvre. De plus, le fait que des organisations bénéficient d'une aide extérieure peut remettre en cause leur indépendance.

Finalement, parmi les ressemblances, il y a également celles qui concernent les politiques économiques mises en place par les quatre communautés régionales. Il y en a une qui est commune à toutes, celle de la zone de libre-échange. Elle n'est pas encore appliquée partout. En effet, ce n'est qu'en mars 2018 que 44 pays composant l'UA ont signé le texte pour installer cette zone. Le texte doit encore être ratifié. L'UA et la EAC veulent également avoir une monnaie unique, comme c'est déjà le cas au sein de la plupart des pays de l'UE depuis 2002. L'ANASE, quant à elle, ne veut pas d'une monnaie commune.

Le troisième chapitre de ce mémoire va être consacré à l'analyse de l'état économique du Burundi. L'objectif sera de mettre en évidence la situation économique de ce pays avant son entrée dans la EAC et ensuite de voir les possibles changements qui ont eu lieu après son adhésion du Burundi l'organisation de l'Afrique de l'Est.

CHAPITRE 3 : LE BURUNDI DANS LA EAST AFRICAN COMMUNITY

3.1. Adhésion du Burundi dans la East Africain Community

Le Burundi, petit pays de près de onze millions d'habitants de l'Afrique centrale, se trouve dans l'hémisphère Sud. Au nord de ce territoire très peuplé se trouve le Rwanda, à l'ouest le Zaïre, au sud et à l'est se trouve la Tanzanie. Le Burundi se trouve très loin de la mer à environ 1200 km à l'est et près de 2000 km à l'ouest⁹¹.

Après son indépendance en 1962, le Burundi a connu des périodes mouvementées parmi lesquelles l'assassinat du Prince Louis Rwagasore, les massacres à caractère ethnique de 1972 ainsi que 1993 qui constituent le paroxysme des violences qui ont miné le pays avec le meurtre du président Melchior Ndadaye et ses collaborateurs⁹².

Déjà en 1968, le Burundi a voulu adhérer à l'organisation régionale, mais sans succès. Elle réintroduit sa demande une trentaine d'années plus tard, en 1999. En juillet 2007, l'adhésion du Burundi à la Communauté régionale devient officielle. Le Burundi aura adhéré à une communauté qui veut des avancées conséquentes sur tous les secteurs de la vie économique et dans les domaines juridique et politique ; finances, investissements et commerce, coopération financière et monétaire ; sports, éducation, et culture, santé et genre et secteurs productifs ,domaine des services à travers les étapes par lesquelles la EAC va devoir passer (Union douanière, marché commun, union monétaire et fédération politique) pour atteindre une intégration économique régionale complète⁹³.

⁹¹ MWOROHA E.,CHRETIEN J-P. et alii, « Histoire du Burundi: des origines à la fin du XIXe siècle », Paris: Hatier, 1987. Pp. 272.

⁹² CHRÉTIEN J-P.,*Burundi : L'histoire retrouvée, 25 ans de métier d'historien en Afrique*,Éditions Karthala, Homme et Société : Histoire et géographie, Paris, pp.447

⁹³ MBONITEGEKA, J.I.,NIYOKWIZIGIRA,E.,*Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est : bilan et perspectives*,Diplôme de licence en Économie et gestion, Université Moulay Ismaïl,2015

Le Burundi étant un pays enclavé et instable au niveau politique et économique, il cherche à améliorer la situation dans laquelle il se trouve en intégrant la communauté est-africaine. Face à cette adhésion, il est important de se demander si le Burundi va évoluer et être sur le bon chemin en ce qui concerne son économie et tous les autres secteurs. Quels profits tire réellement le Burundi, en intégrant cette communauté régionale qu'est la EAC ? Bien entendu, l'intégration régionale de la communauté est africaine est un long processus et les objectifs que s'est fixés la EAC prendront plusieurs années avant d'être réalisés de même que les impacts que cela aura sur les pays membres de l'organisation. Mais après onze ans au sein de la CEA, nous pouvons essayer d'analyser et faire un constat sur les probables améliorations qu'a provoquées la EAC sur l'économie burundaise.

3.2. Burundi : Avantages/ désavantages dans l'EAC

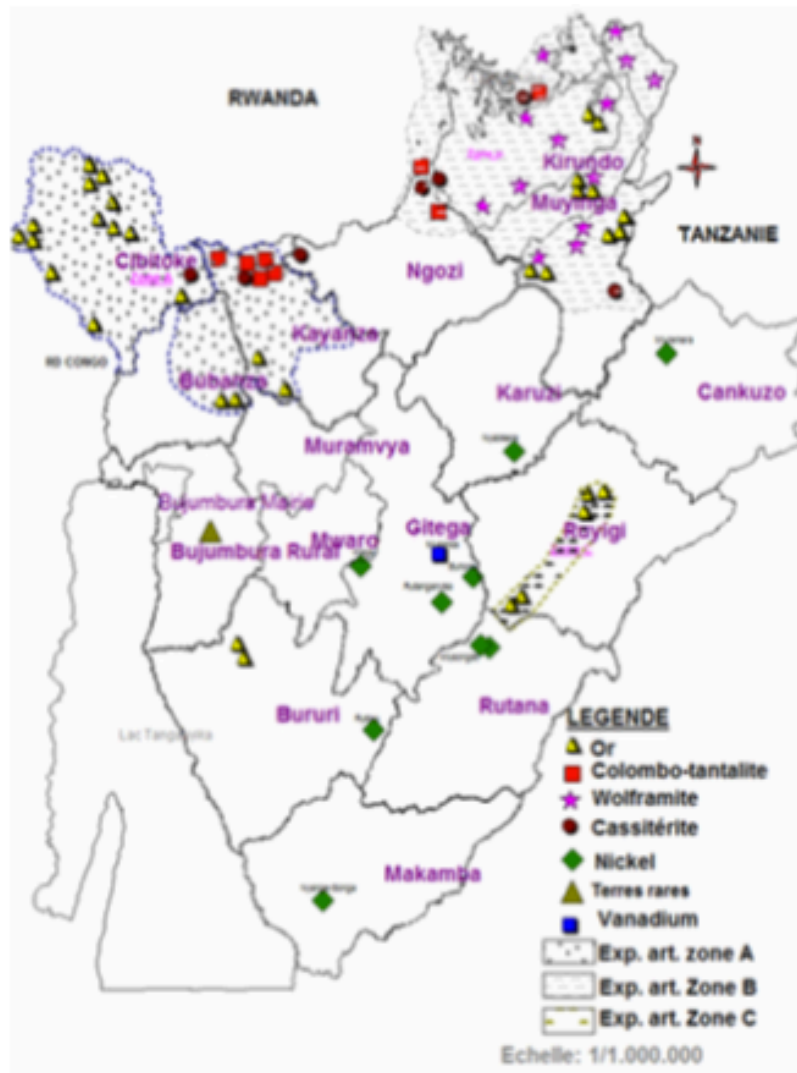
Si le Burundi a accepté, de faire partie de la Communauté est-africaine, c'est bien évidemment qu'il voyait qu'il pouvait en tirer avantage. Mais de quoi le Burundi espérait bénéficier en adhérant à l'organisation ? Et que peut apporter le Burundi à l'organisation ?

Tout d'abord, l'adhésion à l'organisation pourrait pousser le Burundi à améliorer ses infrastructures qui sont vétustes et insuffisantes. Ce problème provoque une limitation dans les échanges commerciaux interrégionaux, l'empêche de devenir une des plaques tournantes de la région. En plus des faiblesses dans les capacités institutionnelles, cela rend également difficile la mise en œuvre des programmes de réformes convenus au sein de l'organisation.

Deuxièmement , le Burundi possède beaucoup de ressources naturelles, notamment minières et hydroélectriques. Si l'on valorise ces ressources, cela pourrait avoir des impacts substantiels sur la création d'emplois ainsi que sur la croissance économique de la communauté est africaine⁹⁴.

⁹⁴ MIDENDE, G., *Étude sur les exploitations minières artisanales du Burundi*, inédit, mémoire à la demande de la Banque Mondiale, octobre 2009.

Figure 11 : Aperçu des ressources naturelles se trouvant au Burundi



Source : MIDENDE, G., Étude sur les exploitations minières artisanales du Burundi, inédit, mémoire à la demande de la Banque Mondiale, octobre 2009.

Le Burundi appartient à deux bassins hydrographiques, avec le Nil qui a une superficie de plus de 13 000 km² ainsi qu’avec le fleuve Congo avec une superficie de plus de 3 millions de km². Il y a donc un dense réseau de cours d’eau permanent ainsi que des lacs qui permettent de développer l’élevage ainsi que l’agriculture irriguée. Le gisement hydraulique du Burundi est sous exploité alors que cela pourrait permettre d’avoir un potentiel électrique exploitable de 13 MW. De plus le Lac Tanganyika, long de plus de 650 km et qui dessert plus d’une dizaine de ports dont celui de Bujumbura, pourrait être un pôle et un vecteur de commerce et

d'industrialisation pour la plateforme logistique et le transit de marchandises entre les différents pays de la sous-région⁹⁵.

L'adhésion du Burundi à la communauté est-africaine pourrait également bénéficier à l'organisation car des produits burundais tels que le café, le thé, les peaux, le cuir, la bière, le riz, l'huile de palme, les fruits et les légumes sont très demandés au sein des pays membres de la CEA comme la Tanzanie. Aux alentours de 2009, le Burundi possédait un potentiel énergétique élevé. A l'époque beaucoup pensait que l'énergie excédentaire pourrait être fournie à la CEA⁹⁶. Dans les annexes, Monsieur Ndayiziga nous parle des attentes qu'avait le Burundi avant son adhésion à la communauté est-africaine.

Enfin, en entrant dans la EAC, le Burundi est parti avec un très grand désavantage qui est celui de la langue. Le Burundi a adhéré à la COMESA, la EAC, la CIRGL, la CEPGL, la CEAC et à bien d'autres encore. Toutes ces organisations ont leurs spécificités culturelles et linguistiques qu'il va falloir régir même si cela ne semble pas être une préoccupation pour elles. L'anglais et le swahili sont les deux langues utilisées dans la communauté est africaine. Cela est un avantage pour le Kenya, l'Ouganda ainsi que la Tanzanie car pour ces trois deux pays, plus de 90% de la population parlent ces langues. Le swahili est parlé au Burundi seulement dans les milieux urbains semi-évolués. Moins de 5% de la population burundaise parlent l'anglais ou le swahili⁹⁷. Il est clair que cela peut créer des sentiments de frustration et d'exclusion au sein de la population burundaise qui ne maîtrise pas ces langues. Cela peut également occasionner un sentiment de dominance de la part du Kenya et de la Tanzanie sur les autres membres de la communauté.

3.3. Situation du Burundi avant la EAC

Le Burundi a traversé de très nombreuses crises socio-politiques qui ont mis à mal la situation sécuritaire et socio-économique. Nous allons essayer de comprendre l'état dans lequel se trouvait le Burundi avant son adhésion et plus tard, nous verrons quelles sont les avancées qui

⁹⁵ « La politique régionale du Burundi », Cours sur la politique régionale du Burundi

⁹⁶ Observatoire de l'Action Gouvernementale asbl, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'est africain community*, Bujumbura, Burundi, 2009, p.33

⁹⁷ MAZUNYA, M., *Les défis linguistiques au sein de l'East African Community : cas de l'identité francophone du Burundi*, Les Cahiers de l'Orient, Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient. 2011/3, n°103

ont été faites sur les plans humain et économique, quelques années après l'adhésion du Burundi

3.3.1 Indicateurs économiques⁹⁸

3.3.1.1. Économie basée sur l'agriculture :

L'économie du Burundi, comme celle des pays de l'EAC est essentiellement basée sur l'agriculture. Les ressources agricoles et forestières dans le PIB sont plus importantes que les autres ressources pour les six pays qui font partie de l'EAC. Il s'agit d'une agriculture qui n'est pas très productive car elle se fait sur des lopins de terre en milieu rural. Plus de 90% de la population burundaise vit de l'agriculture. En 2009, la production au niveau de l'agriculture était très basse. Le café et le thé sont les produits les plus exportés.

3.3.1.2. Le secteur privé au Burundi :

En 2009, le secteur privé burundais était encore embryonnaire et il y avait une dominance de micro-entreprises qui produisaient essentiellement pour le marché local. Seuls 35% des personnes travaillaient pour le secteur privé tandis que 65% étaient dans le secteur public. Il y a une très grande disparité entre les chiffres du secteur privé burundais comparés à ceux des autres pays de la EAC (88% au privé contre 12% au public en Tanzanie et 65% au privé contre 35% au public au Kenya). Le secteur secondaire était également très peu développé et le secteur industriel était en diminution. L'une des raisons est que la majorité des entreprises importent et revendent les marchandises telles quelles, cela empêche la création d'emplois. L'autre explication est que les entreprises privées ont davantage défendu les intérêts partisans au lieu de défendre les intérêts du secteur privé⁹⁹.

⁹⁸ Observatoire de l'Action Gouvernementale asbl, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'est africain community*, Bujumbura, Burundi, 2009.

⁹⁹ Ibidem

3.3.1.3. Infrastructures peu développées :

Les infrastructures sont très peu développées au Burundi. Les grandes infrastructures économiques ainsi que la petite industrie urbaine ont été détruites ou perturbées par les problèmes du courant électrique et les prix des produits pétroliers. Cela a entraîné l'arrêt de la production au cours d'une période et l'endommagement des équipements. En effet, le Burundi connaît des ruptures et une insuffisance du courant électrique depuis plusieurs années, et cela a un impact sur la production des entreprises et des industries.

Le trafic aérien burundais n'est pas assez développé, il est même petit, de même que le port. Cela implique que les produits exportés ne sont pas assez écoulés, car il y a un manque de cargos et des vols irréguliers.

Ensuite, le transport routier vers de grands ports tels que Mombassa ou Dar Es-Salaam prend beaucoup de temps, ce qui retarde les livraisons. C'est la raison pour laquelle les consommateurs burundais profitent très rarement de la chute des cours mondiaux des intrants et du carburant, car lorsque les remontées réapparaissent, les produits décotés n'arrivent pas au Burundi et ainsi, les importateurs vont en profiter pour garder les prix au même niveau.

3.3.1.4. Corruption et mauvaise gouvernance :

La corruption est un fléau au Burundi et est présente dans de nombreux secteurs. Parmi les secteurs les plus touchés par ce phénomène, il y a les services de l'éducation, le système judiciaire, le service de la passation des marchés, le service des douanes et des impôts, la Cour des comptes, la Police nationale, etc.¹⁰⁰

Le secteur informel du Burundi se développe grâce à des pratiques de corruption, ainsi que la complication et la lenteur des procédures administratives. Il y a des détournements et des fraudes qui entraînent un manque à gagner pour le trésor public.

De plus, certaines décisions de la part du gouvernement dans la gestion quotidienne et stratégique des entreprises sont arbitraires. La transparence n'est pas toujours de mise dans l'octroi des marchés publics ou des permis nécessaires.

Tout cela ne met pas en confiance les potentiels investisseurs qui voudraient venir au Burundi. En 2007, le Burundi était classé 131 sur 180 dans le classement des pays les moins corrompus.

¹⁰⁰ Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance, de la Privatisation, de l'Inspection Générale de l'État et de l'Administration locale, *Étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption au Burundi*, résumé exécutif, mai 2008.

3.3.1.5. Aide extérieure très importante et endettement :

Lors de la crise de 1993 et trois années plus tard, le pays a connu l'embargo, il y a eu un gel de la coopération internationale qui a eu un impact sur l'économie du Burundi. Les effets de la crise et de l'embargo ont été que la fraude et la corruption se sont fortement amplifiées et les circuits informels d'approvisionnement ont fait baisser la base taxable ainsi que les recettes de l'État. Ce dernier n'a pas eu d'autres choix que de financer son déficit par le crédit bancaire, entraînant des arriérés sur le paiement de la dette publique intérieure et extérieure.

À la fin de la guerre civile, en 2004, le Burundi a eu beaucoup de mal à se relever. Le pouvoir d'achat de la population a diminué, il y a eu très peu d'emplois créés et les salaires n'ont pas été indexés. Lorsque le Burundi est entré dans la EAC en 2007, son PIB était le plus bas par rapport aux autres pays de la Communauté.

Tableau 4 : PIB en millions USD dans les pays de la EAC en 2006, 2007.

2006					2007				
T	U	K	R	B	T	U	K	R	B
14155,5	11 010,6	22 779,2	2 977,0	958,8	15 412,3	13 350,2	26 949,5	2 977,0	936,1

Source : EAC, Facts and Figures, 2008, P.26

Le Burundi était en 2006 et 2007 le plus mauvais élève parmi les autres pays de la EAC avec le PIB le moins élevé.

3.3.2 Les indicateurs sociaux¹⁰¹

Au moment de l'entrée du Burundi dans la EAC, il était, avec le Rwanda et la Tanzanie, le pays à faible niveau au sein de la Communauté concernant les indicateurs de développement humain¹⁰².

La densité de la population était très élevée et l'est toujours, par rapport aux autres pays la EAC. Cette population grandissante entraînait inévitablement une augmentation du chômage dans le milieu rural et urbain. La population de chaque pays est normalement une ressource importante dans la production, mais dans le cas du Burundi, la croissance très rapide de la

¹⁰¹ Observatoire de l'Action gouvernementale asbl, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'East African Community*, Bujumbura, Burundi, 2009.

¹⁰² PNUD, Rapport National de Développement Humain, 2007.

population met une pression sur les ressources naturelles à cause de l'exiguïté des terres et de leur surexploitation¹⁰³.

Le taux de scolarité primaire au Burundi était lui aussi très bas, avec seulement 58% alors qu'en Ouganda il était de 95%, de 95% au Rwanda, 83% au Kenya et 96% en Tanzanie¹⁰⁴.

Au Burundi, 35% des employés sont dans le secteur privé tandis que 65% sont dans le public. C'est l'inverse qui se passe dans les autres pays de la EAC comme en Tanzanie et au Kenya.

Tableau 5 : IDH dans les pays membres de l'EAC

Indicateurs	Burundi	Rwanda	Kenya	Tanzanie	Ouganda
Indice de Développement Humain, IDH	0,413	0,452	0,521	0,467	0,505
Espérance de vie à la naissance	48,5	54,8	52,1	51	49,7
Taux d'alphabétisation des adultes	59,3	29,5	73,6	69,4	66,8
Taux de scolarisation (Prim, sec, sup)	37,9	45,1	60,6	50,4	63
PIB/ha (USD)	699	2316	1240	744	1454
Indice de Pauvreté Humaine, IPH:					
2005	81	78	60	67	72
2015	37,6	36,5	30,8	32,5	34,7
Taux de croissance de la population:					
2005			3,2	2,9	3,3
2015	3,6	2,7	2,6	2,4	3,2
Population urbaine:					
2005	10	19,3	20,7	24,2	12,6
2015	13,5	28,7	24,1	28,9	14,5
Moins de 15 ans:					
2005	45,1	43,5	42,6	44,4	49,4
2015	45,9	43,7	42,5	42,8	48

Indicateurs	Burundi	Rwanda	Kenya	Tanzanie	Ouganda
Dépense en santé par habitant (USD, 2004)	16	126	86	29	135
Population utilisant des sources d'eau améliorées, 2004	79	74	61	62	60
Lignes téléphoniques pour 1000 habitants	4	3	8	4	3

Source : Rapport de DH, 2007/2008

¹⁰³ EAC, Facts and figures, 2007.

¹⁰⁴ EAC, Facts and figures, 2008.

3.3.3 Sécurité au Burundi¹⁰⁵

Avant 2009 et après la rentrée du CNDD-FFD (un groupe rebelle à l'époque) en 2004, la situation sécuritaire était plus ou moins bonne. Cela étant dit, la criminalité était encore présente notamment à cause de personnes détenant encore des armes chez elle. Cette insécurité a été renforcée par le fait que les coupables de crimes n'étaient pas et ne sont pas toujours punis.

3.3.4 Politique et diplomatie¹⁰⁶

Le Burundi a traversé 12 ans de guerre civile, après l'assassinat du Président Melchior Ndadaye en 1993. Mais depuis 2004, le Burundi a un président qui a été démocratiquement élu, depuis 2005. Des élections ont eu lieu en 2010 et le pays commençait tout doucement à s'ouvrir sur le monde extérieur et dans la sous-région puisqu'elle venait d'adhérer à la CEA trois années auparavant.

3.4. Opportunités du Burundi dans la EAC¹⁰⁷

Nous venons, dans les paragraphes précédents, de décrire la situation du Burundi au niveau économique et social qui régnait peu de temps avant l'intégration du Burundi dans l'East African Community. Il est clair que le Burundi avait d'énormes lacunes. Les Burundais espéraient dès lors profiter des opportunités qui s'offriraient à eux avec l'entrée dans la Communauté. En effet, grâce à la coopération entre les Etats-membres de la EAC, les objectifs visés par l'organisation étaient l'amélioration de la situation dans des domaines tels que la politique, l'économie, les affaires sociales et culturelles, l'éducation, la sécurité, etc. dans les pays de la Communauté. Le Burundi pourra tirer profit des programmes conjoints de développement de la Communauté, mais également de l'harmonisation politique, économique et sociale ainsi que de la réduction des coûts de transaction.

Au niveau économique, les prix à la consommation pourraient baisser grâce à la mise en place de l'Union douanière et du marché commun. Le secteur privé ainsi que les entrepreneurs burundais pourraient apprendre des autres membres de la communauté grâce à leurs échanges.

¹⁰⁵ Observatoire de l'Action Gouvernementale asbl, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'east african community*, Bujumbura, Burundi, 2009, p.20.

¹⁰⁶ Observatoire de l'Action Gouvernementale asbl, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'east african community*, Bujumbura, Burundi, 2009, p.19.

¹⁰⁷ Ibidem, p.23.

Le retrait des taxes sur les produits provenant de la communauté pourrait également avoir un impact positif sur la réduction des coûts à la consommation.

Concernant la politique et le socio-culturel, les Burundais s'attendaient à une amélioration de l'éducation, l'emploi, la santé ou encore la stabilité politique du pays.

Conclusion

Le Burundi a adhéré à la EAC en juillet 2007 en espérant tirer profit des opportunités pouvant améliorer la situation économique, sociale et politique du pays. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, le Burundi était le mauvais élève de la CEA, notamment à cause de la situation sécuritaire, les problèmes de mauvaise gouvernance, la corruption, un taux d'alphabétisation bas, des infrastructures et un secteur privé peu développés, etc.

Cependant, bien que le Burundi présentait de nombreuses lacunes, il partait néanmoins avec de nombreux atouts comme son sous-sol riche en ressources naturelles, sa proximité très proche avec le Lac Tanganyika, son café, son thé, son sucre et son poisson très prisés dans les pays de l'EAC, etc. Le Burundi avait et a toujours d'énormes potentialités.

L'entrée dans la Communauté est africaine donnait l'espoir aux Burundais que les choses allaient s'améliorer. En effet, ils espéraient voir des avancées au niveau économique, politique, social et socioculturel.

Notre quatrième et dernier chapitre est consacré à l'analyse de l'économie du Burundi au regard de la EAC. Nous allons tenter de comprendre les impacts qu'a eus l'intégration du Burundi dans la EAC dans les différents secteurs du Burundi tels que l'économie, l'éducation ou le PIB, onze ans après l'adhésion du pays à la Communauté. Ces impacts peuvent être positifs ou négatifs. Finalement, nous conclurons en répondant à notre question de recherche, à savoir : « *En quoi l'intégration du Burundi dans la EAC contribue-t-elle à l'amélioration de la vie des citoyens burundais ?* »

Pour nous aider dans l'analyse, le chapitre se basera essentiellement sur le rapport de la EAC, sorti en 2016. Nous tenons à préciser qu'il n'y a aucun chiffre concernant le Soudan du Sud, puisqu'il n'a rejoint la EAC que récemment.

CHAPITRE 4 : ANALYSE DES RÉSULTATS ET BILAN

Lorsqu'un pays adhère à une communauté régionale, c'est pour améliorer sa croissance économique grâce aux exportations ainsi qu'à la réduction du chômage, la santé, l'éducation, etc. Il y a également, parfois, l'amélioration des infrastructures dans le cadre des projets ambitieux sous-régionaux. Après près de onze années au sein de la communauté, un bilan peut être dressé et d'aucuns le trouvent mitigé, voire dérisoire. Le Burundi pourrait même être pris comme le mauvais élève de l'EAC¹⁰⁸.

4.1. Au niveau social

Plusieurs indicateurs déterminent le niveau de vie d'une population sur le plan social. Ces indicateurs peuvent être, la démographie, l'éducation, la santé, la culture, le logement, l'emploi et le sanitaire. Nous allons seulement en évoquer trois, qui nous semblent essentiels, à savoir, l'éducation, l'emploi ainsi que la santé.

¹⁰⁸ PARCEM, « Dix ans dans la communauté Est Africaine, quel bilan pour le Burundi », <http://www.parcem.org/index.php/9-uncategorised/179-dix-ans-dans-la-communaute-est-africaine-quel-bilan-pour-le-burundi> (Page consultée le 19 avril 2018).

4.1.1. Éducation

Ces dernières années, d'énormes investissements ont été effectués par les pays membres de l'EAC dans l'éducation. Il s'agit d'un secteur important, puisqu'il est déterminant dans le développement et la création de la croissance. En ce qui concerne le Burundi, il y a encore plusieurs obstacles sur le chemin pour arriver à une éducation digne de ce nom. Parmi ces obstacles, il y a la qualité des locaux ; la qualité et le nombre d'enseignants sont insuffisants, le coût de la scolarité reste assez élevé, bien que l'on ait annoncé certaines gratuités, etc.¹⁰⁹

Tableau 6 : Taux d'inscription en primaire

Indicator	Partner State\Years	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Gross	Burundi	83.0	117.7	122.7	130.4	134.6	134.6	137.7	133.5	136.9	135.2	135.2
	Tanzania	109.9	112.7	114.4	112.0	110.5	106.4	102.7	98.4	96.2	105.1	-
	Uganda	107.8	114.0	113.0	115.0	133.0	128.0	118.0	115.0	113.0	117.0	-
	Kenya	107.2	104.0	108.9	109.8	110.0	106.8	106.7	106.4	105.0	103.5	103.6
	Rwanda	137.3	145.3	151.9	127.9	128.5	126.5	127.3	123.2	138.5	134.3	135.3
	EAST AFRICA	109.0	118.7	122.2	119.0	123.3	120.5	118.5	115.3	117.9	119.0	
Net	Burundi	59.2	74.8	80.7	96.7	94.1	94.1	92.3	94.9	95.4	95.6	95.6
	Tanzania	94.8	96.1	97.3	97.2	95.9	95.4	94.0	92.0	89.7	76.4	-
	Uganda	93.0	92.0	93.0	95.0	108.0	96.0	98.0	96.0	96.0	97.0	-
	Kenya	83.2	87.0	92.0	92.5	93.0	87.9	88.0	88.1	88.1	88.2	74.6
	Rwanda	93.5	95.0	95.8	94.2	92.9	95.4	95.9	96.5	96.6	96.8	96.9
	EAST AFRICA	84.7	89.0	91.8	95.1	96.8	93.8	93.6	93.5	93.2	90.8	

Source: East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.20.

Les données de ce tableau nous montrent que le taux d'inscription en primaire et secondaire augmente d'année en année pour le Burundi, malgré les obstacles cités plus haut. Le Burundi est passé de 80,7% en 2007 (année d'adhésion à l'EAC) à 95,6% en 2015. C'est donc une augmentation de près de 15%. Cela peut s'expliquer par les nombreux investissements du gouvernement dans les secteurs tels que la construction de nouvelles écoles, la « gratuité » des études primaires, etc. En 2007, le Burundi était le dernier parmi les autres pays, en 2015, il était parmi les premiers.

¹⁰⁹ PARCEM, *les principaux indicateurs socio-économiques du Burundi*, octobre 2015.

Tableau 7 : Taux d'inscription en secondaire

Indicator	Partner State\Years	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Gross	Burundi	13.5	14.6	15.9	16.2	18.6	24.1	26.7	31.9	34.0	41.1	41.1
	Tanzania	12.0	15.0	22.1	26.1	31.4	34.0	36.1	36.9	32.1	52.0	-
	Uganda	18.5	34.0	25.0	25.0	28.0	28.0	28.0	28.0	29.0	-	-
	Kenya	29.3	32.0	38.0	42.5	45.0	45.7	47.8	50.5	54.3	58.2	62.9
	Rwanda	17.0	18.0	20.5	20.7	25.9	31.5	35.5	38.0	41.5	40.7	38.0
	EAST AFRICA		18.1	22.7	24.3	26.1	29.8	32.7	34.8	37.1	38.2	
Net	Burundi	8.5	8.6	9.0	10.8	11.1	15.6	17.2	20.4	21.0	27.1	27.1
	Tanzania	10.0	13.1	20.6	23.5	27.8	29.9	32.1	34.3	28.8	35.8	-
	Uganda	15.4	23.0	21.0	24.0	24.0	25.0	24.0	24.0	26.0	-	-
	Kenya	19.4	23.2	24.2	28.9	35.8	30.6	32.0	33.9	38.5	48.3	47.8
	Rwanda	9.0	10.0	13.1	13.9	13.2	22.6	25.7	28.0	36.4	35.7	28.3
	EAST AFRICA		12.5	15.6	17.6	20.2	22.4	24.7	26.2	28.1	30.1	

Source : East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.20

Concernant l'école secondaire, le Burundi est resté jusqu'en 2015 le mauvais élève de l'EAC avec 27,1%, presque au même rang que le Rwanda. L'explication pourrait être que selon la Banque Mondiale, en 2012 sur 200 000 personnes qui se sont retrouvées sur le marché de l'emploi, 67% n'avaient pas pu terminer l'école primaire¹¹⁰. Par conséquent, le nombre de personnes qui s'inscrivaient en secondaire baissaient considérablement.

Tableau 8 : Taux d'alphabétisation en pourcentage

Partner State\Years	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Burundi	42	42	45	47	47	59	60	65	65	66	66
Tanzania	70	70	70	70	70	70	-	78	78	78	-
Uganda	69	69	69	69	73	73	73	71	71	71	72
Kenya	-	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62
Rwanda	52	77	77	77	77	77	77	77	68	68	
EAST AFRICA		64	64	65	66	68		71	69	69	

Source: East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.20.

Le taux d'alphabétisation du Burundi a certes augmenté mais il reste parmi les plus bas de la Communauté.

¹¹⁰ PARCEM, *les principaux indicateurs socio-économiques au du Burundi*, octobre 2015.

Tableau 9 : Dépenses pour l'éducation en pourcentage du PIB

Partner State\Years	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Burundi*	4.70	5.82	6.40	6.70	10.10	11.10	6.10	5.80	6.40	6.00	7.00	7.00
Tanzania	1.57	1.50	1.38	1.34	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	-	1.50	-
Uganda**	3.87	3.61	3.36	3.09	2.27	2.44	2.41	2.08	2.26	2.34	2.29	2.42
Kenya	6.80	6.70	6.80	7.20	6.90	6.50	6.80	7.20	5.95	5.85		5.00
Rwanda	4.00	4.00	4.00	5.00	4.00	5.00	5.00	5.00	5.00	6.00		
EAST AFRICA	4.19	4.32	4.39	4.67	4.93	5.29	4.34	4.30	4.20	-		

Source: East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.20.

*Les données pour le Burundi sont en années civiles

** La dépense de l'Ouganda exclut les arriérés domestiques

En 2015, le Burundi était celui qui dépensait le plus en % du PIB dans l'éducation parmi les pays de l'EAC.

Le Burundi a fait d'immenses progrès et se trouve parmi les premiers des pays de l'EAC en termes d'éducation.

4.1.2 Emploi

Dans l'article 104 du traité de l'EAC, les États se sont engagés à coopérer pour renforcer le partenariat social entre les gouvernements, les employés et les employeurs afin d'accroître la productivité de la main-d'œuvre grâce à une production efficace. Dans tous les pays membres de la EAC, nous constatons aujourd'hui que la majorité de la population travaille dans le secteur privé comme en Tanzanie où 96,8% des travailleurs sont dans le secteur privé tandis que seulement 3.2% se trouvent dans le secteur public, comme le montre le **tableau 11**. Le Burundi et l'Ouganda étaient en 2014 les derniers parmi tous les membres avec un peu plus de 70% de la population qui travaille dans le privé alors. Pour le Parcem, une ONG burundaise elle explique la situation par le fait que , le Burundi n'a pas d'appropriation nationale de la stratégie d'intégration avec les réformes nécessaires afin de favoriser l'intégration. Il y a un manque de soutien en ce qui concerne le secteur privé alors que ce dernier doit être le cœur de l'intégration économique. Certaines entreprises burundaises qui auraient pu tirer profit de cette adhésion ne l'ont pas fait à l'exemple de la SOSUMO qui n'arrive pas à satisfaire les besoins des Burundais et à entrer sur le marché de l'EAC qui a une population de 130 millions d'habitants¹¹¹. Le secteur privé burundais s'est beaucoup amélioré et l'API (Agence

¹¹¹ PARCEM, *les principaux indicateurs socio-économiques au du Burundi*, octobre 2015. (<http://www.parcem.org/images/pdf/indicateurs.pdf>).

de Promotion pour l'Investissement) à beaucoup participer à cette amélioration depuis sa création depuis 2009¹¹².

Tableau 10 : Emploi dans les secteurs public et privé en %

Sector	Partner State\Years	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Private Sector	Burundi	35.0	35.0	-	-	-	-	-	-	73.3	73.3	-
	Tanzania	97.0	96.5	96.3	96.0	96.0	96.0	96.0	96.0	96.0	96.8	96.8
	Uganda	-	-	-	-	-	-	-	95.4	95.4	95.4	95.4
	Kenya	63.8	65.0	67.0	67.2	68.8	69.3	69.1	69.3	69.6	70.4	-
	Rwanda	85.9	85.9	85.9	85.9	85.9	85.9	85.9	85.9	96.1	-	-
	EAST AFRICA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Public Sector	Burundi	65.0	65.0	-	-	-	-	-	-	26.7	26.7	-
	Tanzania	3.0	3.5	3.7	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	3.2	-
	Uganda	-	-	-	-	-	-	-	4.6	4.6	4.6	4.6
	Kenya	36.2	35.0	33.0	32.8	31.2	30.7	30.9	30.7	30.4	29.6	-
	Rwanda	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	3.9	-	-
	EAST AFRICA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source: Source: East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.27

Le Burundi est confronté à un fort taux de chômage, surtout celui des jeunes, notamment car il n'y a pas de réelles politiques mises en place pour favoriser la création d'emplois. En effet, le secteur privé burundais est encore embryonnaire et crée très peu ou pas d'emplois. L'offre n'est donc pas très grande. De plus, du point de vue de la demande, les personnes ne sont pas assez qualifiées pour les besoins du marché du travail. Les jeunes choisissent de travailler en tant que salariés et non comme indépendants car il y a beaucoup de difficultés qui empêchent la création d'une entreprise¹¹³.

En février 2018, le journal en ligne *Iwacu-Burundi* publiait un article chiffrant le chômage des jeunes au Burundi à 65% en décembre 2017.

4.1.3 Santé

Les établissements de santé sont groupés selon les services offerts. En 2014, la sous-région possédait vingt hôpitaux de référence avec en tête la Tanzanie qui en avait six alors que le Burundi en avait quatre sur les 20, comme chaque année depuis 2003.

¹¹² Voir annexes p.108.

¹¹³ Mbonitegeka, J.I., NIYOKWIZIGIRA, E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est : bilan et perspectives*, Diplôme de licence en Economie et gestion, Université Moulay Ismail, 2015.

Tableau 11 : Dépenses publiques par habitant en matière de santé en USD

Partner State\Years	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013/14	2014/15	2015/16
Burundi	0.6	1.9	1.4	1.8	4.2	6.1	6.6	4.9	10.6	13.0	13.0	13.0
Tanzania	7.0	7.3	7.4	8.2	9.6	-	-	-	-	-	-	-
Uganda*	8.3	8.3	8.1	5.8	6.7	9.1	8.7	7.8	11.7	9.1	8.7	10.0
Kenya	9.0	11.0	13.0	12.1	12.8	9.6	15.7	18.5	13.0	12.7		12.5
Rwanda	3.1	11.0	9.0	11.0	8.0	10.2	10.0	10.0	10.2	-	-	-
EAST AFRICA												

Source : East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.24

Tableau 12 : Dépenses en matière de santé en % du PIB

Partner State\Years	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Burundi	2.0	1.3	1.2	1.4	1.5	3.6	2.5	2.0	3.7	4.0	4.0	4.0
Tanzania	1.8	1.9	1.6	1.6	1.8	1.7	1.6	1.5	1.4	1.4	1.4	-
Uganda*	2.4	2.3	1.9	1.2	1.3	1.4	1.4	1.1	1.7	1.1	1.1	1.4
Kenya	1.2	1.4	1.5	1.4	1.6	1.5	1.7	2.0	2.1	1.0	-	0.9
Rwanda	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	2.0	1.0	1.0	1.0	1.0	-	-
EAST AFRICA												

Source : Source : Source: East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.24

Nous constatons dans le tableau 12 une augmentation dans les dépenses de santé par habitant depuis 2005 pour le Burundi qui est passé de 0,6 USD à 13 USD en 2015/2016. Cela peut s'expliquer par la hausse de la dépense du PIB, dans le tableau 12, qui était de 2% en 2004/5 mais de 4% 10 ans plus tard.

Cependant, malgré les avancées du Burundi, ce pays doit faire face à un problème majeur, celui de la malnutrition. C'est un problème auquel toute la sous-région est confrontée. Au sein de l'EAC, voici les chiffres :

Tableau 13 : Etat de malnutrition au sein de l'EAC en 2012

Pays	Taux en %
Burundi	73,04
Rwanda	28,09
Kenya	30,4
Tanzanie	38,8
Uganda	34,06

Source : PARCEM, *les principaux indicateurs socio-économiques du Burundi*, octobre 2015, p.8

Le Burundi est celui qui est le plus touché par le phénomène. Cela est probablement dû à la hausse des prix des denrées alimentaires mais aussi à la sécheresse qui touche le Burundi depuis quelques années.

4.2. Statistiques macro-économiques

4.2.1 Le Produit Intérieur Brut

Que signifie le PIB ? « Le PIB est un agrégat essentiel qui permet de mesurer l'activité économique d'un pays. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées* réalisées par les agents économiques à l'intérieur d'un territoire, y compris les entreprises étrangères installées dans ce pays. Les importations ne sont pas prises en compte dans le PIB. Le PIB est donc la richesse créée par les activités de production sur un territoire précis. D'ailleurs, cet indicateur économique est souvent utilisé pour comparer la richesse entre différents pays »¹¹⁴.

Le PIB du Burundi a fortement baissé, surtout au moment des crises. Il faudra attendre la fin de la guerre civile, en 2004 pour voir les statistiques remonter. Mais le Burundi reste loin derrière les autres pays de l'EAC. En effet, le taux de croissance du PIB reste faible. Sur le tableau ci-dessous, nous constatons que de 2005 à 2013, la croissance du PIB du Burundi est passée de 0,9% à 4,8%, ce qui représente une avancée importante. Mais malgré cela, le Burundi était toujours en bas de l'échelle par rapport aux autres pays de la EAC.

Tableau 14 : Variation de la croissance du PIB réel en %

Etats membres	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Burundi, 2005=100	0.9	5.4	3.5	4.9	3.8	5.1	4.2	4.2	4.8
Tanzanie, 2001=100	7.4	6.7	7.1	7.4	6.0	7.0	6.4	6.9	7.0
Uganda, 2002=100	10.0	7.0	8.1	10.4	4.1	6.2	6.4	3.6	4.7
Kenya, 2001=100	5.7	6.1	7.0	1.5	2.7	5.8	4.4	4.6	4.7
Rwanda, 2011=100	7.2	6.5	7.9	11.2	6.2	7.2	8.2	8.0	4.6

Source : Mbonitegeka, J.I.,NIYOKWIZIGIRA,E.,*Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est : bilan et perspectives*,Diplôme de licence en Economie et gestion, Université Moulay Ismail,2015

¹¹⁴« PIB »,<https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/pib-produit-interieur-brut.html> (page consultée le 31/07/2018).

En ce qui concerne le PIB par habitant en USD, le Burundi est très loin derrière les autres membres de l'EAC. Ici, nous avons décidé d'inclure le Soudan du Sud, qui n'a rejoint la CEA qu'en 2016 et déjà nous constatons que son PIB par habitant est beaucoup plus élevé que celui du Burundi.

Tableau 15 : PIB par habitant en USD dans les pays de l'EAC

Pays partenaires	2016
Burundi	285
Rwanda	702
Tanzanie	879
Kenya	1455
Ouganda	615
Soudan du Sud	758

Source : Banque mondiale

4.2.2 Les secteurs d'activité : PIB

L'économie burundaise a pendant très longtemps été dominée par le secteur primaire mais petit à petit, le secteur tertiaire s'est développé, notamment grâce aux banques, les télécommunications, aux assurances ainsi qu'à l'hôtellerie. L'entrée du Burundi dans la communauté est-africaine n'est pas étrangère à ce changement puisque le pays a vu des institutions bancaires de la EAC s'y installer comme la KCB et la CRDB qui sont des banques kényanes.

La EAC tient à ce que ses membres atteignent un développement et une croissance durables. Pour cette raison, elle favorise un développement équilibré et harmonieux des trois secteurs, primaire, secondaire et tertiaire¹¹⁵.

¹¹⁵ Mbonitegeka, J.I., NIYOKWIZIGIRA, E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est : bilan et perspectives*, Diplôme de licence en Economie et gestion, Université Moulay Ismail, 2015.

Tableau 16 : PIB par activité économique

	ISIC	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
GDP at market prices										
Agriculture, forestry and fishing	A		24,258	24,917	26,052	25,677	26,734	27,475	28,148	28,053
Agriculture	01		21,229	21,633	22,702	22,288	23,078	23,524	24,034	23,870
Forestry	02		2,009	2,145	2,200	2,254	2,442	2,787	2,997	3,167
Fishing	03		1,019	1,139	1,150	1,135	1,213	1,164	1,117	1,015
Mining and quarrying	B		1,558	1,338	1,913	2,358	2,314	2,041	2,081	2,437
Manufacturing	C		9,021	8,478	8,338	8,341	8,556	8,816	9,126	8,444
Electricity and gas	D		941	971	1,067	965	1,258	1,372	1,557	1,526
Water supply and sewerage	E		822	894	904	846	818	862	946	3,518
Construction	F		4,623	4,951	6,183	8,186	7,875	9,535	10,884	11,409
Trade and repairs	G		7,786	8,659	9,102	9,649	10,401	10,015	10,219	10,844
Transport and storage	H		4,848	5,103	5,209	5,050	5,204	5,261	5,497	5,554
Accommodation and food services	I		1,498	1,732	1,850	1,786	2,032	2,118	2,072	1,919
Information and communication	J		2,499	2,851	3,356	2,963	3,187	3,506	3,903	5,423
Financial and insurance activities	K		3,213	3,456	3,912	4,146	4,712	5,042	5,615	6,366
Real estate activities	L		5,747	6,177	6,540	7,257	7,813	8,351	8,633	6,626
Professional, scientific and technical	M		1,571	1,597	1,839	1,748	1,709	1,746	1,726	1,925
Administrative and support services	N		1,630	1,687	1,817	1,923	2,106	2,195	2,332	2,356
Public administration	O		4,038	4,341	4,559	4,857	5,363	5,869	5,980	5,964
Education	P		4,110	4,354	4,719	4,736	5,234	5,501	5,973	5,580
Human health and social work	Q		1,820	1,919	1,995	1,971	2,089	2,213	2,408	2,336
Arts, entertainment and recreation	R		213	211	226	236	248	260	278	288
Other service activities	S		825	878	926	948	1,023	1,087	1,155	1,290
Domestic services	T		468	476	477	457	473	477	485	498
Less FISIM			- 889	- 990	- 1,121	- 1,199	- 1,331	- 1,499	- 1,528	- 1,609
GDP at basic prices			80,601	84,002	89,862	92,901	97,819	102,241	107,489	110,747
Taxes less subsidies on products			7,312	7,672	8,127	8,408	9,227	9,766	11,008	10,872
GDP at purchaser prices			87,913	91,674	97,989	101,309	107,046	112,006	118,497	121,619

Source: Partner States

Source: EAC Facts and Figures, "Report 2016

4.2.3 Les investissements directs étrangers

Afin de booster le secteur privé, selon une étude qui a été menée en 2017, par l'Institut de développement économique du Burundi (IDEC), le Burundi est le pays qui enregistre le plus faible taux d'investissements directs étrangers, comparé aux autres pays de la sous-région.

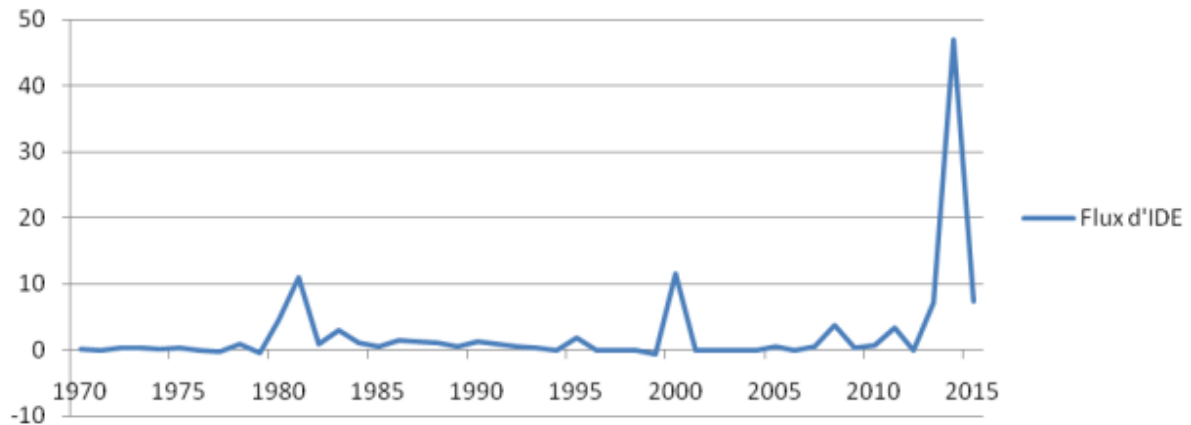
Tableau 17 : les IDE de quelques pays africains en million de USD

Pays	IDE
RDC	2098
Tanzanie	1872
Ouganda	1146
Ethiopie	953
Kenya	514
Djibouti	286
Rwanda	111
Swaziland	67
Burundi	7

Or, pour booster le secteur privé, il faut que des investisseurs viennent investir dans le pays. Au Burundi malgré les mesures prises pour développer les affaires comme la réduction des délais pour créer une entreprise, le secteur privé ne s'améliore pas¹¹⁶.

Dans l'histoire du Burundi, les IDE ont toujours été très bas. Ils ont même disparu pendant les années de crise comme le montre le tableau suivant :

Figure 12 : Flux d'IDE entrant au Burundi 1970-2015 en millions de USD



Source : IDCE, UE, *Etats des lieux et stratégies de promotions des partenariats Public-Privé et des IDE au Burundi*, avril 2017

Les entreprises étrangères présentes au Burundi se sont installées avant le début de la crise de 1990 sauf dans le secteur des télécommunications. Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi les entreprises sont réticentes à l'idée de s'installer au Burundi.

Tout d'abord, le cadre politique burundais reste fragile et instable. Il y a donc un facteur risque très élevé pour les entreprises étrangères. Par exemple, la crise politique de 2015 a eu des impacts négatifs sur les affaires. Monsieur Esaïe Ntindendereza, chef de service à l'API, nous parlera, plus tard, des impacts qu'a eus la crise politique burundaise de 2015 sur les investissements directs étrangers.

Ensuite, il y a un manque criant d'infrastructures adéquates. Il n'existe pas de réseau ferroviaire et le routier est très limité. L'aéroport de Bujumbura est bien trop petit et le transport aérien présente une vétusté dans les équipements en plus du manque d'entrepôts dans la capitale. Les liaisons internationales actuelles coûtant trop cher pour le transport pour

¹¹⁶ PARCEM, *les principaux indicateurs socio-économiques du Burundi*, octobre 2015 p.15.

les investisseurs étrangers et le Burundi étant un pays enclavé, il faut absolument des infrastructures de transport pour acheminer les marchandises.

Enfin, le Burundi fait face à un manque d'électricité avec des délestages fréquents dans le pays, ce qui provoque des pertes au niveau économique. La liste des contraintes qui bloquent les investissements étrangers est longue. Nous avons précédemment donné d'autres raisons¹¹⁷.

¹¹⁷ IDCE, UE, *États des lieux et stratégies de promotions des partenariats Public-Privé et des IDE au Burundi*, avril 2017.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En 2007, soit deux ans après la guerre civile et le dépôt des armes par les différents groupes rebelles, le Burundi, petit pays de l'Afrique centrale a décidé d'adhérer à la East African Community. Cette communauté régionale a vu ses premiers jours à la fin du 19^e siècle. Elle a été rétablie en juillet 2000 et compte aujourd'hui six membres, à savoir le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya, le Burundi ainsi que le Soudan du Sud. La EAC, comme toutes les autres organisations régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Union européenne (UE) ou l'Union africaine (UA) a pour objectifs de développer leur région et d'améliorer la vie de ses citoyens en matière de santé, d'emploi, d'éducation, etc.

Ces organisations sont nées suite à la volonté de plusieurs pays, « plus moins géographiquement proches, qui ont décidé de se mettre ensemble pour entretenir des relations économiques qui tendent à s'affranchir des frontières politiques pour favoriser la formation des marchés intégrés »¹¹⁸. C'est ce que l'on appelle une intégration régionale. Pour atteindre une intégration régionale et économique complète, il y a des étapes à parcourir notamment l'installation d'une zone de libre-échange, d'une union douanière, d'un marché commun, d'une union économique et monétaire. Ces étapes ont toutes été franchies par l'Union européenne, qui est considérée comme le modèle en termes d'intégration régionale. D'ailleurs, l'Union Africaine, la East African Community et l'ANASE essaient d'emboîter le pas à l'UE bien que l'organisation asiatique ne vise pas à atteindre une union monétaire.

Si l'Union européenne a pu franchir les étapes que nous avons citées avant pour atteindre une intégration économique complète, ce n'est pas le cas pour la EAC et l'UA. Pourtant, les trois associations ont de nombreuses similitudes, notamment en ce qui concerne leurs organes leurs institutions ou encore leur politique économique. Si la East African Community et l'Union Africaine peinent à atteindre leurs objectifs, cela est dû aux nombreux obstacles auxquels doit faire face le continent africain, notamment la pauvreté, l'enclavement de certains pays, le manque d'infrastructures adéquates, la faiblesse des organisations du secteur privé, l'appartenance de certains États africains à de multiples pôles d'allégeance, l'instabilité politique, les problèmes de financement, le taux de chômage souvent élevé, les problèmes de leadership et de gouvernance etc.

¹¹⁸ HUGON, P., *les économies en développement au regard des Théories de la régionalisation*, Tiers-Monde., tome 43, 2002 n°169. P. 9-25.

Ces difficultés qui ont tendance à ralentir le développement économique dont rêve l'Afrique ne sont pas rencontrées par l'ANASE et l'Union européenne ou du moins dans une mesure plus réduite. La East African Community et l'Union Africaine doivent dès lors fournir plus d'efforts que les deux autres communautés régionales car en même temps qu'elles cherchent à atteindre un développement économique maximal, elles doivent également gérer les nombreux obstacles sur leur chemin.

Lorsque des pays se décident à intégrer une communauté régionale, c'est parce que cela comporte de nombreux avantages. En effet, les États peuvent dès lors compter sur un accroissement de la taille du marché qui va provoquer la création de nouvelles entreprises et un boom des activités industrielles et commerciales. Ensuite, il y a une intensification des échanges entre les pays de la même communauté régionale, et donc le développement du commerce. Cela résulte du fait que les consommateurs de ces communautés vont intensifier leurs demandes auprès des producteurs qui font partie de la même communauté. Enfin, intégrer une communauté régionale peut augmenter le pouvoir de négociation des pays membres, car ensemble, ils ont plus de poids et peuvent dès lors plus facilement s'imposer lors de négociations internationales. L'intégration régionale peut également engendrer un maintien de la paix et une stabilité entre les pays.

Cependant, adhérer à une communauté régionale peut aussi avoir des effets négatifs tels que la perte de souveraineté nationale au profit de l'organisation régionale. De plus, l'intégration peut également causer un effet de détournement de commerce.

C'est pour profiter des avantages de l'intégration régionale et pour améliorer la situation du pays aux niveaux économique et social que le gouvernement du Burundi a décidé d'intégrer la East African Community, il y a maintenant onze ans. Avant l'adhésion du pays à la Communauté, la situation de celui-ci était mauvaise.

Premièrement, le secteur privé était quasi inexistant, car seuls 35% de la population y travaillaient contre 65% dans le public tandis que dans les autres pays de la EAC, la majorité de la population travaillait dans le privé. Le secteur secondaire était également peu développé. Ces secteurs avaient donc besoin d'être améliorés. D'autant plus que 90% de la population burundaise vivait de l'agriculture.

Ensuite, le Burundi faisait face à des problèmes de corruption et de mauvaise gouvernance. En effet, de nombreux secteurs étaient touchés par le phénomène de la corruption. Parmi eux,

nous pouvons citer les services de l'éducation, le système judiciaire, la Police nationale, etc. Il faut ajouter à cela les problèmes de mauvaise gouvernance qui découlent des mauvaises décisions prises par le gouvernement dans la gestion quotidienne des affaires, sans oublier le manque de transparence.

Troisièmement, au niveau social, le Burundi faisait également face à de nombreuses difficultés telles que la surpopulation, un fort taux de chômage et le taux de scolarité assez bas par rapport aux autres pays de la East African Community. En effet, avant son adhésion à l'organisation, le taux de scolarité était seulement de 58% alors que dans le reste des pays de la EAC, il dépassait les 80%.

En adhérant à la EAC, le gouvernement du Burundi espérait améliorer la situation. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes posé cette question : « *En quoi l'intégration du Burundi dans la EAC contribue-t-elle à l'amélioration de la vie des citoyens burundais ?* »

Tout d'abord, au niveau social et en particulier l'éducation, les données nous ont montré que le taux d'inscription en primaire et secondaire augmente d'année en année. Le Burundi est passé de 80,7% en 2007 (année d'adhésion à l'EAC) à 95,6% en 2015. C'est donc une augmentation de près de 15%. En 2007, le Burundi était le dernier parmi les pays de la communauté en 2015, il était parmi les premiers. Cette amélioration peut être expliquée par les nombreux investissements faits par le gouvernement du Burundi comme la construction de nouvelles écoles et la gratuité des études primaires.

Ensuite, en ce qui concerne la santé, nous avons constaté une augmentation des dépenses de santé par habitant avec 0,6 USD en 2005 et près de 14 USD en 2015/2016. Cela s'exprime par la hausse des dépenses qui est étaiement de 2% du PIB en 2004/5, mais de 4% 10 ans plus tard. Cependant, malgré les avancées du Burundi, ce pays doit faire face à un problème majeur, celui de la malnutrition. En effet, en 2012, le Burundi avait un taux de malnutrition de plus de 73%. C'est un problème auquel toute la sous-région est confrontée.

Au niveau économique, lorsque nous avons analysé le PIB du pays, nous avons constaté qu'il y a une augmentation de celui-ci, surtout depuis la fin de la guerre civile, en 2005. En effet, la croissance du PIB du Burundi est passée de 0,9% à 4,8%, ce qui représente une avancée importante. Mais malgré cela, le Burundi était toujours en bas de l'échelle par rapport aux autres pays de la EAC.

Onze ans après l'adhésion du Burundi à la EAC, le constat est négatif. Monsieur Ndayiziga Léonidas, économiste burundais parle même d'un bilan médiocre.¹¹⁹ Effectivement, malgré les quelques résultats positifs qui ont découlé de notre analyse, fort est de constater que la situation ne s'est pas beaucoup améliorée, car le Burundi reste loin derrière les autres membres de la East African Community, aux niveaux économiques et social. De plus, nous ne pouvons pas affirmer que les résultats positifs que nous avons obtenus sont dus à la présence du Burundi dans la EAC et dès lors établir un lien de causalité. Il est difficile de voir un constat clair. Il est donc encore trop tôt d'affirmer si oui ou non la EAC participe au développement du Burundi. Il faudra attendre encore quelques années pour voir les impacts de la Communauté est-africaine sur le Burundi.

Cependant, nous tenons à préciser que si nous avions disposé de davantage de ressources pour notre recherche, le constat aurait pu être différent. En effet, nous avons constaté qu'il y a un manque criant d'informations sur la EAC et les interlocuteurs qui connaissent le sujet ne sont pas très nombreux. Les autorités de la East African Community doivent dès lors tout faire pour mettre à disposition du public les informations qu'elles possèdent sur la Communauté.

Enfin, nous pensons que la situation du Burundi peut changer, économiquement et socialement, afin que le pays se trouve au même niveau que ses pairs de la East African Community. Mais pour cela, il est impératif que le gouvernement burundais prenne des mesures. Le Burundi manque cruellement de réelles politiques et de stratégies pour faire face aux nombreuses difficultés du pays. Des solutions pour lutter contre le chômage des jeunes qui atteint des sommets record doivent être trouvées. Le pays doit également prendre des mesures pour éradiquer l'insécurité qui persiste. Cette insécurité est en hausse ces dernières années à cause de la crise politique de 2015. Le Burundi fait face à une corruption quasiment institutionnalisée puisque celle-ci se retrouve dans presque tous les secteurs et jusqu'au sommet de l'État. Il faut dès lors prendre des mesures contre la corruption. De plus, il y a un manque d'infrastructures adaptées dans le pays. Tout cela ne donne pas confiance aux potentiels investisseurs directs étrangers qui voudraient installer leurs entreprises au Burundi, car ils n'ont pas confiance. Les Investissements directs étrangers pourraient aider le secteur privé à se développer, car il reste jusqu'aujourd'hui, embryonnaire. Sans la mise en place de véritables politiques, le Burundi ne pourra pas être compétitif face aux autres membres de l'organisation régionale qu'est l'EAC.

¹¹⁹ Voir annexes p.105

PISTES DE SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Burundi a encore beaucoup de défis à surmonter avant d'arriver au même niveau que les autres membres de la East African Community. Nous proposons quelques pistes de solutions.

- Le gouvernement du Burundi devrait penser à se retirer de certaines organisations régionales qui ne servent pas ses intérêts afin d'éviter les chevauchements et économiser de l'argent pour contribuer à temps dans les organisations telles que la EAC.
- Des mesures doivent être prises par le gouvernement du Burundi pour lutter contre le chômage des jeunes et créer des emplois. Il doit également encourager les Burundais à s'investir davantage dans le secteur privé afin de désengorger le secteur public, comme c'est le cas dans la majorité des pays de la EAC.
- Le gouvernement du Burundi doit prendre des mesures radicales pour lutter contre la corruption et la mauvaise gouvernance qui gangrènent le pays.
- Il faut veiller à ce qu'il y ait une stabilité politique et une sécurité maximale dans le pays afin de redonner confiance aux potentiels investisseurs.
- Le Burundi doit prendre conscience de ses potentialités et de ses ressources naturelles qui peuvent aider le Burundi à être plus riche et dès lors à améliorer la vie de ses citoyens, grâce à une bonne répartition des richesses.

BIBLIOGRAPHIE

Travaux scientifiques

- ABDOU, A., *Le développement humain dans les PVD*, Maîtrise en Gestion des entreprises, Université Mohamed I FSJES Oujda, Maroc, 2006.
- ASCHE, A., BRÜCHER, J., *Myth and Reality of African Regional Integration*, *Recht in Africa*, 2009, p.169-186.
- ATTISSO, F.S., *De l'unité africaine de Nkrumah à l'Union Africaine de Kadhafi*, l'Harmattan, 2008.
- BAHMANA, S., *Communautés Économiques Régionales en Afrique*, 6th International Conference on Economics and Management of Networks, Agadir, Morocco, November 2013, p.21-23.
- BOISSEAU du ROCHER, S., *Asean : 50 ans d'une expérience singulière : défis relevés, défis à venir*, politique étrangère, N° 2/2017, Armand Colin, Été 2017, p.240.
- DEINLA, I., *The Development of the Rule Law in Asean*, "The State and Regional Integration", Australian National University, Canberra, online publication date: July 2017 p.126-160. <https://www.cambridge.org/core/books/development-of-the-rule-of-law-in-asean/asean-community-and-building-the-law-regime-in-asean/5E4A217D7144E882CADD148014D349CE/core-reader> (Page consultée le 14 août 2018).
- FARVAQUE E., LAGADEC G., *Intégration économique européenne: problèmes et analyses*, Préface de Pierre Morin, De Boeck Université, Bruxelles, p.56-56.
- FRIX, P., *Le Burundi face à l'impératif de l'intégration régionale: l'atout du Bassin du Lac Tanganyika*, Bruxelles, Maison des ACP
- GAHAMA, J., *La Communauté d'Afrique de l'Est: une jeune organisation régionale promise à un bel avenir?*, 2015
- HUGON, P., *Les économies en développement au regard des Théories de la régionalisation*, Tiers-Monde., tome 43, 2002 n°169. P. 9-25
- Imbernon J., Pesche D., *Les organisations régionales en Afrique : entre superposition, concertation et action*, dans : Une nouvelle ruralité émergente : regards croisés sur les transformations rurales africaines, 2016 (<http://agritrop.cirad.fr/581747/> page consultée le 29 juillet 2018)

- Intal P., Chen L., *Asean and Member States: Transformation and Integration*, Economic Research Institute for Asean and East Asia ERA), Volume 3, P.4
- LAMY, P. *Intégrations régionales en Afrique : ambitions et vicissitudes*, (www.notre-europe.eu)
- MASHAKA Millat, Gaston, *Impact de l'intégration régionale sur la pacification de la RDC*, Université de Goma, 2009
- MAZUNYA, M., *Les défis linguistiques au sein de l'East African Community : cas de l'identité francophone du Burundi*, Les Cahiers de l'Orient, Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient. 2011/3, n°103
- MENZAN, A.P.L., Prince-Florent, *Les enjeux de l'Union Africaine (UA)*, Brevet section Diplomatie, 2001, ENA Côte D'ivoire (Abidjan), Mémoire de fin de cycle - CMS Diplomatie.
- Mbonitegeka, J.I., NIYOKWIZIGIRA, E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est : bilan et perspectives*, Diplôme de licence en Economie et gestion, Université Moulay Ismaïl, 2015.
- Mérino, M., *L'intégration régionale « par le bas », force de l'East African Community (EAC) », Géoéconomie 2011/3 (n° 58), p.133-147.*
- MIDENDE, G., *Étude sur les exploitations minières artisanales du Burundi*, inédit, mémoire à la demande de la Banque Mondiale, octobre 2009.
- MORIN, C., *Union africaine : Une union efficace et compétante pour une nouvelle Afrique, rêve ou réalité*, <https://mfnullh.files.wordpress.com/2013/04/l-union-africaine-pdf.pdf>, 2013.
- MWOROHA E., CHRETIEN J-P. et alii, « Histoire du Burundi: des origines à la fin du XIXe siècle », Paris: Hatier, 1987. p.272.
- NICOLAS, F., *La communauté économique de l'ASEAN : un modèle d'intégration original* (<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2017-2-page-27.htm>).
- REITH, R., MORITZ, B., *The East African Community : Regional Integration Between Aspiration And Reality*, Kas international reports; 2001.
- Richard, Yann, *Intégration régionale, régionalisation, régionalisme-Les mots et les choses*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris.
- SETHI, R., HARJAI, D. et alii, *The East African Community: It's time to for business to take notice*, Grail Research, January 2012.

- SOUARE,I.K., *Regard critique sur l'intégration africaine : comment relever les défis*, Institut d'Etudes de Sécurité, ISS Paper 140, juin 2007.
- TASCHEREAU,R., *L'intégration en Asie (Les notes d'informations du GRIC): L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)*, Université du Québec à Montréal (Canada), Département de Science Politique, Janvier 2001.
- WELAKWE,N.M, *Analyse critique de la régulation de la liquidité bancaire par une banque centrale communautaire et sa contribution au processus d'intégration régionale: Le cas de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)*, Maitrise en Economie de Gestion, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2006.

Documents officiels

- BLANQUET,M. et alii, *les Principes fondateurs de l'UE*, rapport scientifique d'une recherche financée par le Groupement d'intérêt public "Mission de recherche Droit et Justice" (subvention n° 22.05.27.03), mars 2004.
- Traité pour l'établissement de la CAE (<https://www.eac.bi>)(Page consultée le 4 avril 2018).
- Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne , (http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf, page consultée le 26 mai 2018).
- « Cours du droit.net », <http://www.cours-de-droit.net/droit-des-institutions-europeennes-a121603618>, (page consultée le 14 août).
- EAC, Facts and Figures, 2008, P.26
- IDCE, UE, *Etats des lieux et stratégies de promotions des partenariats Public-Privé et des IDE au Burundi*, avril 2017
- Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance, de la Privatisation, de l'Inspection Générale de l'État et de l'Administration locale, *Étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption au Burundi*, résumé exécutif, mai 2008.
- Observatoire de l'Action Gouvernementale asbl, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'est africain community*, Bujumbura, Burundi, 2009.
- PARCEM, *les principaux indicateurs socio-économiques au du Burundi*, octobre 2015. (<http://www.parcem.org/images/pdf/indicateurs.pdf>).
- Union Africaine, *cadre politique migratoire pour l'Afrique révisé et plan d'action (2018-2027) ébauche*, Addis Abeba.

- (https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/33023-wd-french_revised_migration_policy_framework_stc.pdf)
- Union Africaine, *Pacte de non-agression et de défense commune de l'UA*, Nigéria, 2005 (https://au.int/sites/default/files/documents/32066-doc-pacte_de_non-agression_adopté-abuja-31jan2005.pdf).

Sources médiatiques

- Press Release N.XX/2018 (UA), *AU Member Countries Create History by massively signing the AfCFTA Agreement in Kigali*, 2018
https://au.int/sites/default/files/pressreleases/34053-pr-pr_-_au_member_countries_create_history_at_the_afcfta_extraordinary_summit_in_kigali_f.pdf (page consultée le 21 juillet 2018)

Ressources internet principales

- « Afrique-taux de chômage par pays », <https://fr.actualitix.com/pays/afri/afrique-taux-de-chomage.php> (page consultée le 20 février 2018).
- Banque Mondiale, <https://data.worldbank.org/> (Page consultée le 24 avril 2018).
- CEA, <https://www.uneca.org/fr/oria/pages/cea-communaut%C3%A9-est-africaine> (Page consultée le 8 avril 2018).
- Définition détournement de commerce”, <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/detournement-de-commerce.html> (page consultée le 20 avril 2018).
- Dictionnaire« Larousse », <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/souverainet%C3%A9/74000> (page consultée le 20 mai 2018).
- DIOP, M., NDIAYE, M., « Union Africaine : Mode d’emploi d’une organisation simple en apparence », (<http://afrique.le360.ma/maroc-algerie-senegal-autres-pays/politique/2017/02/11/9516-union-africaine-mode-demploi-dune-organisation-simple-en-apparence>) (page consultée le 14 août 2014).
- « Définition : Economie d’échelles », <https://www.definitions-marketing.com/definition/economie-d-echelles/> (Page consultée le 3 mai 2018).
- EAC, « EAC Tables USD 110M Budget to EALA », <https://www.eac.int/about-eac/eacnews/776-eac-usafricom-joint-exercise.html> (Page consultée le 11 avril 2018)

- « Pillars of EAC Regional Integration », <https://www.eac.int/integration-pillars> (Page consultée le 10 avril 2018).
- FANTA,E.« Fiche de recherche sur les opérations »
<http://www.operationspaix.net/1-fiche-d-information-de-l-organisation-asean.html>
(Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix, Université de Montréal, page consultée le 30 mai 2018).
- « François PERROUX », <http://psteger.free.fr/perroux.php> (Page consultée le 5 mai 2018).
- Le Monde,AFP, « *Le rapatriement de Libye des migrants s'annonce comme un vrai casse-tête* », http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/12/01/le-rapatriement-de-libye-des-migrants-s-annonce-comme-un-vrai-casse-tete_5223352_3212.html (page consultée le 1er mars 2018)
- MAGNINY,E., *L'Union Africaine, une imitation de l'Union Européenne confrontées à des problématiques nouvelles*, novembre 2013.
(<https://www.taurillon.org/l-union-africaine-une-imitation-de-l-union-europeenne-confrontees-a-des>) (Page consultée le 22 mars 2018).
- PARCEM, « Dix ans dans la communauté Est Africaine, quel bilan pour le Burundi », <http://www.parcem.org/index.php/9-uncategorised/179-dix-ans-dans-la-communaute-est-africaine-quel-bilan-pour-le-burundi> (Page consultée le 19 avril 2018).
- « PIB », <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/pib-produit-interieur-brut.html> (page consultée le 31/07/2018).
- RFI,« Une monnaie unique pour l'Afrique », *RFI* (14 décembre 2008).
http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/108/article_76076.asp (Page consultée le 11 mars 2018).
- RODIER,J. « Comment l'Union africaine est-elle financée », *Jeune Afrique* (Juillet 2017) (<http://www.jeuneafrique.com/454759/politique/financement-union-africaine-budget-bailleurs-fonds-independance/>) (page consultée le 1^{er} mars 2018).
- SIKUYAVUGA,L.,“ Que valent nos terres” ,*Iwacu* (avril 2018)<http://www.iwacu-burundi.org/que-valent-nos-terres-rares/> (Page consultée le 14 avril 2018).
- UA, <https://au.int/fr/oau-and-au> (page consultée le 13 février 2018)
- UE, « Intégration régionale de l'UE », <http://www.ue2008.fr/integration-regionale-de-lue/> (Page consultée le 11 mars 2018).

- Van EDEN,C., « L’Afrique,les défis du développement »,<https://mfnullh.files.wordpress.com/2013/02/union-africaine-intc3a9gration-c3a9conomique-christiaan-van-eden.pdf> (page consultée le 7 mars 2018).
- VERLUISE,P., *Le Conseil de l’Europe en schéma : pour comprendre et faire la différence*,La revue géographique,22 novembre 2016, (<https://www.diploweb.com/Le-Conseil-de-l-Europe-en-schema.html>) (page consultée le 14 août 2018).
- Wikipédia,*Les institutions de l’Union européenne*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Institutions_de_l%27Union_europ%C3%A9enne.jpg (page consultée le 14 aout 2018).

Entretiens

- KABWIGIRI,C.,professeur d’économie à l’université du Burundi. (E-mail)
- NDAYIZIGA,L., professeur d’université, Macro-économiste, spécialiste de l’économie internationale. (E-mail)
- NTIDENDEREZA, E., chef de service à l’Agence de Promotion de l’Investissement (API) au Burundi. (E-mail et Skype)

ANNEXES

Entretiens

1/ NDAYIZIGA Léonidas, professeur d'université, Macro-économiste, spécialiste de l'économie internationale

- *Pouvez-vous nous dire qui vous êtes en quelques mots et quel est votre domaine et niveau de formation ?*

Je suis professeur d'université, Macro-économiste, spécialiste de l'économie internationale et en elle, de l'intégration régionale, porteur d'un Doctorat.

- *Quelle était la situation économique du Burundi avant son entrée dans la EAC.*

Le Burundi était et est toujours une économie extravertie, très peu diversifiée et qui par conséquent exporte très peu vers l'EAC, de même que pour les importations.

- *En tant qu'économiste, comment avez-vous accueilli l'entrée du Burundi dans la CEA et quelles étaient vos attentes du point de vue d'un économiste ? (positifs et/ou négatifs).*

L'entrée du Burundi, comme pour tout autre pays qui entre dans une Communauté Economique Régionale, devrait permettre à ce pays de profiter du marché régional, plus vaste que précédemment, de diversifier son économie et ainsi réaliser des économies d'échelle. Cela cadrerait d'ailleurs avec la mission de la EAC, tel que mentionnée dans le Traité la mettant en place. À la suite de cette entrée, la gamme des produits à exporter et à importer aurait dû augmenter, ce qui aurait été favorable dans le cadre des recettes d'exportation d'un côté, mais aussi dans l'élargissement du registre de biens proposés aux consommateurs et à prix réduit, contribuant ainsi à l'élévation du bien-être des ménages.

- *Quelles sont les caractéristiques du Burundi qui, pour vous, peuvent favoriser ou rendre difficile son intégration au sein de la EAC ?*

Comme déjà mentionné, la faible diversification de son économie et le faible niveau de revenu des ménages constituent les principaux obstacles qui empêchent le Burundi de bénéficier des avantages de son intégration dans l'EAC. Au niveau collectif, le manque d'engagement ferme et de volonté politique affirmée en faveur de l'intégration constituent les obstacles majeurs pour l'atteinte des objectifs de la Communauté.

- *11 ans plus tard, quel est le bilan d'après vous ?*

Côté économique, le bilan est médiocre. Pour les avancées comme étapes déjà franchies de l'intégration, la Communauté a déjà atteint l'étape de marché commun. Cette importante réalisation permet au moins la libre circulation des biens et des services. Elle n'est néanmoins pas mise en œuvre dans toute son ampleur.

- *À part l'EAC, le Burundi appartient à plusieurs communautés économiques régionales (Ex : EAC COMESA, CEEAC, CEPGL), est-ce que cela peut empêcher qu'il s'implique complètement dans l'EAC et quelles sont les conséquences de ce chevauchement ? Est-ce que le Burundi devrait, d'après vous, se retirer de certaines organisations afin de se concentrer sur quelques-unes qui servent mieux ses intérêts ?*

Est-ce que ces chevauchements ne contribuent pas aux problèmes de financement de ces organisations auxquelles le Burundi appartient ? Par exemple, chacun des membres de l'EAC doit contribuer de manière égale à l'organisation sans analyser l'état de chaque pays ; d'ailleurs le Rwanda et le Burundi ont déjà exprimé des inquiétudes face à cela. Quelles sont les conséquences positives ou négatives de cet aspect, à long terme ?

L'appartenance multiple est pointée comme un des problèmes majeurs dans la mise en application des Traités instituant les Communautés économiques Régionales. Ces communautés ont des objectifs pas toujours convergents, des rythmes de mise en œuvre souvent différents, ce qui consacre une intégration à vitesse variable. On note aussi des difficultés au niveau des cotisations communautaires ou dans des projets structurants de la région. Une proposition allant dans le sens de supprimer les doublons a déjà été exprimée par la Communauté économique Africaine pour fusionner certaines Communautés Économiques Régionales (CER).

- *L'économie du Burundi a souffert à cause de la crise de 2015, quel en a été l'impact sur la participation du Burundi dans la EAC ?*

Le Burundi n'a pas pu s'entendre sur pas mal de points avec certains pays de la EAC. Cela a engendré des conflits entre pays et affecte négativement le fonctionnement de la Communauté.

- *Une des étapes importantes de l'EAC est l'union monétaire...nous connaissons la valeur du franc burundais aujourd'hui et sa dévaluation...pensez-vous que les choses pourraient s'arranger avec cette union monétaire ?*

Il n'y a pas eu de dévaluation de la monnaie burundaise mais une dépréciation. La formation d'une zone monétaire EAC et l'adoption d'une monnaie unique (ou commune) projetée en 2024 constituerait une solution à la volatilité monétaire non seulement pour le Burundi, mais aussi pour les autres pays de l'EAC. La question qui reste posée est celle de la viabilité de cette zone monétaire.

- *Nous voyons souvent des mesures être prises au Burundi et ce, disent les politiciens burundais, pour se conformer à ce que font les autres pays de l'EAC (taxes, école fondamentale, etc.). Nous constatons que dans l'UE, les pays ont des différences en ce qui concerne certaines matières (âge de la retraite, etc.). Est-ce que le Burundi est obligé de faire comme tous les autres membres de l'organisation pour faire partie intégrante de cette dernière ? Et est-ce une bonne ou mauvaise chose d'après vous ?*

Le niveau d'intégration déjà atteint impose une certaine harmonisation des politiques qui seront plus tard unifiées. Ces politiques sont notamment la politique monétaire, la politique budgétaire, la politique fiscale, etc. C'est donc normal que le Burundi s'inscrive dans cette logique et il en est de même pour les autres pays.

- *D'après vous, quelles sont les améliorations qui restent encore à faire, au niveau économique, afin que le Burundi tire beaucoup plus profit qu'aujourd'hui de son adhésion à l'EAC ?*

Des améliorations à faire tant au niveau du pays qu'au niveau de la région. Le pays ne peut pleinement profiter de l'intégration que s'il parvient à être un des principaux exportateurs des produits qu'il exporte et un des principaux importateurs pour les produits qu'il importe. Nous le répétons, sans diversifier son économie, impossible de relever ce défi.

La Communauté pourrait œuvrer efficacement en ce sens en permettant une certaine décomposition régionale du processus de production. Cela permettrait d'éviter une certaine agglomération des activités au profit d'un pays ou d'un nombre limité de pays, ce qui creuserait davantage les écarts de développement déjà existants.

2/ NTIDENDEREZA Esaïe, chef de service à l'Agence de Promotion de l'Investissement (API).

- *Pouvez-vous nous dire qui vous êtes et quelles sont vos fonctions au sein de l'API*

Je m'appelle Esaïe NTIDENDEREZA, je suis chef de service promotion des investissements à l'agence de promotion des investissements (API) située à Mutanga Nord.

- *L'Api a été créée en 2009, c'est-à-dire deux ans après l'adhésion du Burundi à la EAC. Quelles étaient ses missions ? Comment peut-on différencier l'API et d'autres organismes gouvernementaux qui influencent l'économie burundaise ?*

Créée par décret N° 100/177 du 19 octobre 2009, l'Agence de Promotion des Investissements a pour missions principales de promouvoir l'investissement et l'exportation au Burundi, et notamment de:

- a. Informer les investisseurs sur tout ce qui touche à la promotion de l'investissement et de l'exportation ;
- b. Assister et appuyer les investisseurs en général et les exportateurs en particulier notamment dans l'obtention des documents et/ou l'accomplissement des formalités exigées par la loi ;
- c. Concevoir les réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires ;
- d. Interpeller les administrations sur les cas de non application ou de mauvaise application de toute loi ou réglementation en rapport avec la promotion des investissements et des exportations.

Autrement dit, l'API assiste le Gouvernement du Burundi dans la conception et la mise en œuvre de la politique définie dans les domaines de la promotion des investissements et des exportations. Elle exerce notamment, les missions spécifiques suivantes :

- Identifier, faire connaître et favoriser des opportunités d'investissement au Burundi ;

- Collecter et diffuser l'information économique aux opérateurs privés ;
- S'assurer de la bonne application effective des dispositions du Code des Investissements, ainsi que des dispositions fiscales et douanières en faveur des investisseurs remplissant les conditions légales ;
- Promouvoir le développement des entreprises et l'appui direct ou indirect au renforcement et à la modernisation de l'esprit d'entreprise au Burundi ;
- Contribuer à faciliter l'établissement des entreprises industrielles, commerciales et de services, dans le cadre du plan de développement économique et social du Gouvernement ;
- Accueillir, conseiller, orienter et assister les investisseurs afin de faciliter la réalisation de leurs projets ;
- *Quelle était la situation au niveau des investissements étrangers au Burundi ?*

En 2010, c'est-à-dire un an après la création de l'API, ce sont 81 projets qui ont été réalisés avec un investissement conséquent de plus de 190 millions de dollars et cela a créé plus de 4000 emplois. De 2010 à 2014, je peux dire que la situation était bonne et que les investissements allaient en croissant avec 235 millions de dollars en 2011 et même près de 264 millions de dollars en 2014 et avec beaucoup d'emplois qui ont été créés. Cependant, les choses se sont détériorées avec la crise de 2015. Cette année-là, nous n'avons eu que trois projets et il n'y a eu que 4 millions de dollars d'investissements étrangers et le plus bas taux d'emplois créés depuis la création de l'API. Mais depuis la fin de la crise, les choses commencent petit à petit à redevenir normales. Les investissements étrangers ont repris et nous remontons petit à petit la pente.

- *Quelles sont les opportunités qui peuvent pousser les investisseurs à venir au Burundi ?*

Le Burundi offre de nombreuses opportunités d'investissements dans des secteurs variés et notamment :

- Production d'énergie (Hydroélectrique, solaire, photovoltaïque, éolienne, etc.)
- Agriculture, élevage et pêche
- Transport routier, maritime et aérien

- Technologies de l'Information et Télécommunications
- Immobilier et autres infrastructures étatiques et privées
- Construction de ponts et chaussées,
- Mines et Carrières
- Secteur financier (Banques et Micro-finances de crédit)
- Hôtels et Tourisme
- Industrie de manufacture et transformation (alimentaire, textile, construction, pharmaceutique, etc.)

L'ordonnance ministérielle conjointe n°540/214/1203 du 10 Août 2017 fixe les critères d'éligibilité au rang d'entreprise prioritaire pour l'économie nationale et les secteurs prioritaires que sont : 1° L'Agriculture, Pêche et Élevage ; 2° L'Énergie et les Mines ; 3° L'Industrie de transformation et de production.

Pour figurer parmi les secteurs prioritaires il faut :

Présenter un projet innovateur et permettant de diversifier les exportations ainsi que le transfert des technologies adaptées ; il faut aussi détenir un certificat d'éligibilité aux avantages liés au code des investissements ou un certificat de la zone franche, délivré par l'autorité compétente.

- Quelle est la part des investissements venant de la EAC et de quelle nature sont-ils ? Comment ressentez-vous les effets du marché commun ?

Depuis sa création, nous immatriculons au sein du Service Guichet Unique de l'Agence de Promotion des Investissements un nombre croissant de sociétés dont les promoteurs sont des citoyens de l'EAC. Elles s'installent au Burundi comme de nouvelles entreprises mais aussi comme des succursales de sociétés mères déjà existantes dans les États membres de l'EAC. Le gros des projets enregistrés opère notamment dans le secteur bancaire (Kenya Commercial Bank et Diamond Trust Bank du Kenya et CRDB Bank de la Tanzanie), le secteur du pétrole et ses dérivés, l'agro-alimentaire et le commerce général. Le Burundi est membre de plusieurs groupements régionaux (EAC, COMESA, CEEAC, CIRGL et CEPGL). Cependant c'est au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est qu'il a effectué les avancées les plus significatives en termes d'investissements et du commerce intra-régional.

- La tendance a montré qu'au début de l'année 2016, les investissements étaient plutôt en hausse (source : <https://afrique.latribune.fr/finances/investissement/2017-10-25/burundi-les-investissements-epargnes-par-la-crise-politique-755467.html>). Et pourtant, depuis avril 2015, le Burundi traverse une crise économique. Pourriez-vous nous dire si cette crise a eu ou non un impact sur les investissements au Burundi ?

La crise politique de 2015 a eu un grand impact sur la situation économique du Burundi. Notamment sur la production intérieure, les finances publiques, le commerce extérieur mais également sur le secteur privé en général ou encore les investissements directs étrangers. En une année de 2014 à 2015, les grandes entreprises ont perdu plus 300 milliards de francs burundais. Il faut savoir que les entreprises représentent plus de 80% du chiffre d'affaires du secteur privé. Les investissements directs étrangers ont baissé avec une chute de près de 11 milliards de francs burundais en 2015 à cause de la crise qui a entraîné une perte de confiance de la part des investisseurs.

- Enfin, l'API pousse aux investissements privés et pourtant, le secteur privé burundais se plaint de ne pas être assez inclus dans le marché commun de l'EAC, que pouvez-vous nous dire sur cela ?

L'API entretient une proche collaboration avec la Chambre Fédérale du Commerce et de l'Industrie du Burundi (CFCIB), organe qui représente le secteur privé et qui est aussi membre de la East Africa Business Council (EABC). Aussi, l'Agence participe à l'élaboration de politiques commerciales notamment à travers son Service de Promotion des Exportations. Ces politiques visent notamment à renforcer les capacités des exportateurs burundais notamment en matière de recherche de marchés aux niveaux régional (EAC, COMESA) et international, de formation sur les normes et standards exigés par le marché international. Le service vient récemment de publier un guide à l'endroit des entreprises à vocation exportatrice. A ce titre, l'API encourage, les exportateurs, le secteur privé et les investisseurs en général à profiter du large marché de l'EAC (168 millions de consommateurs) car les dispositions légales d'harmonisation sur l'investissement et le commerce de la communauté leur y donnent droit. Cependant, profiter pleinement de ce marché de la communauté sous-entend présenter des produits de qualité et compétitifs sur le plan régional.

